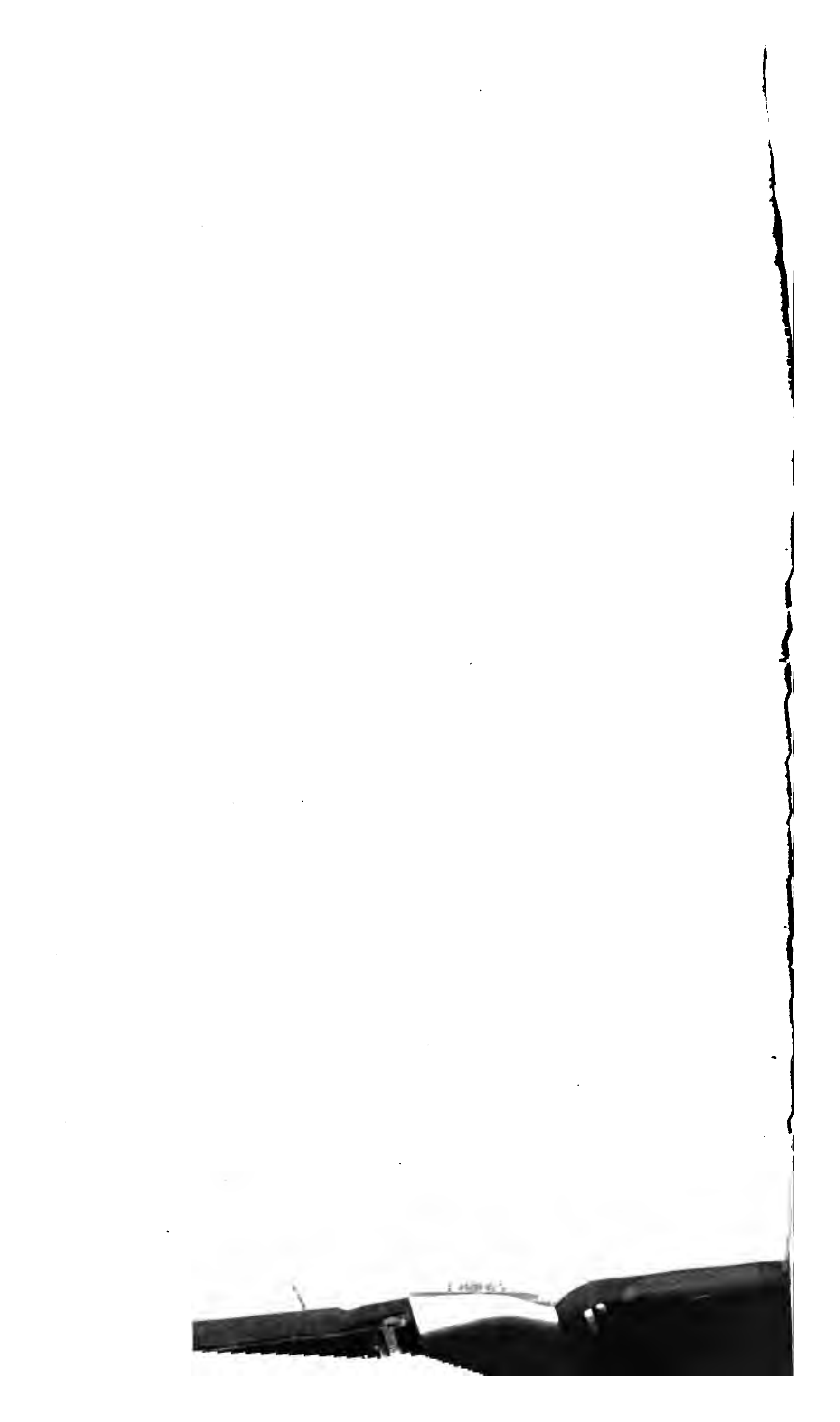

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE







COLLECTION MICHEL LÉVY

— 1 franc le volume —

1 franc 25 centimes à l'étranger

OSCAR DE VALLÉE

Avocat général à la Cour impériale de Paris

LES MANIEURS D'ARGENT

ÉTUDES HISTORIQUES ET MORALES

1720-1857.

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT

UNE NOUVELLE INTRODUCTION, LA LETTRE DE L'EMPEREUR

ET LA DÉFENSE DES *MANIEURS D'ARGENT*



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

—

1858

COLLECTION MICHEL LÉVY

— 1 franc le volume —

1 franc 25 centimes à l'étranger

OSCAR DE VALLÉE

Avocat général à la Cour impériale de Paris

LES

MANIEURS D'ARGENT

ÉTUDES HISTORIQUES ET MORALES

1720-1857.

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT

UNE NOUVELLE INTRODUCTION, LA LETTRE DE L'EMPER
ET LA DÉFENSE DES *MANIEURS D'ARGENT*



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEU

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1858

LES

MANIEURS

D'ARGENT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES

MANIEURS
D'ARGENT

ÉTUDES HISTORIQUES ET MORALES

1720 — 1857

PAR

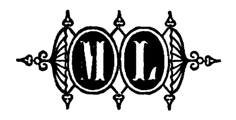
OSCAR DE VALLÉE

AVOCAT GÉNÉRAL A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT

UNE NOUVELLE INTRODUCTION, LA LETTRE DE L'EMPEREUR
ET LA DÉFENSE DES *MANIEURS D'ARGENT*



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1858

Avant tout, je dois remercier le public de l'accueil qu'il a fait à ce livre; il a montré par là qu'il s'agitait encore pour le bien et qu'il suffisait de lui parler honnêtement pour en être écouté; c'est la preuve qu'au fond il n'est pas corrompu, puisqu'il témoigne de la sympathie à ceux qui cherchent à combattre la corruption.

J'ai eu l'honneur (et ce sera sans doute le plus grand de ma vie) de provoquer une explosion de généreux mépris contre les richesses mal acquises; mais je n'ai fait que la provoquer : elle était dans la conscience publique et n'attendait qu'un signe pour éclater. Tant il est vrai qu'en matière d'improbité comme en toutes choses, ce qui fait si longtemps le succès du mal, c'est son audace opposée à la timidité du bien.

Sans doute le peuple est facile à émouvoir et à tromper : avec un peu d'art on lui fait aimer toutes les erreurs ; mais on lui fait aussi, et plus aisément qu'on ne pense, aimer la vérité ; il a un fond de faiblesse, accru par ses souffrances, sur lequel on sème, on fait naître et on cultive les fruits les plus dangereux ; mais il a aussi un fond d'honneur et de générosité qui nourrit et qui fait grandir les idées justes et les saines croyances.

C'est principalement à lui que j'adresse cette édition.

Quelques personnes m'ont loué de mon courage à propos de ce livre : j'aurais été très-sensible à l'éloge si je l'avais mérité ; mais il ne m'a fallu aucun courage pour dénoncer un mal qui n'a d'autres amis que les malfaiteurs eux-mêmes. On avait aussi voulu me persuader que l'agiotage était une puissance d'autant plus redoutable, qu'elle était illégitime et inavouée ; on m'avait même dit qu'ayant habilement confondu ses intérêts avec ceux du crédit public, elle le suivait pas à pas, entrait avec lui dans les plus hautes préoccupations de l'État et dominait de beaucoup les magistrats et la loi.

Je ne l'avais pas cru ; mais, l'eussé-je cru, c'eût été pour moi une raison décisive d'engager le combat. J'aime et je respecte la véritable puissance ; j'ai pour toutes les influences sociales que l'honneur avoue une dé-

férence qui ne me coûte pas et qui m'est naturelle. Mais rien n'aura jamais pouvoir de me faire respecter ce qui n'est pas respectable, et, tant que mon cœur battra, je ne l'inclinerai pas devant ces royautés que rien ne légitime et qui n'ont parmi nous qu'un éclat scandaleux ou comique.

Que ceux qui cherchent avant tout le bien-être, qui se font un jeu de la vie morale, qui ne tiennent pas à laisser un nom honoré, qui considèrent la société comme une arène ou à tout prix et par tous les moyens il faut arriver à avoir plus de jouissances que les autres; que ceux-là louent l'habileté et envient les succès des gens mal enrichis, qu'ils donnent à l'argent, sans s'inquiéter de son origine, le pouvoir souverain, qu'ils le mettent au-dessus des grandes affections de la patrie, de la famille, de l'honneur et de la liberté, qu'ils disent et qu'ils écrivent que les hommes ne

doivent s'agiter que pour lui, qu'ils le proposent enfin comme une idole digne des plus grandes et des plus basses adorations, c'est une alliance naturelle et que je n'ai pas, quant à moi, l'espérance de détruire ni même d'affaiblir.

Mais j'ai voulu parler à ceux qui tiennent l'honneur pour quelque chose et qui pensent à l'avenir; à ceux-là j'ai voulu montrer que les sociétés périssent plus vite par le goût effréné des richesses que par l'insoumission et par les révoltes; j'ai voulu dire que l'homme asservi à cette passion et aux vices qu'elle impose était préparé à tous les genres de servitude, et je l'ai dit librement, sans croire que je faisais un acte de courage. A peine l'avais-je dit, que le Prince lui-même approuvait ma pensée et plaçait mon œuvre au-dessus des agressions dont on l'avait menacée, en m'adressant la lettre suivante :

« Palais de Saint-Cloud, 21 juin 1857 [1].

« MONSIEUR,

« J'accepte l'hommage de votre livre, les « *Manieurs d'argent*, d'autant plus volontiers qu'il « est l'œuvre d'un magistrat. Quand un mal sé- « rieux gagne la société, le concours des organes « de la justice pour le constater ou en chercher le « remède est du meilleur exemple. Vous le donnez « pour votre part en publiant un livre où je ne « doute pas que les leçons de l'histoire ne viennent « heureusement appuyer les préceptes de la mo- « rale. Je vous félicite et je vous remercie.

« Croyez, Monsieur, à mes sentiments.

« NAPOLÉON. »

Quant aux approbations qui m'ont manqué, même après cette lettre, je les connais; et, si

[1] M. Oscar de Vallée, avocat général. — Cette lettre m'a été écrite peu de jours après la publication du livre. Presque tous les journaux l'ont publiée, excepté ceux qui étaient ou qui se sont crus intéressés à ne pas le faire.

je pouvais les faire connaître aux autres, la popularité de ce livre y gagnerait au lieu d'y perdre. Mais tout finit par se savoir : il y a toujours un moment où l'on peut tout dire.

J'aurai, quoi qu'il advienne, fait un livre de morale et de politique, et j'aurai attaqué un mal qui, livré à lui-même, prépare la société à tous les genres de catastrophes.

Par la lettre qu'il a daigné m'écrire, l'Empereur a montré qu'il voyait le péril, et il s'est ainsi rattaché par un lien de plus à l'Empereur son oncle, dont je disais, dans une occasion récente et solennelle[1] :

« Napoléon Ier avait pour les malhonnêtes gens une haine personnelle, instinctive, et une animadversion politique; il était près de

[1] En donnant, devant la Cour de Paris, des conclusions dans le procès que les héritiers du Prince Eugène ont fait à l'éditeur des *Mémoires du duc de Raguse*. La *Gazette des Tribunaux* est le seul journal qui ait reproduit à peu près complétement ces conclusions.

croire, ce qui est absolument vrai, que les hommes les plus honnêtes sont les plus ou même les seuls capables de bien servir l'État. »

A côté des *Manieurs d'argent*, ce ne serait pas un livre sans intérêt que celui dans lequel on montrerait le tort fait aux États par ceux qui ne les servent pas avec la plus grande probité. — J'y pense, et je le ferai sans doute.

OSCAR DE VALLÉE.

PRÉFACE

Je dois expliquer le titre que j'ai donné à ce travail. On pourrait trouver qu'il manque de gravité, si je ne rappelais pas à ceux qui l'auraient oublié, que c'est sous ce nom que La Bruyère désigne les usuriers et les agioteurs de son temps. Je ne pouvais pas copier un meilleur modèle. En indiquant son origine, je place mon titre au-dessus de toutes les critiques; il est d'ailleurs celui de mon

sujet. C'est bien l'influence des *manieurs* d'argent sur l'état et les mœurs de la société que j'ai particulièrement voulu montrer. — Ai-je besoin de dire que j'ai fait ce travail sans passion contre personne, que l'idée d'une personnalité ne m'est pas même venue, et que je n'ai eu à défendre ni mon caractère ni mes fonctions contre une tentation de ce genre; ma conscience a élevé ma pensée à une hauteur où j'ai voulu rester, dût mon livre manquer d'agrément; l'important, c'est qu'il soit de quelque utilité. C'est j'en conviens, un cri d'alarme. « Quand on sent que le danger approche, disait un grand magistrat du seizième siècle; fût-on sur le rivage et non sur le navire, il faut avertir le pilote et lui signaler l'écueil que de sa place il n'a pas vu. » J'ai trouvé

d'ailleurs dans les traditions de la magistrature des enseignements et des modèles. Je n'ai pas eu l'inutile désir de faire aussi bien qu'eux ; j'ai seulement eu le même sentiment et le même besoin. La corruption pécuniaire a arraché des plaintes à ma conscience, comme elle en avait arraché à la leur. J'ai suivi leur méthode et imité du moins leur gravité. J'ai écrit d'une main ferme et libre, mais sans défier personne, et je n'ai songé qu'à bien faire. Si j'ai mal réussi dans l'exécution, j'aurai du moins cette joie intérieure que donne le devoir accompli, et j'aurai signalé à des combattants plus heureux l'ennemi qu'enfin il importe de vaincre !

LES

MANIEURS D'ARGENT

I

La politique et la morale.—L'importance des mœurs.— L'opinion d'Horace.—Les grands satiriques de Rome, Horace, Perse et Juvénal.—Ils voient le mal dans la perte des mœurs et le goût des richesses, non dans la politique.—Le despotisme de l'argent.—*Sanctissima divitiarum majestas*.—Le barbier de Juvénal.—Le goût des richesses au temps d'Ennius.—Montesquieu.—La décadence de l'empire romain.—Satire de Juvénal intitulée *l'Exemple*.—Les analogies.—Ce qu'on dit aujourd'hui,—Ce que dit M. Proudhon.—Son *Manuel du spéculateur*.—L'empirisme et les remèdes secrets.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'une foule de gens attaquent avec opiniâtreté et violence les idées et surtout les succès politiques des autres. Je comprends ces querelles et j'oserais à peine les blâmer, si, passant la mesure, elles n'allaient quelquefois jusqu'à l'emportement. Les passions qui les font naître et qui les animent ne sont pas toutes sans grandeur : si l'orgueil blessé, le goût de la puis-

sance perdue, la facilité que nous avons tous à nous croire supérieurs aux autres, aiguisent et enveniment souvent les armes employées dans ces luttes, la conscience, la religion du souvenir, une pieuse inclination pour les grands revers, un goût particulier pour les grandes choses, peuvent aussi pousser quelques-uns au combat. Pour moi, du reste, le danger n'est pas là. Ces luttes me semblent des tournois où l'on n'observe pas, comme jadis, toutes les règles de la chevalerie, mais où peu de sang est répandu et où la victoire, si elle a quelque chose de bruyant, n'a rien de bien sérieux.

N'est-il pas vrai que les pouvoirs politiques, depuis un demi-siècle, se soutiennent beaucoup plus par leur conduite que par leur principe? C'est donc au-dessus de ces agitations de l'esprit de parti qu'il faut élever sa pensée si on veut avoir le secret des maux que nous souffrons et leur chercher d'efficaces remèdes.

La politique a donné ses fruits et nous les connaissons. Qui donc, en cette matière, s'il regarde les événements d'un œil un peu profond, peut rester absolu? Qui oserait promettre à un peuple qu'il trouvera certainement la grandeur et le repos

dans telles ou telles institutions ? Je sais que l'éclectisme soulève les dédains de ces esprits qui se croient tout-puissants parce qu'ils sont pleins d'eux-mêmes, et qui ne veulent pas que la vérité soit soumise aux tâtonnements et aux faiblesses de l'humaine nature. Mais je n'oublie pas, quant à moi, que Platon a dit que la tempérance était la grande vertu des États comme elle est celle des âmes.

Ce qui rend à mes yeux les institutions impuissantes à faire tout le bien que la raison en peut attendre, c'est la matière qu'on leur fournit. Donnez à un prince absolu un peuple sage, honnête et fier, n'y fût-il pas porté de lui-même, le prince deviendra comme le peuple, et sa puissance ne blessera, si elle blesse quelque chose, que la raison abstraite, ce privilége des penseurs, indifférent au vulgaire. Faites au contraire les combinaisons les plus ingénieuses et les plus savantes pour modérer la puissance politique et la placer dans ce milieu où la sagesse antique mettait la vertu même, *in medio virtus;* répandez dans les cœurs le goût généreux de la liberté ; — si ces cœurs sont corrompus, le germe y périra. — Vos institutions jetteront peut-être un éclat passager dans les choses de l'esprit,

mais elles ne tarderont pas à devenir comme une vaine décoration dont l'œil se réjouit encore, bien qu'elle cache déjà de singulières faiblesses et d'affligeants spectacles.

C'est en ce sens qu'on a pu dire avec quelque vérité que les peuples ont en général les institutions qu'ils méritent. C'était déjà la pensée du poëte favori d'Auguste, quand il montrait, comme au travers de sa douce sagesse, l'impuissance des lois sans les mœurs[1]. Il disait à ces descendants corrompus d'un peuple qui avait soumis l'univers : « Le goût effréné des richesses est plus fort que les lois, et vous êtes perdus si vous ne jetez dans la mer voisine ces perles, ces diamants et cet or inutile, source des plus grands maux, *summi mali materiem*. — Ce que les esprits généreux regrettaient, dans la Rome des Césars, c'était moins la liberté perdue que les mœurs anéanties. En cela ils avaient raison. La liberté est en effet l'image de cet arbre qui, sur une terre féconde et pure, étend des rameaux vigoureux, donne des fruits pleins de saveur, et se dessèche au contraire, pour céder au

[1] Quid leges sine moribus
Vanæ proficiunt.
HORACE, od. XXVI, *In avaros divites*.

moindre orage, si la terre le nourrit mal et lui envoie des sucs meurtriers. J'ai suivi et je suis encore avec un vif intérêt les luttes que se livrent des esprits éminents sur le point de savoir si les institutions républicaines, qui plaisaient à Pompée et qu'aimait Cicéron, valaient mieux ou valaient moins pour le bonheur du peuple romain que l'empire des Césars et les lois d'Auguste; mais il m'a semblé que, dans ce débat, les uns et les autres, dominés par leurs prédilections, y ramenaient avec force les événements et leurs causes. Qu'on interroge en effet les grands satiriques de cette époque, qui en sont aussi, et par là même, les grands moralistes, Perse, Horace et Juvénal; ils s'élèvent, pour contempler le mal et pour le dénoncer, au-dessus des institutions présentes et des institutions détruites.

Ils ne commettent pas cette faute vulgaire et presque toujours passionnée, d'imputer à la loi politique qui les gouverne la décadence de leur temps;—ils cherchent ailleurs que dans ces causes superficielles le principe du mal, et ils le trouvent dans la corruption des cœurs que remplit la soif insatiable de la richesse aisément obtenue.

Il faut surtout écouter Juvénal, reprenant la

lampe d'Horace et le glaive aiguisé de Lucilius; il critique bien en passant et Pompée et César; mais l'ennemi qu'il attaque le plus et qu'il combat à outrance, c'est le despotisme de l'argent, *sanctissima divitiarum majestas*, il l'appelle obscène et lui reproche d'avoir introduit dans Rome les mœurs étrangères et toutes les corruptions d'un luxe scandaleux :

> Prima peregrinos obscena pecunia mores
> Intulit, et turpi fregerunt secula luxu
> Divitiæ molles.

Il le montre attaché comme une lèpre aux flancs autrefois généreux de cette nation invincible.

Sous la république comme sous l'empire, la soif des richesses domine et déprave le cœur des Romains. L'argent n'a pas encore un temple à lui, comme la Paix, la Victoire, la Bonne Foi, la Concorde; mais il règne en maître absolu, et tous les temples retentissent de ce vœu : « Faites, ô dieux, que mes richesses et mon opulence s'accroissent, et que de tous les coffres-forts déposés au Forum, le mien soit le plus ample. » L'or a tout remplacé, puisqu'il tient lieu de la probité, qu'on se moque de l'indigence, et que les gens enrichis jouissent

de leur fortune malgré les lois et la colère des dieux.

Ainsi, ce n'est pas la politique qui remplit d'usuriers les abords du Forum, ni qui fait rapporter à chaque boutique de banquier quatre cent mille sesterces. Ce n'est pas elle qui fait pâlir devant l'argent la pourpre des sénateurs; elle tolère, mais ne favorise pas les fortunes suspectes, obtenues sans travail, dans les entreprises publiques, au préjudice de l'État.— Ce n'est pas à elle qu'il faut demander comment le barbier qui avait rasé Juvénal dans sa jeunesse était, en peu d'années, devenu plus riche que les plus riches patriciens, ni surtout pourquoi les descendants de Rémus admiraient ce personnage buvant du vin de Sétines dans des calices d'or enrichis de pierreries.

C'étaient les mauvaises mœurs et non les mauvaises lois qui poussaient alors ces hommes à s'enrichir, même au prix de l'honneur. L'amour du jeu s'était répandu dans Rome comme un poison, et il y avait éteint, ce qui est son premier effet, les sentiments généreux et honnêtes; l'infamie disparaissait sous l'argent amoncelé. — Les tuteurs volaient leurs pupilles; les hommes robustes trafiquaient de leur sang et s'enrichissaient dans les

elle peut encore dans les arts enfanter des chefs-d'œuvre et jeter un éclat apparent, mais elle s'éloigne du vrai Dieu et se rend fragile comme le métal qu'elle adore. La puissance publique, si énergique qu'elle soit, ne la sauvera pas; il n'existe alors qu'un remède, c'est celui que Juvénal indiquait en flétrissant les mauvais exemples et en conseillant les bons [1].

Il ne faut pas nous le dissimuler plus longtemps: si notre état social et politique repousse beaucoup des analogies que, par violence et par passion, on veut trouver entre lui et l'empire romain, il est désormais certain que nous cédons sans mesure au goût effréné des richesses trop aisément acquises, et que cette maladie appelle au plus vite le médecin.

Chacun le dit dans ces épanchements intimes que les honnêtes gens ont entre eux. Pour élever la voix, je me rappelle cette parole d'un magistrat qui fut aimé de Henri IV: « Aux grandes tempêtes, les passagers donnent quelquefois de bons avis aux pilotes. » Elle m'excite à parler.—Si on trouvait que j'exagère le mal pour le vain plaisir de le com-

[1] Satire XIV.

battre, je renverrais à une publication récente d'un des ennemis les plus irréconciliables et les plus assidus de l'ordre social. Il faut voir la joie qui éclate sous sa plume, le bonheur avec lequel il constate « la multitude des âmes faibles en qui l'amour du bien-être marche plus vite que le sens moral. » Ces pages respirent le sentiment du triomphe ; on y appelle, non sans raison, mais pour s'en réjouir intérieurement, la spéculation, « l'ensemble des moyens non prévus par la loi, ou insaisissables à la justice, de surprendre le bien d'autrui ; » on déclare que « la Bourse est le monument par excellence de la société moderne. » M. Proudhon peut stigmatiser son temps et son pays, et croit pouvoir lui dire, comme Juvénal : « La postérité n'ajoutera rien à la dépravation de nos mœurs ; je défie nos neveux de surpasser leurs pères ; le vice est à son comble. » — Si on l'en croit, « les faits et gestes de la Bourse ont fait table rase de l'honnêteté commerciale, » et la joie de ce rêveur d'anarchie, en faisant saigner ces plaies, est si grande qu'il oublie sa haine bien connue ou bien calculée contre la propriété, et qu'il se plaint d'en voir détruire le respect et la force par les excès et les conséquences de la spéculation. — J'avoue que ce ma-

nifeste d'un homme embusqué pour découvrir et dénoncer les vices d'une société qu'il déteste m'a ému et troublé. Pour être excessives, ses peintures ne manquent pas d'un dangereux éclat; mais sa conclusion est bien pire : il dédaigne les avertissements que le prince, les magistrats et les poëtes donnent à cette funeste ivresse de la spéculation et du jeu; il ne songe pas à ramener à la mesure et au respect d'eux-mêmes les hommes que l'amour des richesses en éloigne; il se garde bien de conseiller à ceux qu'il accuse de devenir meilleurs et d'avoir pour cela les yeux sur l'Évangile et sur leur propre cœur. Dans les ardeurs de sa raison militante, audacieuse, absolue, il attribue le mal aux idées plutôt qu'aux hommes, et il se rassure en pensant qu'il a à sa disposition, pour le moment « où la faillite de la bourgeoisie sera définitive, » une de ces combinaisons sociales qui dispenseront les hommes d'honneur, de probité et de vertu.

L'édifice qu'il médite sera construit avec tant d'art que chacun y sera le plus heureux du monde, sans effort et en suivant une règle facile. Aujourd'hui, à l'entendre, toutes les grandes forces sociales sont détruites. La justice, les lettres, la religion sont impuissantes et ne combattent même

pas; la féodalité financière les domine, leur commande et les remplace. Il nous fait, après une longue préméditation, la cruelle injure de dire : « Ces vieilles puissances du monde que respectaient les révolutions, que les changements de dynastie trouvaient et laissaient debout, comme l'arche sainte à laquelle était attaché le salut d'Israël; ces grandes institutions qui ont jadis passionné les masses et fait couler le sang pour leurs querelles, n'ont plus de racines dans la société. Le jour où le bras du pouvoir cessera de les soutenir, elles tomberont d'elles-mêmes, sans qu'il se trouve seulement une voix populaire pour prononcer leur oraison funèbre. Les dieux sont partis; le vieux monde est mort : *excessêre dii.* »

Non, tous les dieux ne sont pas partis; il y a encore dans cette société des membres robustes et sains, qui n'ont pas besoin de consultations empiriques ni de remèdes secrets.

Il y a pour les sociétés comme pour les individus des heures de crise, de fièvre, d'abattement, de corruption; mais en se tournant vers Dieu et vers ses préceptes, en luttant contre le mal, non pas avec des remèdes inconnus et nouveaux, mais avec ces vieux remèdes de la probité, de l'exemple,

de la modération, du sentiment religieux, de la vertu enfin, un peuple rafraîchit son âme comme dans le baptême, et s'arrache aux entraînements et aux souillures des passions vulgaires et dégradantes.—Les maladies morales se guérissent comme les autres : on revient, sous de salutaires influences, des mauvais penchants aux bons, des goûts qui dépravent aux goûts qui élèvent, des faux cultes au vrai, de l'abaissement à l'honneur. —La conscience publique, qui s'affaiblit sans s'éteindre jamais, peut opérer ces guérisons. Voyez le monde ancien : les passions humaines s'y étaient donné une longue et libre carrière; elles avaient dégradé la nature et entretenu l'esclavage; elles avaient même corrompu la raison, qui avait cherché à leur créer une sorte de légitimité et à faire de leur satisfaction et de leur empire le seul but de la vie[1]. Le monde a marché un temps au milieu de ce désordre théorique et pratique; puis du fond de la conscience, touchée par un dieu invisible que les hommes appelaient alors la Sagesse, la

[1] Fabricius, dans son ambassade auprès du roi Pyrrhus, avait entendu dire à Cinéas le Thessalien qu'il existait à Athènes un homme qui se donnait pour sage, et professant hautement que toutes nos actions doivent se rapporter au plaisir. (CICÉRON, *Traité de la Vieillesse*, § 13.)

protestation est sortie, et la résistance a jailli. Ces excès ont vu naître, pour les combattre et pour les flétrir, l'austère morale de Zénon, répétée par Sénèque et pratiquée par Caton. Si elle n'a pas suffi pour arrêter le mal, c'est qu'elle a manqué de la douceur chrétienne et de la persuasion évangélique ; mais elle a relevé et singulièrement ennobli la conscience.

II

Objet de ce livre.—Ce qui m'a décidé à l'écrire.—Le mémoire du chancelier Daguesseau contre l'agiotage en février 1720.—Les paroles de l'empereur Napoléon III sur le même sujet.—Il faut reprendre une société qui s'égare comme on reprendrait ses propres enfants.—Admirable attitude de Daguesseau combattant l'agiotage.—Louis XIV et le luxe.—Le luxe à Rome sous le consulat de Décimus Hatérius.—La lettre de Tibère au sénat.—Vespasien arrête le luxe par l'exemple.

Ce qui se passe aujourd'hui n'est pas sans exemple, même dans notre histoire. J'ai jugé utile de le rappeler pour laisser voir, par la comparaison, l'étendue du mal que nous souffrons et ses conséquences funestes. J'ai cédé aussi, je n'en disconviens pas, à un goût très-marqué, ou plutôt à un culte que j'ai déjà professé pour le chancelier Daguesseau. Rappeler les effets de la spéculation et de l'agiotage au siècle dernier sur les mœurs et

sur les destinées de la société française; indiquer les plaintes que ce dangereux entraînement arracha alors à un grand magistrat, et les leçons qui s'ensuivirent, c'est avouer sans doute que nous avons besoin de nous en souvenir. Mais que servirait-il de cacher notre plaie ? Ne devient-elle pas chaque jour plus large et plus saignante ? N'est-il pas vrai qu'à côté des grandes choses dont nous avons été les témoins dans la guerre et dans la paix, nous assistons à un avilissant spectacle de jeu, de spéculation et d'usure ? Il y a quelques mois, un magistrat[1] s'honorait de le dire, et pour rendre ses paroles plus exemplaires et plus graves, il répétait celles que le chef de l'État lui-même avait écrites, sous l'impression de la plus noble émotion, causée par l'expression du bien dans la langue du beau[2].

On verra suffisamment dans le passé, malgré

[1] M. Cordoen, procureur impérial près le tribunal de la Seine.

[2] Lettre de l'empereur à M. Ponsard après la première représentation de *la Bourse* (*Moniteur* du 29 juin 1856).— « J'ai été vraiment heureux de vous entendre flétrir avec toute l'autorité de votre talent, et combattre par l'inspiration des plus nobles sentiments, le funeste entraînement du jour. »

des différences, le présent qui inquiète les gens de bien. — D'ailleurs, je reconnais que la place où je suis est gênante pour faire un tableau entièrement moderne; elle m'interdit la trop grande vivacité des couleurs et me condamne un peu à ces généralités qui, pouvant être la matière monotone d'un discours, ne sauraient trop remplir un livre ni lui donner beaucoup d'attrait.—Personne, au contraire, ne pourra me blamer de faire revivre une des œuvres les plus pures qui soient sorties de la conscience et tombées de la plume de Daguesseau. — C'est lui qui concluera, quand j'aurai, si j'y puis réussir, exposé la cause. — Les honnêtes gens l'écouteront, j'en suis sûr, malgré le temps qui nous sépare de lui; ils reverront, à ce sujet, une des plus tristes pages de l'histoire de nos mœurs, et pourront remarquer aussi combien il y a loin de la noble douleur d'un magistrat que sa conscience force à parler, aux bruyants sarcasmes et à la joie coupable de nos écrivains socialistes. — Ce qui contribue peut-être le plus à maintenir les abus d'une époque et à en perpétuer les vices, c'est l'intention de ceux qui les attaquent; ils mettent à le faire une passion qui ne semble pas et qui n'est pas toujours pure. —Ce n'est pas le bien

qu'ils désirent, mais le changement; et dans les coups qu'ils portent, il y en a d'injustes qui diminuent la force des autres. Il faut reprendre une société qui s'égare comme on reprendrait ses propres enfants, avec une tendresse qui adoucisse le blâme et fasse pénétrer le conseil.

Il importe aussi de mettre, autant qu'on le peut, le poids d'une vie exemplaire dans la critique des autres. Daguesseau avait ces avantages, et il attire sur sa pensée et sur lui la sympathie et le respect, quand, avant de combattre, il dit, parlant de l'agiotage : « Je n'ai point été tenté jusqu'à présent de chercher à réparer les ruines de ma fortune par une telle voie. — La politique ou l'intérêt auraient pu m'inspirer cette tentation, mais une gloire bien ou mal placée a fait taire l'une; la bienséance peut-être plus que la vertu m'a mis à couvert de l'autre, et je veux que, si je venais jamais à me laisser affaiblir sur ce point, mon écrit s'élève contre moi et soit le premier juge qui me condamne; ou si je persévère dans l'éloignement naturel que j'ai pour cette espèce de richesse, je saurai au moins pourquoi je résiste à l'exemple de tant de personnes qui, d'ailleurs, valent beaucoup mieux que moi; je respecte leurs lumières,

mais c'est une grande consolation pour un homme qui cherche à être bien avec lui-même de sentir qu'il n'a point de part à une fortune au moins équivoque.—Et si je suis dans l'erreur, j'aime toujours mieux me tromper par un excès de délicatesse, que de m'aveugler par un excès de cupidité. »

Louis XIV avait, dans l'éclat de son règne, épuisé son royaume. Ce prince aima sans doute la grandeur réelle, celle que donnent la gloire des armes, le génie des lettres et des arts, le commandement en toutes choses; mais il aima aussi la grandeur théâtrale, et il appliqua le luxe à tout, même à la guerre. Il fit en voiture la campagne de Hollande, et comme pour montrer qu'elle se mettait quelquefois du côté du travail, de la patience et de la simplicité, la fortune ne l'y suivit pas, et les bourgeois d'Amsterdam firent pâlir son soleil devenant leur effigie : *In conspectu meo stetit sol.*

La richesse des princes était surtout alors soumise aux mêmes règles que celles des particuliers. Les dépenses excessives et les prodigalités ne tarissaient pas seulement le Trésor, mais elles appauvrissaient le royaume de toute manière et poussaient la puissance à ce genre d'excès que le peuple souffre moins et déteste plus que tous les autres.

Le luxe, en général, ne mérite pas les éloges qu'il reçoit et que, de nos jours, on lui prodigue, au nom de cette science qui croit avoir trouvé des règles sûres pour produire le plus et vivre le mieux possible.

A Rome, il avait eu pour ennemis les moralistes et les poëtes. Il se défendait, à peu près comme aujourd'hui, par des raisons d'État et en se donnant comme l'image de la richesse publique. Sous le consulat de Décimus Hatérius, il avait pris de tels développements qu'il alarmait le prince. Il est intéressant de le voir aux prises avec Tibère. Les édiles l'avaient poursuivi au nom des lois; Tibère examina longtemps en lui-même s'il était possible de réprimer ces excès, si la réforme n'en serait pas nuisible à l'État, combien il serait fâcheux d'entreprendre sans réussir ou de ne réussir qu'en flétrissant les premiers hommes de la république. Aussi il écrivit au sénat une lettre qui, dans le sujet qui m'occupe, mérite qu'on la reproduise et qu'on la médite. «Si les courageux édiles m'avaient consulté avant leur plainte, je ne sais si je ne leur eusse pas plutôt conseillé de fermer les yeux sur des vices si anciens et si enracinés que de montrer, en les poursuivant, que nous étions impuissants

contre eux. Ils ont d'ailleurs rempli leur office avec un zèle que je voudrais voir dans tous les magistrats. Mais, pour moi, que le devoir empêche de me taire, il n'est pas facile que je me prononce, parce que je ne suis ni édile, ni préteur, ni consul, et qu'on demande au prince un jugement plus élevé; quand chacun s'attribue les choses bien faites, on s'en prend à lui seul de toutes les fautes. Que défendre d'abord et par où commencer le retour aux anciennes mœurs? Faut-il interdire ces immenses maisons des champs et ce peuple d'esclaves, ces masses d'or et d'argent, ces merveilles de la peinture et de l'airain, ces vêtements efféminés qui confondent les hommes avec les femmes, et ces dépenses particulières des femmes qui, pour avoir des pierreries, transportent votre argent chez les nations étrangères et ennemies?

« Je n'ignore pas que dans les cercles et dans les festins, on condamne ces excès et qu'on y demande un terme. — Mais si quelqu'un propose une loi et indique des peines, ceux qui se plaignent crieront qu'on bouleverse l'État, qu'on prépare la ruine de tout citoyen opulent, et que personne n'est à l'abri du danger. — Cependant, si les maladies mêmes du corps, invétérées et progressant sans

cesse, ne se guérissent que par des remèdes énergiques et durs, quand l'âme est à la fois corrompue et corruptrice, ardente et malade, on ne peut la refaire que par des remèdes aussi violents que ses désordres eux-mêmes. De tant de lois établies par nos ancêtres, de tant de lois portées par Auguste, les unes abolies par l'oubli, les autres (ce qui est plus honteux), par le mépris, n'ont fait que donner plus de sécurité au luxe. Aussi faut-il craindre de défendre ce qui n'a pas encore été défendu, car quand on transgresse impunément la loi, il n'y a plus ni crainte, ni pudeur.

« Pourquoi jadis l'épargne était-elle en faveur? c'est que chacun se modérait, c'est que nous étions tous citoyens d'une seule ville, et que nous n'avions même pas dans l'Italie conquise d'aliments à nos passions. Depuis, nous avons appris par nos victoires à consommer le bien des vaincus, et dans nos guerres civiles à consommer le nôtre. Qu'est-ce, d'ailleurs, ce dont les édiles vous avertissent? presque rien, si vous regardez le reste. Personne ne dit combien l'Italie souffre et a besoin de secours étranger, ni que la vie du peuple romain est tous les jours à la merci des flots et des tempêtes, et que sans l'abondance des provinces, nos bois et

nos maisons ne nous défendraient pas. — C'est là ce qui doit préoccuper le prince; le défaut de vigilance en ce point entraînerait la ruine de l'État.— Quant au reste, *le remède est dans nos cœurs*. C'est à la pudeur de nous améliorer, à la nécessité de changer les pauvres, à la satiété d'agir sur les riches. — Si les magistrats ont assez de zèle et de sévérité pour s'opposer au mal, je les loue et me décharge sur eux de ce soin; mais s'ils se bornent à dénoncer les vices, et qu'après s'être donné cet honneur, ils soulèvent des haines et me les abandonnent, je ne suis pas plus qu'eux avide d'inimitiés. Si je brave pour le bien de l'État des haines redoutables et presque toujours injustes, je désire écarter celles qui ne peuvent être utiles ni à vous, ni à moi[1]. »

Le sénat, sur cette lettre, dispensa les édiles de poursuivre le luxe qui ne fit que s'étendre. Il n'était pourtant pas invincible, et si on en croit Tacite, Vespasien l'arrêta, non par des lois, mais par l'exemple.—A sa table et dans ses vêtements, il rappela la simplicité antique, et l'éloquent histo-

[1] J'ai traduit dans son entier cette lettre dont Montesquieu ne donne pas une idée complète dans le livre VII, ch. IV, de *l'Esprit des Lois*.

rien de Rome qui atteste ce grand succès, l'explique d'un mot plein de raison et de politique. « Le désir de plaire au prince et de faire comme lui eut plus d'influence que la menace, la crainte et le châtiment des lois. »

III

Le luxe de Louis XIV engendre l'agiotage.—Ce qu'en dit Saint-Simon.—A quelles extrémités ce besoin du luxe pousse Louis XIV.—Il se déclare le seul propriétaire des biens de ses sujets.—Socialisme royal.—Admirable sortie de Saint-Simon contre les gens d'argent.—Le bilan du contrôleur général Desmarets.—Les gens d'argent pendant les dernières guerres de Louis XIV.—La fin du règne.—Le roi se procure de l'argent par l'agiotage.—Desmarets et Samuel Bernard sont ses intermédiaires.—L'agiotage est déjà tout près de l'escroquerie.—Le portrait de Samuel Bernard.—Sa maison décrite par le président Hénault.

Ce grand souvenir et cette admirable page d'histoire ne furent sans doute pas connus de Louis XIV : « Ce prince (et c'est un des traits de sa physionomie qui est beaucoup trop vif pour avoir échappé à l'inimitable faiseur de portraits qui le reproduit) aima en tout la splendeur, la magnificence, la profusion. Ce goût, il le tourna en maxime par poli-

tique et l'inspira en tout à sa cour. C'était lui plaire que de s'y jeter en table, en habits, en équipages, en bâtiments, en jeu. C'étaient des occasions pour qu'il parlât aux gens.—Le fond était qu'il tendait et parvenait par là à épuiser tout le monde, en mettant le luxe en honneur et pour certaines parties en nécessité... C'est une plaie qui, une fois introduite, est devenue le cancer intérieur qui ronge tous les particuliers, parce que de la cour il s'est promptement communiqué à Paris et dans les provinces et les armées, où les gens en quelque place ne sont comptés qu'à proportion de leur table et de leur magnificence, depuis cette malheureuse introduction qui ronge tous les particuliers, qui force ceux d'un état à pouvoir voler à ne pas s'y épargner, la plupart dans la nécessité de soutenir leur dépense [1]. »

Aussi la fin de ce règne, au milieu des revers que la Providence lui infligea, comme pour corriger l'éclat qu'il avait eu, vit-elle naître toutes les corruptions qui éclatèrent violemment sous la régence, et principalement celle qui découle du goût ardent des richesses et du besoin impérieux de vivre à tout prix dans l'opulenee et le luxe.

[1] Saint-Simon.

Saint-Simon, qui n'est pas toujours juste, qui juge beaucoup de choses d'un point de vue personnel et sans charité, mais qui a bien aperçu ce genre de péril, flétrit avec une éloquente ardeur les expédients auxquels descendirent Louis XIV et ses conseillers, pour entretenir les derniers feux de ce luxe inutile et corrupteur.

On frémit encore, et malgré la distance, au souvenir de cet impôt du dixième, motivé en 1710 comme il aurait pu l'être en 1793 ou le 15 mai 1848, si l'émeute de ce jour-là avait triomphé. Le besoin et le goût de l'argent font taire les lois écrites et les lois naturelles. Ce sont des conseillers pires que la misère. Attachés au présent sans nul soin de l'avenir, ils foulent aux pieds les principes les plus sacrés de la conservation sociale; et quand ils semblent donner le plus d'éclat à la vie, ils en tarissent les sources, *propter vitam vivendi perdere causas.*

Il fallut ces détestables influences pour amener Louis XIV, dont l'esprit était droit, à se déclarer le seul propriétaire légitime des biens de ses sujets. J'impute expressément à l'ardeur des richesses, au désir effréné du luxe, à tous les excès des manieurs d'argent, cet impardonnable oubli de toute justice

et de toute raison, et j'y vois, malgré les splendeurs monarchiques qui l'environnent, comme la solide matière du socialisme qui nous a menacés et qui nous menace encore.

Saint-Simon n'a jamais été plus éloquent, et n'a jamais mieux mérité les éloges que lui donnait tout récemment un de nos plus illustres contemporains, qu'en couvrant du mépris de sa raison et de son âme cette royale iniquité.—Je le laisse parler : « ... Les papiers de toutes les pièces dont le commerce se trouvait inondé, et qui tous avaient plus ou moins perdu crédit, faisaient un chaos dont on n'apercevait point le remède ; billets d'État, billets de monnaie, billets des receveurs généraux, billets sur les tailles, billets d'ustensile, étaient la ruine des particuliers, que le roi forçait de prendre en payement de lui, qui perdaient moitié, deux tiers et plus, avec le roi comme avec les autres.—*Ces escomptes enrichissaient les gens d'argent et de finance aux dépens du public*... La capitation doublée et triplée à volonté, arbitraire, des intendants de province, les marchandises et les denrées de toute espèce imposées en droits au quadruple de leur valeur, taxes d'aisés et autres de toute nature et sur toutes sortes de choses, tout cela écrasait

nobles et roturiers, seigneurs et gens d'Église, sans que ce qu'il en revenait au roi pût suffire, qui tirait le sang de tout ses sujets sans distinction, qui en exprimait jusqu'au pus, et qui enrichissait une armée infinie de traitants et d'employés à ces divers genres d'impôts, entre les mains de qui en demeurait la plus grande et la plus claire partie. » —C'est alors que Louis XIV, sur l'avis conforme des docteurs de Sorbonne et de son confesseur, se décida à créer l'impôt du dixième, c'est-à-dire à prendre une notable partie des biens de ses sujets. Il absorba le poison qu'il avait en cette occasion demandé à ses conseillers, au point qu'il crut faire une grâce en ne prenant pas tout, ce qui, d'après le droit qui venait de se fabriquer en Sorbonne, lui appartenait réellement. Saint-Simon foudroie la doctrine, montre la basse origine de la mesure, et flétrit ainsi la mesure elle-même : « Ainsi fut bâclée cette sanglante affaire, et immédiatement après signée, scellée, enregistrée, parmi les sanglots suffoqués du public, parmi les plus douces, mais les plus pitoyables plaintes. La levée et le produit n'en furent pas tels, à beaucoup près, qu'on se l'était figuré dans ce bureau d'anthropophages[1]....

[1] Il était composé du roi, de Monseigneur, du duc de

Tout homme, sans aucune exception, se vit en proie aux exacteurs, réduit à supputer et à discuter avec eux son propre patrimoine, à recevoir leur attache et leur protection sous les peines les plus terribles, à montrer en public tous les secrets de sa famille, à produire lui-même au grand jour les turpitudes domestiques, enveloppées jusqu'alors dans les replis des précautions les plus sages et les plus multipliées... *Les seuls financiers* s'en sauvèrent par leurs portefeuilles, inconnus, et par la protection de leurs semblables, *devenus les maîtres de tous les biens des Français de tous les ordres*[1]. »

Enfin, dût-on m'accuser de trop me plaire à ce tableau, j'en donne la fin, qui est l'opinion du duc de Bourgogne, mise par Saint-Simon en cette ad-

Bourgogne, du chancelier, du duc de Beauvilliers, chef du conseil des finances, du contrôleur général Desmarets, de deux conseillers d'État, Pelletier de Sousy et Daguesseau, le père du chancelier. (Daguesseau fut le seul qui résista et encore en demandant la permission de ne donner son avis que le lendemain.)

[1] Saint-Simon trouvait injuste que les valeurs qu'on appelle mobilières, et qui n'ont pas cessé aujourd'hui, que je sache, de faire la loi à tout le monde, ne payassent pas d'impôt. Tout à l'heure le chancelier Daguesseau en dira autant. Peut-être ceux qui préparent en ce moment une loi pour atteindre un peu la richesse mobilière ne connaissent-ils pas ces grands auxiliaires.

mirable couleur que lui seul sait répandre : « Quelques jours après la publication de l'édit, monseigneur, par extraordinaire, alla dîner à la Ménagerie avec les princes ses enfants et leurs épouses, et des dames en petit nombre. Là, monseigneur le duc de Bourgogne, moins gêné que d'ordinaire, se mit sur les partisans, dit qu'il fallait qu'il en parlât, parce qu'il en avait jusqu'à la gorge, déclama contre le dixième denier et contre une multitude d'autres impôts, s'expliqua avec la plus grande dureté sur les financiers et les traitants, même sur les gens de finance, et par cette juste et sainte colère, rappela le souvenir de saint Louis, de Louis XII, père du peuple, et de Louis le Juste. Monseigneur, ému par cette sorte d'emportement de son fils, qui lui était si peu ordinaire, y entra aussi un peu avec lui, et montra de la colère de tant d'exactions aussi nuisibles que barbares, et de tant de gens de néant si monstrueusement enrichis de sang ; et tous deux surprirent infiniment ce peu de témoins qui les entendaient, et les consolèrent un peu dans l'espérance en eux de quelques ressources.—Mais le décret en était porté. Le vrai successeur de Louis XIV était ce fils d'un rat de cave, qui ajouta dans son long et funeste gouvernement à tout ce

qui s'était auparavant inventé en ce genre, et qui mit les publicains et leurs vastes armées en effroi à tous, et, si cela était possible, en honneur par la vénération qu'il leur porta et le crédit sans bornes qu'il leur donna, le respect odieux qu'il leur fit porter par les plus grands et par tout le monde, et les grâces et les distinctions de la cour, de l'Église et de la guerre, qu'ils partageaient avec les seigneurs, même avec préférence, jusqu'à pas une desquelles jusqu'alors aucun d'eux n'avait osé lever les yeux[1]. »

Ainsi, le mal ne fut pas guéri par ce remède odieux; il s'accrut au contraire. L'État fut démoralisé, et de plus appauvri et ruiné.—Mais après ces grandes et belles pages, il est curieux de voir, dressé par Desmarets lui-même, le bilan de cette royale faillite, avec ses causes et quelques-uns de ses effets. Desmarets était le neveu de Colbert, et passait pour un homme actif, intelligent, laborieux[2]. Le roi l'avait appelé, le 20 février 1707,

[1] Saint-Simon est très-sévère pour Desmarets, qui d'ailleurs, si on en croit certains historiens, aurait dans sa jeunesse, étant employé chez un comptable, et bien longtemps avant les grandeurs de son oncle, commis un abus de confiance.

[2] Voltaire.

pour remplir la place de contrôleur général des finances : cette place était amoindrie depuis la chute de Fouquet, puisque, d'après le règlement de 1661, le contrôleur général n'était ni ordonnateur ni comptable; le roi s'était réservé, pour plus de sûreté, cette partie des fonctions. Aucun payement ne se faisait qu'en vertu des ordonnances et des états qu'il avait signés lui-même. Il était ainsi doublement responsable de cette administration, et Desmarets ne devait qu'exécuter ses ordres.

Dès le moins de février 1708, les signes de la faillite commencèrent : l'argent se resserra partout, le papier perdit de sa valeur; les troupes ne furent pas payées, ces troupes qui, depuis Rocroy, avaient couvert de gloire le nom et le drapeau de la France. Le roi devait partout : il empruntait à Gênes; il recevait sans cesse des avances de Samuel Bernard et des frères Hogguères. Il dépensa dans l'année 1708 près de sept cents millions, et comme les fonds de cette année avaient été consommés par avance, il ne lui restait guère plus de vingt millions pour faire face à cette dépense. Chamillart, qui avait fait un usage immodéré des billets de monnaie pour payer l'armée, se retira devant cet énorme déficit. Desmarets reconnut la profondeur du gouffre et la montra à Louis XIV,

qui exigea néanmoins ses services. Il se mit à l'œuvre, centralisa tous les revenus du roi dans une caisse unique, et établit une régie certaine qui lui permit de savoir de quels fonds il pouvait disposer et à quelles échéances. Puis il recourut aux moyens ordinaires, la refonte des monnaies, les emprunts, les constitutions de rentes, les assignations, les impôts. Il laissa les capitalistes, les banquiers et les prêteurs de tout genre s'enrichir sans mesure, en abusant des embarras et des besoins de l'État.

Il faut cependant reconnaître que Louis XIV dut soutenir, au prix des plus cruels efforts, cette guerre dont le but était de conquérir la France, et de la traverser pour aller à l'Espagne. L'histoire sait aussi et n'oublie pas qu'il tenta plusieurs fois de la faire cesser, et qu'un de ses négociateurs, des lèvres duquel coulait la persuasion[1], adressa vainement à ses ennemis ces belles paroles : « Dieu sait humilier, quand il lui plaît, ceux qu'une prospérité inespérée élève, et qui, comptant pour rien les malheurs publics et l'effusion du sang chrétien, continuent les guerres qu'ils pourraient terminer. » Mais ce qui ne se justifie pas et ce que la

[1] L'abbé de Polignac.

conscience retient pour le blâmer, c'est qu'au milieu de ces nécessités cruelles le luxe ne diminua pas, et que la cupidité, qui le suit presque toujours, augmenta ses désordres.

Nous le savons bien et n'avons nul besoin de le demander à l'histoire : l'homme qui fait de la richesse l'objet de ses désirs et le but de sa vie ne connaît pas cet amour de la patrie qui, après l'amour de Dieu, est le plus grand de tous. Il s'enrichit aussi volontiers dans les malheurs publics que dans un honnête négoce. — De 1689 à 1715, pendant les dures épreuves que traversa alors la France, les traitants et les financiers firent d'énormes fortunes en se livrant à d'énormes usures.

On trouve dans une anecdote des derniers jours de ce règne le luxe et la spéculation réunis et comme associés, ou bien, si l'on veut, s'engendrant l'un l'autre, et préludant aux grandes destinées qui les attendent quelques années plus tard.

Le roi avait signé la paix d'Utrecht, difficilement obtenue. Il voulut étaler de nouveau les magnificences si coûteuses et si fréquentes de son règne : il oublia la misère de ses sujets et la sienne, et, entraîné par ce goût de l'éclat et du luxe qu'il avait répandu autour de lui, il commanda des fêtes à

Fontainebleau. Le trésor était vide. Le désir du roi était à ce moment un désir cruel que ne pouvaient justifier les inspirations de la politique qui justifient tant de choses. L'honneur de la France épuisée n'avait rien à gagner à cette démonstration d'opulence qui ne pouvait tromper personne. La plus noble attitude d'un prince appauvri par la guerre, les fautes ou les revers, est celle d'une pauvreté laborieuse et fière. Louis XIV l'entendait autrement, et il pensa qu'on le croirait riche, si on le voyait dépenser quatre millions dans une fête inutile.

Pour se procurer cette somme, il fallut recourir à une indigne supercherie et la demander à la spéculation. On connaissait déjà le moyen de s'enrichir sans travailler; on donnait à certaines choses une valeur fictive, et on réalisait le bénéfice attaché momentanément à cette fiction. L'agiotage, puisqu'il faut l'appeler par son nom, faisait déjà des fortunes instantanées, et créait de rapides et d'irréparables misères.

On avait déjà vu devant la chambre de justice de 1661 ceux que la Bruyère appelle les manieurs d'argent, et beaucoup de *Sosies* avaient passé, par une petite recette, à une sous-ferme, et par les

concussions, la violence et l'abus qu'ils avaient fait de leurs *pouvoirs*, ils s'étaient, sur les ruines de plusieurs familles, élevés à quelque grade et devenus nobles par une charge[1].

Samuel Bernard[2] avait été le grand financier du règne; il avait ce qu'on appelle un grand crédit, et les manieurs d'argent s'attachaient à lui comme à la fortune. Il prêtait au roi et retirait de ces prêts des intérêts énormes et un certain éclat. Il avait

[1] *Des Biens de fortune.* (La Bruyère, page 310, éd. de 1754).

[2] Le président Hénault fait de lui un portrait qui est à peu près ressemblant :

« Bernard vaut bien la peine qu'on s'y arrête. Ce n'est point M. Jourdain, ce n'est point Turcaret, ce n'est rien de ce que l'on a joué à la comédie, parce qu'il n'y avait jamais eu de fou de son genre. Il avait un orgueil extravagant qui, en quelque sorte, l'anoblissait; il était insolent de bonne foi; tout ce qui était chez lui de plus grand contribuait à sa folie, et il y en avait la moitié qui n'avait que faire de sa richesse.—Les louanges les plus absurdes pâlissaient devant ses prétentions; il avait servi le roi dans ses armées, c'était le Phœbus qui se souvenait d'avoir été au siége de Troyes. Il avait eu des combats particuliers. Il avait aimé les plus belles princesse d'Allemagne (où il n'avait jamais été); il racontait les fêtes qu'il leur avait données.—Mais il tenait un grand état; il jouait, et on y trouvait la plus grande compagnie. — Je dois ajouter qu'il était généreux, *quel que soit le motif.* »

Après le portrait du financier, dont on retrouverait peut-être quelques traits sur des physionomies contemporaines, le président Hénault fait celui de sa maison. J'en prends quelque chose : « C'était *une maison de jeu* et de bonne

l'âme facile qu'ont trop souvent les financiers, et, comme le dit Voltaire, *il faisait des miracles*[1].

Le besoin de luxe qui agitait Louis XIV, même après ses revers, va lui en demander un qui le conduira jusqu'aux dernières limites de l'improbité,— je devrais dire de l'escroquerie, si ce mot était moins récent et moins vulgaire.

Desmarets ne savait où trouver les quatre millions que le roi exigeait ; Samuel Bernard lui-même ne voulait pas les prêter. On imagina de les préle-

chère, et le rendez-vous de la meilleure compagnie. On y trouvait M. le cardinal de Rohan, à qui la nature avait donné tous les talents extérieurs ; le prince de Rohan, son frère ; le Bordage, madame de Montbason, qu'ils se disputaient tous deux ; Desforts, depuis contrôleur général ; madame Turgot, M. d'Aumont, madame Martel, Vanholt, chez lequel on allait souper dans sa belle maison d'Issy ; le maréchal de Villeroi, attiré par madame de Sagonne, fille de Bernard, et que l'on ménageait pour qu'il fermât les yeux *sur la banqueroute de trente-deux millions que Bernard faisait sur la place de Lyon.* »

[1] A propos de Gentil Bernard, Voltaire a dans ces vers esquissé le portrait de Samuel :

Dans ce pays, trois Bernard sont connus :
L'un est le saint, ambitieux reclus,
Prêcheur adroit, fabricateur d'oracles ;
L'autre Bernard est l'enfant de Plutus,
Bien plus grand saint, faisant plus grands miracles !

Ai-je besoin de dire que je blâme ce portrait de saint Bernard, que la citation m'a forcé de transcrire ?

ver sur la crédulité publique. Les agioteurs, comme aujourd'hui, recherchaient les nouvelles qui pouvaient agir sur la valeur de l'argent et du papier. Ils les obtenaient, comme toujours, par des moyens subalternes, et avec ce frauduleux instrument de succès, comparable seulement à des cartes altérées, ils allaient gagner, en un instant et sans peine, la fortune que d'autres avaient péniblement acquise dans le travail.

Les laquais du contrôleur général fournissaient habituellement aux agioteurs, qui les leur payaient fort cher, les secrets qu'ils dérobaient dans le cabinet de leur maître.

Desmarets, qui l'apprend, a l'idée d'en profiter pour procurer au roi les quatre millions que celui-ci exige. Il fait fabriquer pour trente millions de billets de la caisse des emprunts et les remet à Samuel Bernard, pour qu'il les négocie ; mais afin de donner à ces billets une valeur qu'ils n'auraient pas eue sans cela, il rédige un projet de loterie et laisse sur son bureau ce projet rédigé.

Les agioteurs le connaissent aussitôt ; ils y trouvent une raison de s'arracher les billets de la caisse des emprunts, auxquels ils supposent un grand avenir ; leur crédulité fait monter, en quelques



jours, ces valeurs de 35 à 85 pour 100. A la faveur de cette hausse, Samuel Bernard écoule ses titres, qui ne lui ont rien coûté, et réalise pour le roi plus de quatre millions.

Bientôt on connut le secret de cette opération et son caractère hautement frauduleux. Les billets baissèrent des deux tiers et furent appelés des *Bernardines!*

On ne juge pas tout de suite les effets d'un acte déshonorant, surtout quand il peut se confondre avec ce qu'on appelle la raison d'État. — Mais le nuage se dissipe aisément, et fût-elle placée sous la plus auguste protection et provoquée par un royal désir, l'improbité éloigne les cœurs en même temps qu'elle corrompt les consciences.

Je ne veux pas exagérer l'importance d'un fait presque inaperçu dans l'histoire, mais j'aime mieux, pour la fin d'un grand règne, le revers de Malplaquet que cet abaissement qui produit un honteux mélange de luxe forcé et de spéculation frauduleuse et violente. — La France guérit vite les blessures que la guerre lui a faites; elle a tant de courage, et son sang est si généreux qu'il ne s'épuise pas en coulant; — mais l'immoralité laisse des traces autrement profondes, et l'on vit bien, après

la mort du roi, quel poison avaient répandu le luxe, le goût des richesses et l'ardent désir de s'enrichir sans peine.

IV

Nécessité des chambres de justice contre les *manieurs* d'argent.—Coup d'œil historique.—La chambre de justice de 1661.—Admirable discours de Denis Talon, nommé procureur général auprès de cette cour.—Il demande l'*anéantissement* de toutes les fortunes usuraires. —Édit qui crée la chambre de justice de 1716.—Les usuriers.—Le régime de la terreur contre les gens d'argent.—La corruption pécuniaire.—Février 1717.—Le procureur général Daguesseau devient chancelier.—Il prononce la clôture de la chambre de justice.—Son discours.—Impuissance des lois.

Il fallut créer une *chambre de justice*, pour faire le compte de ces immoralités et tenter de les réprimer par la terreur.—L'histoire de cette singulière juridiction serait un des livres les plus curieux qu'on pût faire. — Elle s'est dressée, en effet, à de longs intervalles, contre les déprédations des financiers et contre les excès de l'usure, sans produire beaucoup de bien, mais comme une protestation

3.

et une vengeance de la probité publique. Sans doute, il eût mieux valu que par une bonne organisation, par l'exemple et par l'empire des lois ordinaires, on empêchât la dilapidation des deniers publics et les fortunes usuraires.—Mais la soif des richesses a toujours été un ennemi redoutable, fécond en expédients et en ruses, difficile à saisir, difficile à combattre.—Il ne laisse échapper ni une occasion, ni une heure, et si on n'a pas contre lui un système d'observation infatigable et de vigilance assidue, il déroute les précautions communes, et triomphe à force de ténacité et de bassesses.—Quand il a longuement triomphé, qu'il a mis à profit tous les besoins et toutes les misères de l'État et des particuliers, il arrive un moment où la conscience publique secoue ce genre d'oppression et demande ardemment qu'on frappe et qu'on dépouille ces larrons tolérés.

Sous Henri IV, déjà, il avait fallu recourir à ce remède héroïque, et Sully avait créé une chambre de justice; ce sage ministre pensait que les fortunes excessives, faites dans le maniement des deniers publics ou dans les usures privées, étaient d'un funeste exemple pour tout le monde, et surtout pour la noblesse, disposée à échanger son

honneur contre de l'argent; il ne se trompait pas sur le caractère du luxe qu'engendrent les richesses ainsi obtenues, et savait bien qu'au lieu d'exciter l'émulation dans le travail, il arrachait les hommes aux professions utiles, les corrompait en un instant, et leur inspirait cette avidité dont on ne rougit pas, parce qu'elle se répand comme un mal contagieux.

Dès ce moment, les plus grandes maisons de France, celles qui devaient leur éclat au sang qu'elles avaient versé, se ruinaient en voulant atteindre, avec les seuls fruits de leur fortune légitime, le faste des traitants et des usuriers.— Quand elles étaient ruinées, plutôt que de renoncer au luxe et de garder simplement leur vieil honneur, elles vendaient leurs enfants et leurs noms à ces malhonnêtes gens, qu'elles arrachaient ainsi, mais seulement en apparence, au mépris public ; —elles ne s'apercevaient pas que tout cela assurait leur propre dégradation et que l'argent mal gagné avilissait tout le monde.

Quelques années plus tard, en 1625, un édit du mois de juin ordonna, tant le mal était déjà grand, qu'une chambre de justice serait établie de dix ans en dix ans, « afin que les malversations des

officiers comptables et des *gens d'affaires* ne demeurassent jamais impunies. »

Mais l'influence des financiers, que Richelieu lui-même a subie et que Louis XIV éprouva jusqu'à se faire le courtisan de Samuel Bernard, empêcha la stricte exécution de cet édit. Il fallut la ferme intégrité de Colbert pour exiger qu'on l'exécutât en 1661[1].

[1] Denis Talon fut nommé procureur général auprès de cette chambre de justice ; il y prononça un discours dont quelques traits peuvent être recueillis et rapprochés du temps présent.

« L'anéantissement de ces fortunes mal acquises, dit-il, est le plus agréable sacrifice que l'on puisse présenter à la justice divine, qui souffre avec indignation et met entre les abominations l'insolence et la vanité de ces hommes, élevés de la poussière et du sein de la terre à cet esprit de superbe dans lequel, se méconnaissant eux-mêmes, ils n'ont gardé aucune mesure, soit pour les acquisitions, pour les bâtiments ou pour la table, soit pour le jeu ou pour toute autre espèce de luxe et de dépenses. » Ailleurs: « La modération excessive que l'on a pratiquée (vis-à-vis des traitants et des usuriers) n'a servi qu'à irriter l'avarice et l'avidité de ceux qui s'imaginent qu'il en est des fortunes comme des conquêtes, qu'elles acquièrent non-seulement de la sûreté, voire même du relief, de la noblesse et peut-être de l'innocence, quand elles sont en état de se pouvoir racheter du péril par la grandeur et le partage du butin. »

J'aurais pu essayer d'exprimer cette dernière pensée qui n'a pas cessé d'être grande et vraie; j'ai mieux aimé la laisser sous la plume d'un grand magistrat avec sa solennité et sa date.

Dans un autre passage, la pensée s'élève encore et mon-

Mais, je me hâte de le dire, non-seulement ce remède, deux fois employé dans moins d'un demi-siècle, ne fut pas efficace, parce que les châtiments même les plus violents n'arrêtent pas la corruption : mais on vit naître, à partir de 1689, et au milieu des deux dernières guerres et des derniers embarras de Louis XIV, une nouvelle espèce de manieurs d'argent. L'édit qui créa la chambre de justice de 1716, après avoir parlé des traitants, des officiers comptables et des munitionnaires, les

tre de plus haut le danger présent et futur qu'il s'agit de combattre, et la ferme prudence qu'il y faut employer : « Pour arrêter le cours de ce torrent impétueux qui a corrompu les bonnes mœurs, confondu toutes les lois et la police du royaume, énervé la discipline des compagnies par le luxe et la superfluité, et banni toutes les maximes d'honneur, de décence et d'austérité ; pour opposer des digues à ce débordement capable de *saper les fondements de la monarchie et d'attirer quelques révolutions périlleuses*, il a fallu attendre une saison paisible. » Enfin j'y trouve encore une belle sentence adressée aux magistrats, et qui devint plus tard une vive critique pour la chambre de justice de 1716 : « Le roi ne permet pas que cette recherche soit une occasion de vexations, ni une couleur industrieusement employée pour opprimer des personnes innocentes ; aussi, quand ceux qui se trouveraient convaincus feraient des offres plus avantageuses que ce qu'on pourrait espérer d'une inquisition diligente, il ne veut pas qu'il lui soit reproché *que l'on mette désormais en commerce l'impunité*, non plus que la licence de mal faire. »

désigne comme « une espèce de gens auparavant inconnus, qui ont exercé des usures énormes, en faisant un commerce continuel des assignations, billets et rescriptions des trésoriers, receveurs et fermiers généraux. — Je m'aperçois que je ne peux mieux faire pour décrire le mal alors constaté que de transcrire les motifs généraux de cet édit, que devaient suivre, par l'effet d'une invincible corruption, les excès de 1720.

« Les fortunes immenses et précipitées, y est-il dit, de ceux qui se sont enrichis par ces voies criminelles, l'excès de leur luxe et de leur faste, qui semble insulter à la misère de la plupart de nos autres sujets, sont déjà, par avance, une preuve de leurs malversations, et il n'est pas surprenant qu'ils dissipent avec profusion ce qu'ils ont acquis avec injustice.—Les richesses qu'ils possèdent sont les dépouilles de nos provinces, la subsistance de nos peuples et le patrimoine de l'État.—Bien loin qu'ils en soient devenus *légitimes propriétaires*, ces manières de s'enrichir sont autant de crimes publics, que les lois et les ordonnances ont tâché de réprimer dans tous les temps... L'exécution de ces lois et de ces ordonnances n'a jamais été plus nécessaire que dans un temps où les crimes qu'elles

condamnent ont été portés au dernier excès et ont causé la ruine presque entière de tous les ordres de notre royaume. »

On ne pouvait pas signaler la gravité du mal en termes plus précis et plus saisissants. C'était le roi lui-même, ou, si l'on supprime la fiction, le régent du royaume qui montrait cette large plaie faite aux mœurs et à l'état même de la société.—Les politiques voudront bien remarquer que cette corruption pécuniaire avait *causé la ruine presque entière de tous les ordres du royaume,* et qu'à ce titre elle avait déjà préparé la matière des révolutions futures.

Mais ce qui est peut-être encore plus digne d'attention, c'est que cette corruption si intense gagna jusqu'aux magistrats chargés de la combattre, d'en réprimer les effets, d'en anéantir les bénéfices. Sur les siéges mêmes de cette chambre de justice, l'argent fit des victimes et soumit des consciences.

Mais d'abord elle accomplit son œuvre de répression avec une ardeur que lui communiquait l'indignation publique; elle avait un pouvoir arbitraire et concentrait entre ses mains celui de toutes les autres juridictions. Aucune règle ne lui était

imposée pour la recherche des coupables ni pour la preuve de leur culpabilité ; elle ordonnait les dénonciations et y attachait, pour les obtenir, le secret et le salaire. Elle n'entendait aucune défense et croyait sur parole ceux qui lui livraient les victimes. C'était, en résumé, une de ces commissions auxquelles on peut bien donner le nom de la justice, mais qui n'ont aucun de ses graves et nobles attributs. Elles frappent avec violence et répandent autour d'elles le châtiment et la terreur, mais elles n'inspirent à personne le goût du bien ni le regret du mal ; elles n'exercent aucune influence morale, et si elles ont sur le présent une action excessive, elles n'en ont pas sur l'avenir.—Il suffit, pour s'en assurer, de rappeler, en le résumant, ce que fit cette chambre de justice, et de montrer ensuite le mal qu'elle avait voulu vaincre, devenu plus fort et plus impuni que jamais.

On peut, sans beaucoup d'exagération, appeler le régime qu'elle créa le régime de la terreur. On défendit aux maîtres de poste de donner des chevaux à personne, à moins qu'on ne leur montrât un passe-port signé du régent lui-même.

Elle commença ses séances le 14 mars, au couvent des Grands-Augustins, sous la direction de

deux présidents à mortier, Lamoignon et Portail[1]. Trois jours après, parut une déclaration royale qui montre à quel degré d'immoralité le mal qu'il s'agissait de combattre pouvait abaisser la loi elle-même. « Il sera, y est-il dit, loisible à toutes personnes qui voudraient faire des *dénonciations*, même aux laquais et autres domestiques de ceux qui sont justiciables de notre dite chambre, de faire ces dénonciations sous leur nom si bon leur semble, ou sous des noms empruntés, en donnant des indices clairs et certains des faits qu'ils dénonceront... Défendons à tous nos sujets, *sous peine de la vie, de méfaire ou médire aux dénonciateurs.* »

On frappa des premiers ce Paul Poisson, dit Bourvalais, fils d'un paysan bas-breton, d'abord

[1] Elle était ainsi composée : les présidents Lamoignon et Portail, les conseillers Ferrand, de la Porte, Chassepot de Beaumont, Meliand, Boistel de Tourmoul, Nicolay, de Monthulé, Aubry et de la Malmaison.—Six maîtres des requêtes : de Fiebet, d'Ormesson, Duchevé, de Maupeou, de Beaussau, Amelot de Chaillou et Machault.—De la chambre des comptes : MM. Baille de Beuve, Prévôt, l'Évêque, Charpentier, de Villiers, le Grand, de Beaufort, Cassini ; et de la cour des aides : MM. Boiset, le Vayer de Breaunt et Angrand.—M. de Fourqueux fut nommé procureur général. Dans une médaille du temps, cette chambre de justice est figurée sous les traits d'Hercule écrasant Cacus, avec ces mots en exergue : *Vindex avaræ fraudis.*

domestique, puis fournisseur des armées, devenu assez riche pour placer trente-quatre millions sur les banques étrangères. On confisqua tous ses biens, on lui prit le bel hôtel de la place Vendôme qu'occupèrent depuis les gardes des sceaux; on le jeta dans la tour de Montgommery; on commença contre lui un procès criminel. Cette affaire souleva des infamies qui résument toutes celles qui devaient sortir d'une si grande corruption.

Comme tous les hommes enrichis sans travail, par la spéculation et le dol, Bourvalais crut qu'il effacerait son obscure origine et cacherait l'impureté de sa fortune sous un luxe éclatant et des profusions étudiées. Il prit plaisir à étaler son opulence devant une noblesse déjà appauvrie, et à provoquer autour de lui toutes les bassesses que l'argent fait naître et qu'il entretient. Il avait traité de puissance à puissance avec les autres supériorités sociales qui n'étaient pas encore tout à fait éteintes, et jusqu'à sa disgrâce ses immenses richesses avaient contenu dans l'impuissance ou dans l'hypocrisie ses amis et ses adversaires. Quand il fut arrêté, ceux dont son luxe avait blessé l'orgueil ou l'indigence firent éclater leur joie. Quant à ceux qui lui avaient été attachés par ce lien sans soli-

dité des plaisirs gratuits et des relations intéressées, ils se hâtèrent de le trahir et de le dénoncer.

Ainsi, en s'arrêtant à ce seul fait, qui fut alors accompagné et suivi de tant d'autres, on aperçoit trop bien toutes les hontes qu'engendre et qu'accumule la corruption pécuniaire.

Je ne recherche pas les analogies, mais je dois dire qu'il y eut alors, comme à une autre époque, des listes de suspects et de condamnés. On en dressa jusqu'à huit. On put croire un moment que « le tiers du royaume était intéressé dans ces poursuites. » Si j'énumérais les vices et les lâchetés qui prirent naissance dans cette lutte entre la cupidité et la loi, je n'en finirais pas. Il faut pourtant se souvenir que la cruauté populaire s'anima au spectacle des supplices infligés à ceux qu'avait perdus le goût des richesses et qu'avait enrichis l'usure. Quand l'huissier Gruet était au pilori, il avait beau dire qu'il avait commis les malversations qu'on lui reprochait par ordre du contrôleur général Desmarets et du lieutenant de police d'Argenson, le peuple l'insultait et le frappait au visage. Bien que ces cruautés eussent pour prétexte les crimes de ceux qu'elles atteignaient, elles dépravaient, au lieu de l'élever, la conscience de ceux qui les avaient commises.

La chambre de justice ne rapporta pas beaucoup d'argent à l'État, malgré la rigueur de ses procédures[1] et quoique la plupart des financiers, dans la crainte du châtiment, eussent volontairement abandonné une partie de leur fortune[2]. Un édit du 18 septembre 1716 avait fixé un délai de grâce de dix jours « aux gens d'affaires, à leurs croupiers et associés, pour faire la déclaration de leurs biens. » —La fraude lutta contre toutes ces mesures et contre toutes ces violences. Le peuple fut loin de s'améliorer au contact de cette prétendue œuvre de justice et de réparation. Il y conçut, non le mépris des richesses, mais le mépris des riches et des grands; le respect, qui est le ciment des institutions et des lois, et qui crée l'obéissance volontaire, ne pouvait guère survivre à de tels spectacles; la justice même n'y pouvait pas gagner, puisqu'elle s'exerçait sans garanties, et que, retenant seulement dans ses filets les larronneaux, elle laissait échapper, comme au temps de Sully, les gros et forts voleurs.

[1] Les taxes s'élevèrent à quatre cents millions, et on n'en fit pas rentrer la moitié.

[2] Samuel Bernard avait donné six millions en monnaie forte ; Crozat et plusieurs autres avaient donné en raison de leurs richesses mal acquises.

Pour ces raisons et parce qu'elle avait entretenu et développé la corruption, au lieu d'y faire obstacle, la chambre de justice ne tarda pas à devenir odieuse.

Les contemporains ont ainsi résumé la cause de ce changement d'opinion : « Le peuple, toujours ennemi de ce qu'on appelle en France maltôtiers, souhaite ardemment leur ruine, et il est ravi qu'on sacrifie à sa haine des gens qu'il regarde comme la seule cause de ses misères. — Il aurait béni le régent d'avoir puni ces hommes qui avaient sacrifié leur conscience et leur patrie à leur avarice et à leur luxe. Mais il ne tira aucun profit de l'abaissement des financiers, et c'est ce qui donna lieu à ces plaintes.— A quoi nous sert le châtiment de ces misérables? disaient bien des gens, nous les avons enrichis, ils étaient contents. — Maintenant on va leur donner des successeurs affamés de notre substance, il faudra les enrichir de même, et pour toute consolation peut-être les verrons-nous traiter un jour comme on traite ceux-ci. » Duclos ajoute. «Tout le fruit de cette chambre de justice, qui subsista un an, fut d'ouvrir la porte à des milliers de délations vraies ou fausses.—La consternation se mit dans toute la finance et parmi leurs

alliés, l'argent fut caché et la circulation totalement interceptée.—On sacrifia quelques financiers à la haine du peuple, le crédit vendu, les protections achetées firent remettre ou modérer les taxes; celles qui furent payées devinrent la proie des femmes perdues ou intrigantes et des compagnons de débauche du régent[1]. »

Le chancelier Voisin, qui avait ouvert, au mois de mars 1716, la chambre de justice, était mort le 2 février de l'année suivante. Le régent avait spontanément, malgré la corruption générale dont lui-même était atteint, offert les sceaux à un magistrat qui avait échappé à tous les genres de corruption, dont la vertu égalait le talent, et dont l'élévation parut alors et paraît encore aujourd'hui un étrange contraste avec les mœurs du prince qui l'avait choisi. N'est-il pas en effet singulier de voir donner la première charge d'un État avili, et dans un temps d'abjection, à un homme irréprochable? Daguesseau arrivait à ce grand emploi par le talent, par l'honneur, par la considération, et se distinguait beaucoup, surtout à ce moment, par cette manière de faire sa fortune.

[1] Duclos, *Mémoires secrets*, t. I, p. 239.

Il était à peine nommé qu'il dut prononcer la clôture de la chambre de justice, que son prédécesseur avait érigée. Il le fit dans des termes et avec une approbation qu'il est bon de recueillir, sans y voir toutefois l'expression de sa pensée intime, ni de la vérité absolue. Le langage qu'il tint fut un langage officiel, comme nous dirions aujourd'hui; mais en y regardant d'un peu près, on trouve néanmoins dans ces paroles le magistrat qui devait, trois ans plus tard, écrire, au nom de la probité et de l'intérêt public, un acte d'accusation contre l'agiotage et ses effets.

Il s'exprima ainsi : « Messieurs, je viens vous annoncer la fin de vos travaux, et vous marquer en même temps ce qui ne doit point finir, je veux dire la satisfaction que le roi et monsieur le régent conserveront toujours du zèle et du courage avec lequel vous avez fourni cette triste carrière.

« Les peuples de ce royaume, depuis longtemps en proie à l'avidité de leurs concitoyens, demandaient des vengeurs; vous avez été choisis pour exercer ce ministère redoutable, et le public a applaudi à un choix qui remettait ses intérêts en de si dignes mains; mais vous savez que les remèdes mêmes peuvent quelquefois devenir des maux

quand ils durent trop longtemps.—A la vue d'une multitude de criminels qui, par le mélange du sang et des fortunes, ont su intéresser jusqu'aux parties saines de l'État, le public, effrayé, tombe dans une espèce de consternation et d'abattement, qui retarde les opérations et qui fait languir tous les mouvements du corps politique. — Tel est le caractère du peuple, qui, toujours sujet à l'inconstance, passe aisément de l'excès de la haine à l'excès de la compassion. Il aime le spectacle d'un châtiment prompt et rigoureux ; mais il ne peut en soutenir la durée, et, laissant bientôt affaiblir sa première indignation contre les coupables, il s'accoutume presque à les voir innocents lorsqu'il les voit longtemps malheureux.

« C'est à la prudence du souverain qu'il est réservé d'étudier ces divers mouvements, de savoir changer en régime des remèdes trop forts pour la disposition du malade, et de tempérer tellement la sévérité avec l'indulgence, que la rigueur de l'une contienne les hommes dans les bornes du devoir, et que la douceur de l'autre rétablisse dans les esprits une confiance non moins nécessaire que la crainte pour la gloire et pour la félicité du gouvernement.

« Ainsi, la même sagesse qui a donné l'être à la chambre de justice en ordonne aujourd'hui la fin, et vous renvoie à des fonctions plus douces mais non pas moins importantes, où, à l'exemple des grands magistrats [1] que le roi avait mis à votre tête, vous porterez toujours le même esprit de justice dont vous avez été animés jusqu'à présent.

« Il aurait été plus avantageux pour le public, plus honorable pour cette compagnie, que la même voix qui forma son union eût pu aussi vous annoncer sa séparation.— Mais puisque, par un événement imprévu, et par un choix aussi peu désiré que mérité, je me trouve aujourd'hui honoré de cette fonction, personne ne pouvait vous donner avec plus de plaisir les éloges qui sont dus à vos services et à un zèle supérieur aux services mêmes.

[1] Daguesseau ne partageait pas sur M. de Lamoignon l'opinion injuste de Saint-Simon, qui dit de ce président de la chambre de justice : « Il y gagna beaucoup d'argent et s'y déshonora... » C'est celui dont on faisait l'éloge dans un poëme sur l'art de prêcher, publié en 1711 ; il avait été avocat général.

C'est par là, du bon droit que prenant la défense,
Lamoignon se distingue et charme à l'audience,
Quand, d'un esprit si juste et d'un style si net,
D'une cause embrouillée il expose le fait,
Et laissant des plaideurs la longueur inutile,
Il ramasse en deux mots ce qu'ils ont dit en mille.

« Si son étendue n'a pu être entièrement remplie, vous aurez du moins la satisfaction précieuse à des gens de bien, d'avoir arrêté le cours d'une déprédation que le malheur des temps semblait avoir mise au-dessus des lois, et vous emporterez avec vous la consolation de sentir que la chambre de justice va devenir une époque mémorable, par laquelle on marquera désormais le temps où la règle a succédé à la licence, l'ordre à la confusion, la lumière à l'obscurité, et où la sagesse qui nous gouverne, affranchie de la dure nécessité de se faire craindre par la rigueur des peines, n'aura plus que le plaisir de se faire révérer par ses bienfaits, et toujours appliquée au soulagement des peuples, goûtera la gloire solide d'avoir établi la grandeur du roi sur le bonheur de ses sujets. »

Même après ce discours le mal n'avait pas diminué, l'état des finances n'était pas meilleur, et l'immoralité s'était accrue. Les usuriers resserraient leur argent, et, forcés d'interrompre leur lucratif négoce, ils se promettaient de le reprendre au plus vite et de réparer le temps perdu. — En réalité, et après beaucoup de violences et des châtiments exemplaires, on avait si peu fait contre l'usure et l'agiotage, qu'on les vit presque

aussitôt recommencer, cette fois avec une incroyable fureur, leur œuvre de dégradation sociale.

V

Les promesses du régent.—Son manifeste contre les usuriers et les gens d'affaires.—Les programmes oubliés. —Law.—Ses moyens de succès.— Ses manœuvres.— Ses réclames.—La puissance publique compromise dans tous ses actes. La cote des actions au mois de juillet 1719.—Ce que perd la royauté au contact de la spéculation et de l'agiotage.

J'ai dit que Louis XIV avait une grande part de responsabilité dans ces désastres financiers et moraux.

Quand le régent avait reçu des mains du parlement l'exercice par lui tant souhaité de la puissance souveraine, il n'y avait pas les moindres fonds dans le trésor ni dans les recettes pour satisfaire aux dépenses les plus urgentes. Le domaine de la couronne était aliéné, les revenus de l'État presque anéantis par une infinité de charges, les impositions

ordinaires consommées par avance, les arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années, le cours des recettes interverti ; une multitude de billets, d'ordonnances, d'assignations anticipées, montaient à des sommes si considérables, qu'on pouvait à peine les compter. Cette situation était si violente, qu'un membre du conseil des finances proposa la banqueroute. Le régent en repoussa l'idée, et il exprima d'abord quelques pensées sages. Il déclara qu'il éviterait « de suivre le dangereux exemple d'emprunter à des usures énormes; qu'il avait refusé des offres intéressées, dont l'odieuse condition était d'abandonner ses peuples à de nouvelles vexations. » Il protesta contre « les expédients pernicieux » qui avaient appauvri l'État, et le roi promit par sa bouche « de faire de grands retranchements sur lui-même, et de donner l'exemple de la simplicité et de l'économie. »

Aucune partie de ce programme ne fut remplie. On ne s'attacha pas, si ce n'est par des peines, à guérir la maladie morale qui découlait de cette misère.— Quant à la misère elle-même, on chercha plutôt à la déguiser qu'à la faire cesser réellement; on se mit à créer des richesses fictives, auxquelles l'imagination et l'avidité donnèrent quelque temps

une véritable valeur, bientôt après méconnue et détruite. — On fit tout simplement, dans des proportions historiques et scandaleuses, ce que fait le négociant qui veut encore paraître riche, quand il ne peut déjà plus soutenir ses affaires : il se livre à des circulations d'effets et à des moyens ruineux pour se procurer des fonds ; il retarde ainsi sa faillite, qui n'en arrive pas moins. Il y a de plus perdu l'honneur, et on l'appelle désormais banqueroutier.

Je n'entends ni discuter ni même exposer les plans financiers qu'un joueur empirique apporta à la France appauvrie et malade. Il me suffit de constater que l'ensemble de ses idées, appliquées par lui-même, avec toutes les faveurs de la puissance publique, a abouti à de honteuses catastrophes et à une dépravation sans exemple.

En devenant financier pour le compte du régent aux abois, Law ne dépouilla point son ancien métier d'heureux joueur, de joueur si heureux qu'il avait dû autrefois quitter Paris sur un ordre du lieutenant de police. — A cette école, il avait appris l'art de spéculer sur la maladresse des autres, et sur toutes leurs mauvaises passions ; il pouvait mettre, et c'est ce qu'il fit, son audacieuse et im-

perturbable habileté au service d'un État qui voulait de l'argent à tout prix, et qui était disposé à s'en procurer, même par le sacrifice de son honneur et de ses intérêts futurs. Mais ce n'était pas un homme connaissant les grandes et véritables sources de la richesse, habile à les élargir et à les féconder, à accroître les produits de la terre, à étendre au loin par la politique et la probité les effets d'un honnête commerce, à créer des entreprises industrielles et à les maintenir, à répandre, si je puis ainsi parler, dans toutes les veines du corps social le crédit, qui est le sang des affaires. Il eut bien l'air d'abord d'avoir découvert le crédit, et, j'en conviens, le mécanisme de sa banque générale était fait pour l'exciter et l'entretenir un moment; mais quand il eut pris des mains de Crozat la concession de la Louisiane et le droit exclusif d'en faire le commerce pendant vingt-cinq ans, sans savoir ce que valait cette entreprise, et sans songer à y creuser une source abondante de richesses et de garanties, il donna le signal de l'agiotage. Il communiqua tout à coup aux actions qu'il avait créées, et qui étaient sans faveur, une impulsion frauduleuse. Il en acheta une grande quantité à six mois de date, avec une prime de 30 à 40 pour

cent. Comme il exerçait déjà un certain prestige, on crut que l'élévation de valeurs que supposait cet achat avait des causes sérieuses; en se disputant les actions, on en détermina la hausse, et, sur ce premier coup de dé, l'heureux joueur gagna pour lui, pour ses entreprises, pour son crédit. Mais, comme on l'a fait remarquer, il jouait à coup sûr, puisqu'en cachant son jeu il voyait celui des autres. On prétend bien qu'en tout cela il s'appliqua à servir l'État et à relever des titres qui formaient une portion considérable de la fortune publique; mais il n'y parvint qu'en employant ces titres comme fonds social dans des entreprises qui devaient presque toutes finir par des chimères.

Quand il eut réuni la Guinée à la Louisiane, le Mississipi à la Guinée, au Mississipi la ferme de la plupart des impôts, qu'il fut ainsi devenu à peu près l'unique commerçant et l'unique financier de la France, il fit éclater ses grands moyens de crédit.

Il persuada, ce qui était facile avec des hommes ou corrompus ou disposés à l'être, qu'il suffisait d'avoir des actions de sa compagnie pour s'enrichir sans aucune peine, par la seule augmentation de la valeur réelle et vénale du titre de propriété. Le résultat, d'ailleurs, justifia d'abord ses promes-

ses. Mais il comprit bien que, pour amener ces effets momentanés, il fallait répandre et faire accepter la pensée que les entreprises représentées par des actions étaient sérieuses, fécondes, puissantes, pleines d'incalculables richesses et d'intarissables bénéfices.

Ce fut le principal secret de ce qu'on appela sa magie. On connaissait peu les solitudes du Mississipi; il les peupla de trésors avec tant d'assurance et un tel luxe de prospectus, qu'il enflamma la confiance et répandit la fièvre. Il fit faire des estampes représentant l'arrivée des Français au Mississipi : ils y trouvaient des sauvages empressés de leur faire accueil et de leur remettre toutes leurs richesses; ils y trouvaient aussi des montagnes d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, des rochers d'émeraude, des peuplades entières occupées à travailler la soie. Un vieux soldat qui avait voyagé dans ce nouveau monde voulut rectifier le dessin; on l'envoya à la Bastille. — Tous ces mensonges obtinrent la garantie du roi, qui laissa annoncer que des lingots du Mississipi allaient être essayés à la Monnaie.

En faut-il davantage pour caractériser ces œuvres de spéculation et de dol? les peut-on compa-

rer à ces grandes compagnies de l'Angleterre et de la Hollande qui animaient alors le crédit de ces deux pays, parce qu'elles donnaient de véritables richesses et ne produisaient pas seulement un commerce d'actions? Le *système* tout entier porte la tache de ces fraudes; les habiles auront beau dire: quelles que soient les ressources de l'art de tromper, les valeurs qui reposaient sur les rives presque inhabitables et sans culture du Mississipi ne pouvaient pas représenter longtemps une richesse véritable et croissante. On le vit bien quand les possesseurs voulurent réaliser; l'édifice croula, parce qu'on s'aperçut qu'au milieu de toutes ses décorations supérieures, il avait une base incertaine et sans solidité.

On s'est demandé bien souvent si Law avait été utile à la France ou s'il lui avait nui. — Les financiers se sont partagés et se partagent encore sur la réponse. — Je veux admettre ce que dit à ce sujet un juge compétent, puisqu'il ne m'importe pas de le contester, et que ce n'est pas précisément le procès de Law que j'entends faire : « La conception de Law, dit M. Gautier, sous-gouverneur de la Banque de France, malgré les vices originaires qui en rendaient le succès impossible, malgré la témérité

aveugle et les fautes graves qui rendaient sa chute si soudaine et si terrible, n'en atteste pas moins chez son auteur, outre un génie puissant et inventif, la perception distincte des trois sources les plus fécondes et jusque-là les plus ignorées de la grandeur des nations : le commerce maritime, le crédit et l'esprit d'association. »

Passe pour le génie de Law, mais ce que je poursuis, c'est l'improbité de ses conceptions, l'improbité plus grande encore de l'exécution; ce que je lui reproche, c'est d'avoir tendu au peuple le plus mobile et le plus facile à tromper un piége dans lequel il l'a attiré avec les passions les plus dégradantes, et en lui faisant aimer un vice qui le flétrit encore aujourd'hui. Quant aux sources de la grandeur des nations, le commerce maritime, le crédit et l'esprit d'association, qu'il me soit permis de croire, l'histoire à la main, que ce n'est pas lui qui les a découvertes : d'ailleurs s'il fallait reconnaître qu'il les a découvertes, il faudrait dire aussi, et en même temps, qu'il les a empoisonnées.

Il entraîna la puissance publique dans toutes ses manœuvres et y compromit gravement la royauté elle-même. Ne vit-on pas le régent du royaume contribuer de toutes les manières à accroître la

valeur de ces titres et à exciter l'engouement du public? N'eut-il pas Law pour ami avant de l'avoir pour ministre? ne l'imposa-t-il pas au parlement qui se défiait de lui et de ses procédés? ne mit-il pas au service de cette immense tromperie, et dans vingt occasions, l'autorité royale, l'abaissant ainsi jusqu'à la spéculation. Soutenue par le mensonge, la compagnie des Indes avait, à son début, déployé toutes les ressources de ce que, dans un style approprié, on appelle aujourd'hui la réclame; elle avait aisément persuadé à un peuple crédule de prendre des promesses pour des réalités. Mais il fallait soutenir ces artifices, maintenir cette crédulité, exalter cette confiance, la pousser jusqu'à la fureur; cette nécessité explique la série de mensonges, de fraudes, d'actes arbitraires, auxquels la compagnie et le pouvoir qui la protégeait furent forcés de recourir. — Un jour, dans le courant du mois de février 1719, le régent alla présider lui-même à l'hôtel de Mesmes une assemblée de la Banque; il avait avec lui un cortége de princes, de maréchaux et de ducs, comme s'il eût marché au combat ou remercié Dieu d'une victoire. On réunit dans cette séance la compagnie du Sénégal à celle d'Occident, on décida l'augmentation du

traitement de tous les employés, et chose inouïe, le régent, au nom du roi, céda à la compagnie le droit de faire la guerre ou la paix dans les terres de son établissement. En même temps on annonça que dans quelques années trente ou quarante vaisseaux de soixante canons soutiendraient ce nouvel empire fondé sur la spéculation. — Non-seulement l'État diminua par la violence la valeur des espèces d'or et d'argent, afin d'augmenter encore le prix du papier et d'en favoriser le commerce, mais il prêta ses soldats à la compagnie pour arrêter les vagabonds destinés à coloniser les riches solitudes du Mississipi. — Ce fut là une des plus honteuses et des plus cruelles manœuvres qu'on employa afin de faire croire à la grandeur de l'entreprise et de justifier la hausse excessive des actions. On prit des malheureux, on les enchaîna, on les entassa dans des chariots d'abord, puis sur des navires; on les expédia ainsi, comme une marchandise lucrative, pour simuler une exploitation sérieuse et donner plus de matière au jeu. En remplissant une pareille mission, les soldats descendirent au niveau de leur œuvre; ils mêlèrent aux vagabonds des gens qui ne l'étaient pas et se firent ensuite payer pour les relâcher. —

L'autorité devint méconnaissable dans toutes ces scènes et se fit mépriser. Il serait trop long d'énumérer toutes les faveurs dont le régent combla la compagnie; ce serait l'histoire du système presque jour par jour; ces détails feraient languir ma pensée et reculeraient ma conclusion. Il suffira, je pense, d'indiquer quelle fut, sous l'influence de ces faveurs jointes aux autres causes, la cote du mois de juillet 1719 : « En un seul jour les actions montèrent de 260 à 275; le lendemain, elles furent à 280; le jour d'après, à 282 le matin, et à 292 le soir; au bout de vingt-quatre heures, elles valaient 330. Le 29 juillet, on publia un avis du Conseil par lequel le roi accordait à la compagnie le bénéfice des monnaies pendant neuf années, moyennant 50 millions qu'elle fournirait à Sa Majesté. — Le matin du même jour les actions montèrent à 350, et le 31 elles allèrent, dans la journée, de 400 à 445; le 1er août elles étaient à 450; — il se faisait même des primes pour le 1er octobre à 600 livres. »

Je crois ne pas me tromper en voyant dans ce contact du pouvoir royal avec une pareille industrie le plus grand abaissement que pût subir la monarchie française. A se rappeler son origine et son histoire, on a de la peine à comprendre qu'elle

ait connu et favorisé de si indignes penchants. Elle avait eu, en effet, avant tous les autres, le goût des armes, qui exclut habituellement celui des richesses. Elle avait répandu des flots de sang pour étendre son empire ou pour défendre ce sol sacré qui forme la patrie. De ses généreuses ardeurs et de ses entraînements vers une grandeur idéale était née la chevalerie, qui a été la poésie de l'humanité. Sur un signe de sa main, ses peuples s'étaient précipités vers l'Orient pour y défendre le tombeau et la religion du Christ. Ils ne connaissaient pas la soif dégradante des richesses, ni l'art de les obtenir, ces hommes pleins de foi, de courage, de pieuse et noble abnégation, qui vendaient jusqu'aux croix d'or de leurs épouses et de leurs mères, pour concourir à ces guerres dont la véritable poésie dépasse encore le poëme dans lequel elles ont été chantées. Plus récemment, quand la France avait été déchirée par les querelles de religion et que la royauté s'était oubliée jusqu'aux plus cruels excès, elle s'était teinte de sang, mais non pas avilie. Enfin, elle venait de montrer avec Louis XIV de grandes faiblesses, mais aussi de grands goûts. A son exemple, on avait aimé les lettres comme autrefois les armes;

cette généreuse passion avait même eu, au commencement du règne, sa chevalerie et ses tournois. Ces doux combats de l'hôtel de Rambouillet pouvaient bien altérer un peu la virilité de la pensée et la simplicité du langage, qui est la première règle du beau; mais n'étaient-ce pas là de charmantes et même d'utiles faiblesses? Qu'il y a loin, d'ailleurs, de ce culte exagéré, si l'on veut, à celui de l'argent mal gagné! — Aussi, pendant que l'un favorisait le luxe de la matière, l'autre enfantait des chefs-d'œuvre et poussait à ses dernières limites ce que, par antithèse, on peut bien appeler le luxe de l'esprit humain. — Louis XIV, continuant la politique de Richelieu, avait affaibli la noblesse et concentré sur lui-même tout l'éclat de la puissance; mais cette noblesse avait encore, dans cette nouvelle attitude, un incontestable prestige, qui, à défaut d'autorité réelle, maintenait dans une juste mesure son influence et son rôle. — D'une manière générale on peut dire que la royauté n'a pas suffisamment senti la nécessité de conserver entre elle et le peuple ce brillant et solide rempart d'une sérieuse aristocratie. — Elle a fait de ses rapports avec la noblesse une question d'orgueil et de présent, sans songer aux embarras

ni aux difficultés de l'avenir; mais du moins, en l'abaissant, elle avait, jusqu'à la mort de Louis XIV, évité de l'avilir. En la jetant par son exemple dans la spéculation, dans le commerce des actions, dans cette honteuse mêlée de la rue Quincampoix, la royauté l'a fait descendre au rang des usuriers. Quand le peuple, qui l'avait connue autrefois brave, religieuse, avide de la gloire, excessive en toutes choses, mais non pas cupide et basse, la vit en cet état, il ne songea plus qu'à la détruire. Mais avant de montrer les graves conséquences de ces événements sur le présent et sur l'avenir de la société, je dois en décrire les effets superficiels, pour que nous y trouvions, les uns et les autres, de saisissantes et d'instructives analogies. Il faut essayer de rassembler en quelques pages toute cette matière corrompue qui, provoquant sans cesse les révolutions, les empêche toujours de réussir, et ne sert de base qu'au désordre.

VI

La rue Quincampoix plus funeste que les barricades de la Fronde.—Guerre civile de la cupidité, soulevée par la spéculation, entretenue par l'agiotage, alimentée par le luxe.—La richesse bien acquise.—Son caractère et ses effets.—La richesse due au hasard.—Law, membre de l'Académie des sciences.—Ce qu'il réalise.—Il achète la bibliothèque de l'abbé Bignon cent quatre-vingt mille francs.—Les richesses subites du régent.—L'usage qu'il en fait.—Les princes agioteurs.—Les domestiques.—Un robinet de finances.—Les femmes et les muses aux pieds du grand agioteur.

Il n'y a dans aucune histoire de spectacle plus avilissant que celui de la rue Quincampoix, de 1718 à 1720. La France entière y perdit son honneur, sans même y gagner cette richesse matérielle dont on veut faire de nos jours le but suprême et exclusif des sociétés. Tout le monde s'y précipita pour y surprendre, sous des déguisements, le bien d'autrui ; toutes les classes de la société s'y confon-

dirent, et le niveau d'un vice ignoble passa sur elles.—J'ai souvent entendu critiquer les agitations politiques de la Fronde, et reprocher sérieusement à cette petite guerre d'avoir donné un programme et fourni des procédés aux révolutions politiques qui sont venues plus tard. On prétend que le peuple y apprit de la bourgeoisie, la bourgeoisie des magistrats et des princes, à méconnaître l'autorité.—Sans doute on y vit agir contre les lois ce génie français, inquiet, mobile, ardent au combat, mieux fait pour commander que pour obéir; mais le sentiment moral garda dans ce désordre un certain empire.—Ce ne fut pas pour s'enrichir sans travail, grandir sans talent, prospérer sans mérite, qu'on combattit Mazarin. Si Retz est dans la Fronde, si c'est l'ambition qui l'y met, le président de Bellièvre y est aussi, et c'est un des plus grands magistrats que la France ait connus.—En général, la guerre civile, qu'elle soit frivole ou sérieuse, exalte les âmes et les livre à de funestes excès, mais ne les abaisse pas. Aussi le mal que la Fronde avait fait fut bientôt réparé, tandis que nous souffrons encore de celui qu'a causé cette guerre civile de la cupidité soulevée par la spéculation, entretenue par l'agiotage, alimentée par le luxe. Je n'hé-

site pas à dire que cette anné 1720[1] a été plus funeste au repos et à l'avenir de la société française qu'une année de peste, de disette ou même d'extermination.

Les accidents ne sont dans la vie des peuples que des orages qui traversent l'air et le changent un moment sans le corrompre. J'appelle accidents l'excès de la puissance ou de la liberté, l'adversité dans la guerre, les querelles des princes, les colères populaires, l'intempérie du ciel, l'infécondité de la terre; tout cela affecte sans doute le corps social et l'ébranle, mais quand les cœurs ne sont pas gâtés par de viles passions, rien n'est désespéré, et Dieu favorise souvent, à la suite de certains maux, les plus éclatantes réactions. Ainsi, quand la fureur révolutionnaire fit tomber sous la hache du bourreau tant de nobles têtes qu'on put croire la France décimée, ces têtes, en tombant, se relevaient plus nobles et faisaient signe à la postérité que les meurtriers étaient en démence et que ce n'était là qu'un orage de sang. Il y avait d'un côté des crimes commis au nom du salut public, cette divinité rajeunie et cruelle, de l'autre

[1] Je prends l'année 1720, bien que le système s'étende en deçà et au delà de ce temps.

une résignation trop grande et un admirable courage dans la mort; d'un côté l'orgueil, le fanatisme, d'inexorables passions, de l'autre des fautes relevées par la défaite et les supplices; mais presque nulle part on ne rencontrait la bassesse, du moins celle qui vient de l'amour exclusif de l'argent.

La richesse peut servir de but à la vie de certains hommes. Elle n'a pas pour les grandes âmes les attraits de la gloire; elle n'a pas davantage les douceurs intimes et sans cesse renaissantes que donnent la piété et la foi; elle n'élève pas l'esprit dans ces régions supérieures où le portent le sentiment des arts et le culte des beautés intellectuelles; mais enfin, quand on la recherche honnêtement, elle impose encore de difficiles devoirs et exige des qualités précieuses. Elle est comme placée à l'extrémité d'une longue route, qui est l'image du travail, et le travail ennoblit tout. Quand il s'applique à la matière, il étend les forces de l'homme, entretient sa santé et double sa vigueur; en toutes choses, il agrandit l'esprit et améliore le cœur.—Par un effet qui laisse bien voir que Dieu en a voulu faire une loi, il fortifie ceux qu'il enrichit contre les dangers et les séductions de la richesse acquise; il rend ses fruits précieux et donne en même temps la dignité

et la fortune. Celui qui, dans un commerce honnête et laborieux, amasse des richesses, est utile à soi et aux autres. L'artiste qui produit des chefs-d'œuvre auxquels le goût donne un grand prix devient illustre et riche en même temps; l'homme dont le génie découvre ou dont la patience applique des procédés qui commandent à la nature et multiplient ses produits mérite aussi la fortune et peut l'obtenir sans corruption. Il en est de même du banquier qui pâlit sur ses livres et qui joint l'assiduité et l'exactitude aux anxiétés que son état lui cause.—En résumé, la richesse est honorable quand elle vient du travail. Avec cette origine, elle n'a pas d'ailleurs les nombreux vices qu'on lui trouve quand elle est due au hasard. Elle excite le respect au moins autant que l'envie; elle ne corrompt habituellement ni son possesseur ni ceux qui l'avoisinent; il ne la dissipe pas en scandales, parce qu'elle porte l'empreinte de ses fatigues et de ses veilles; il ne s'expose pas follement à la perdre, sachant qu'il faut pour la gagner du travail et du temps; elle est pour ses fils un exemple autant qu'un patrimoine; elle provoque l'émulation et non pas le mépris. Il est juste qu'elle donne un rang élevé, même à côté de ceux que distri-

buent la gloire, le génie, le talent, les services publics. Les sages peuvent lui préférer la pauvreté et suivre cette maxime un peu monacale qui dit à l'homme : *Ne travaille pas pour t'enrichir et mets des bornes à ta prévoyance*; mais dans une société qui s'avance, il faut l'honorer comme un but utile et comme un objet non indigne de l'activité humaine.

Mais si on la cherche et si on la trouve dans le hasard, elle perd tous les caractères qui la font tolérer par la religion et respecter par les hommes. Si elle s'accroît par des injustices, comme par exemple par des usures, elle ne mérite plus la protection de la loi, qui devrait en ce cas la poursuivre jusqu'à l'anéantir.

Même aujourd'hui que nous avons vu tant de choses en ce genre, on croit rêver quand on se représente toutes les fortunes qui s'élevèrent et qui se défirent sous le règne de Law et pendant la régence du duc d'Orléans. Le travail n'en fonda pas une seule, et on en vit naître de prodigieuses en une seule journée. Pendant que le taillable, ainsi que le disait courageusement mais en vain la cour des Aides, amassait à la sueur de son front, pendant l'année, une somme d'argent dont il destinait

une partie au roi, et l'autre à sa nourriture et à celle de sa famille, les princes et ceux qui, comme eux, avaient les premiers le secret du jeu, faisaient le *commerce des actions* et gagnaient des millions en une heure. Alors comme aujourd'hui ce jeu n'avait même pas la loyauté du hasard. Ceux qui connaissaient le fond des choses battaient ou plutôt ruinaient à coup sûr les ignorants et les crédules, cette mine inépuisable de l'improbité audacieuse. Law fut naturellement un des premiers riches, et il s'empressa de réaliser ses bénéfices : il acheta tout d'un coup quatorze terres magnifiques, sans compter la bibliothèque de l'abbé Bignon, qu'il paya cent quatre-vingt mille francs en papier. Il eut aussitôt cette coquetterie, dont nous avons des restes, de vouloir être quelque chose comme un savant, un Mécène, un enrichi qui emploie son argent de manière à se faire admirer des sots : il entra à l'Académie des sciences, comme académicien honoraire, à la place du chevalier Renau. A quelques jours de là, il acheta le petit Rambouillet pour cent quatre-vingt mille livres, et un immense terrain à la porte Saint-Honoré, pour s'y faire bâtir un hôtel, ce qui était déjà à la mode. On pensa même, ce qui eût été assez naturel,

qu'il allait être nommé, pour être devenu si riche à si peu de frais, grand trésorier de France et duc de Tancarville.

Après Law, ou plutôt avec lui, le régent avait fait des gains considérables, qui ne lui coûtaient pas non plus grand'chose. Law donnait son industrie, et lui, il fournissait des déclarations royales qui décuplaient en un moment la valeur des actions. Ses contemporains n'osent pas flétrir ouvertement ce trafic, bien plus déshonorant pour un prince que pour un aventurier dont l'honneur n'importe à personne ; ils essayent même de l'excuser, en signalant à l'admiration l'emploi qui fut fait de ces gains. « Personne, disent-ils, *ne mérita mieux sa fortune* et n'en fit un meilleur usage. Au commencement de cette année (1720), il (le régent) donna un million à l'Hôtel-Dieu, un à l'Hôpital général et un autre aux Enfants trouvés. Il employa quinze cent mille livres pour la délivrance de plusieurs prisonniers retenus pour dettes. Il fit présent de cent mille livres d'actions au marquis de Mocis, lieutenant général ; d'autant au comte de la Mothe, maréchal de camp, et d'une égale somme au comte de Loge, sans compter beaucoup d'autres gratifications à divers autres seigneurs et autres

officiers. »—Les compagnons de ses plaisirs imitèrent ses spéculations et gagnèrent aussi des sommes énormes, les d'Antin, les de Nocé, les Canillac, les d'Estrées ; quelques-uns, et notamment le duc de la Force, n'imitèrent pas la générosité que ses flatteurs lui attribuent. Ce grand seigneur se mit à faire clandestinement le métier d'épicier, parce qu'il avait réalisé son papier (il en avait pour plus d'un million) en un dépôt de fines épiceries.

Ceux qui avaient le droit d'exercer cette humble profession se plaignirent au lieutenant de police de la concurrence déloyale que leur faisait un duc et pair, et un commissaire alla saisir les denrées coloniales qu'au mépris de l'honneur le plus vulgaire et par le plus dégradant subterfuge, avait accumulées et mises en vente un grand seigneur avili. — Le duc de Bourbon avait fait d'énormes bénéfices, sans s'exposer à une perte, et il avait rompu le lien qui l'unissait au grand Condé, le jour où on put lui dire : « Toutes vos actions, monseigneur, n'en valent pas une seule de votre aïeul. » La mère du régent avait, elle aussi, les mains pleines de ces titres[1]; elle jugeait bien qu'ils ne

[1] Elle écrit dans une de ses lettres: «On n'entend plus parler que de millions ; mon fils m'a donné deux mil-

provenaient ni du travail, ni de l'épargne, puisqu'elle en fit un jour distribuer à toute sa maison. —Après les grands seigneurs, ce furent peut-être leurs domestiques qui s'enrichirent le plus vite[1], parce qu'il apprenaient en les écoutant ou en les dérobant les secrets qui assuraient le succès du jeu. L'art de s'enrichir consista surtout à courtiser le prétendu magicien qui faisait ces richesses; il personnifiait la fortune et il put se croire le dieu de l'argent; il tenait par son papier, dit Saint-Simon, un robinet de finances; il le fit couler sur ceux qui le pouvaient soutenir et qui donnaient un utile éclat à ses manœuvres. Cet Écossais, qui avait parcouru l'Europe en jouant aux dés, qui avait fait

lions en actions, que j'ai distribués dans ma maison; le roi a pris aussi pour sa maison quelques millions: toute la maison royale en a reçu; tous les enfants de France, les petits enfants de France et les princes du sang. »

[1] Par cela même, ils se dépravaient tellement que la domesticité tout entière s'en ressentit. Les domestiques devinrent ce qu'ils sont encore aujourd'hui, et firent payer très-cher les inévitables services qu'il faut leur demander.—Une ordonnance de 1720 en témoigne.—Sur les plaintes des maîtres, qui ne trouvaient plus dans leurs domestiques ni attachement, ni respect, ni obéissance, on défendit à ceux-ci « de quitter leurs maîtres sans congés écrits, à peine d'être privés de leurs gages, *punis comme vagabonds*, arrêtés et conduits dans les prisons de la cour. »

d'abord un métier que nous méprisons, même aujourd'hui, puisqu'il allait tenir la banque dans une maison de jeu de la rue Dauphine, vit parmi ses flatteurs des hommes et des femmes qui avaient courtisé Louis XIV, et qui, jusque-là, avaient porté les plus beaux noms de France. Quelle source d'abjection! — On criait sur son passage : Vive le roi et monseigneur Law!—unissant ainsi dans une solidarité flétrissante et sinistre la royauté à la spéculation.—L'adulation, en général, abaisse le cœur et courbe la pensée, elle n'est facile qu'aux petites âmes, et donne un faux et dangereux miroir aux princes qui s'y laissent aller. Mais, du moins, en flattant Louis XIV, en épuisant pour lui toutes les grâces et tous les excès de l'éloge, on s'adressait à une certaine grandeur, et l'âme ne perdait pas tout à ces adorations. — Racine, qui pourtant l'aimait et le craignait, savait même lui dire, que les flatteurs des rois servaient la colère du ciel. Mais quand l'adulation se fut abaissée jusqu'à Law, elle perdit l'éclat d'un vice élégant et devint une honte. — On lui adressa de la prose et des vers; les muses indigentes mirent à ses pieds ce genre de poésie que la richesse a toujours excitée et qui mérite bien par son but l'aumône qu'on

lui fait. Ses historiens assurent que « son antichambre ne désemplissait pas de seigneurs et de dames qui paraissaient uniquement occupés du désir de lui faire leur cour.» Les femmes, toujours accessibles aux faiblesses, aisément entraînées parce qu'elles se défendent à peine, mais aussi moins responsables que les hommes, poussèrent ce genre d'adulation à d'incroyables limites; elles se disputèrent, ce qui ne peut plus nous surprendre, les faveurs de Catherine Knowel, la maîtresse de Law, et un jour, assure-t-on, il y en eut qui montèrent sur le devant du carrosse de cette concubine pour aller avec elle et surtout pour avoir des actions[1]. La mère du régent, qui a vu ces bassesses, en raconte une qui, sous un trait un peu trop masculin et gaulois, indique le degré de l'avilissement et l'étendue de la dégradation. « Law, dit-elle, est poursuivi au point qu'il n'a de repos ni jour ni nuit. Une duchesse lui a baisé la main devant tout

[1] J'ai entendu raconter qu'une scène pareille avait eu lieu un jour qu'une révolution entraînait malgré lui au ministère un des hommes les plus honorables et les plus illustres de ce pays. Sa voiture fut encombrée jusq'au sommet d'hommes à principes, qui croyaient ainsi être conduits à la fortune. Le ministère ne dura que quelques heures. Ils en furent pour leur empressement, qu'ils appelaient sans doute du patriotisme.

le monde.—Or, si les duchesses agissent ainsi, que lui baiseront donc les autres femmes? »

Ces êtres charmants, dont autrefois on n'obtenait l'amour et les regards qu'au prix de la vaillance, de mille exploits, souvent de la vie, qui avaient su faire de l'amour une religion suivie par des héros, offraient et prodiguaient à ce joueur écossais leur honneur et leurs caresses, le tout pour s'enrichir. Une dame qui n'avait pu le voir se fit verser devant son hôtel pour qu'il vînt la secourir; une autre, passant en voiture devant l'hôtel de madame de Simiane, chez laquelle dînait le financier, se mit à crier au feu, elle et ses laquais. Law accourut comme tous ceux qui étaient chez madame de Simiame; mais l'intrigante en fut pour sa ruse; et Law dédaigna de lui parler.

VII

Les mémoires du temps.—Histoire de divers actionnaires. —Le bossu de la rue Quincampoix et l'abbé Terrasson. —*Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores*.—Les gravures de l'époque. — *Messire Quincampoix*. — *Aut Cæsar, aut nihil*.—La chaudière aux actions.—Les vices autour de l'agiotage.—La noblesse.—Le clergé.—La bourgeoisie dans la rue Quincampoix.—Ce que ces exemples font sur le peuple.—Massillon.—*Le Petit Carême*.—1718.—Accès de mépris général.

Je m'applique, on le voit, à dégager les immoralités de cette histoire. Quant à la frénésie du jeu, elle est partout décrite. On put croire que la France était resserrée dans les quatre cent cinquante mètres qui formaient alors la rue Quincampoix et entre les deux chaînes qui, fermant cette rue, en faisaient un véritable marché. On n'entendait plus guère que le bruit qu'y faisaient les acheteurs et les vendeurs, puisque la justice elle-même avait

été forcée de se taire. « C'est là, disent les mémoires du temps, que la fortune semblait se divertir à combler de grâces ceux qui s'y étaient attendus le moins (ceci n'est pas exact; les joueurs heureux s'attendaient à gagner); et à les rendre ridicules par les richesses, c'est-à-dire par ce qui empêche les sots même d'être ridicules. On en racontait plusieurs exemples qu'on sera peut-être bien aise que j'aie conservés, quoique peut-être ils aient quelque chose de trop comique pour entrer dans une histoire sérieuse. Un de ces nouveaux enfants de la fortune, ayant pour toutes ressources une somme de dix milles livres en billets d'État, les employa en actions de la première main; il les fait travailler (ce sont des locutions appropriées, nouvelles alors, devenues aujourd'hui très-familières) avec tant de succès, qu'en *moins de trois mois* il se voit en état d'avoir carrosse. D'abord il va chez un fameux carrossier commander un carrosse. Le maître, à qui il s'adressa, lui demanda quelle sorte d'équipage il voulait avoir.—Une berline des plus belles, lui répliqua l'actionnaire. — Mais encore, dans quel goût voulez-vous que votre berline soit? La doublera-t-on de velours cramoisi? y mettra-t-on des crépines d'or ou d'argent? — Oui, de l'or,

de l'argent, du velours cramoisi, n'importe ; vous ne sauriez la faire trop belle, reprit l'homme nouveau. Et tirant en même temps quatre mille livres en billets de banque : — Tenez, mon maître, voilà des arrhes ; je m'appelle un tel, et je demeure dans telle rue. Je vous recommande de me la faire livrer promptement. Adieu, la rue Quincampoix m'appelle. — Il part. En même temps, le carrossier courant après lui, lui cria : — Monsieur ! monsieur ! quelles armes voulez-vous ? — Toutes des plus belles, mon ami, toutes des plus belles. — Et il poursuivit son chemin.

« Un autre actionnaire avait spéculé avec tant de bonheur, qu'il fut en état d'acheter le carrosse du maître qu'il venait de quitter. Les deux ou trois premiers jours furent employés à courir les rues. Il se fait conduire enfin dans la rue Quincampoix, et ordonne à ses gens et à son cocher de l'attendre dans la rue Bourg-l'Abbé. Les laquais entrent dans un cabaret. Pour lui, après avoir vendu ou acheté quelques actions, il se met en chemin pour regagner son équipage. La pluie survint. Oubliant dans l'instant qu'il était le maître du carrosse, il monta par habitude derrière. Son cocher s'en étant aperçu, lui cria : — Eh ! monsieur, à quoi pensez-

vous ?—Tais-toi, reprit le maître en descendant; je ne l'ai fait que pour voir par moi-même combien il y peut tenir à peu près de laquais, car il m'en faut encore au moins deux, ou peut-être davantage.

« Un homme d'une condition obscure avait épousé une femme de sa sorte, qui, à force de travailler, avait engagé, à l'insu de son mari, un agent de change à lui faire avoir des premières soumissions, moyennant quelque argent, qui fut converti pour lors en billets d'État. Ce fonds ayant produit cent mille écus, elle ne put taire sa fortune à son mari. Transporté de joie, il court à l'instant chez son maître, pour lui demander son congé. Comme il entrait, un ami de la maison le pria de lui chercher un bon cocher.—Je suis dans le même embarras que vous, répond cet homme. Je pense à en chercher un pour pour moi, tel que vous me le demandez, et charité bien ordonnée commence par soi-même.

« Un quatrième, après avoir longtemps servi, devenu riche par les actions, avait pris un magnifique équipage. Un jour, son cocher voulut couper la file d'une suite de carrosses. Mais n'ayant pu gagner la tête des autres chevaux, par l'adresse

des cochers à qui il voulait faire cet affront, ils prirent querelle ensemble et se battirent comme on sait que font leurs pareils.—Là-dessus, l'homme nouveau menaça le cocher qui lui barrait le chemin de lui donner vingt coups de canne.—A ce mot, un officier, qui avait été jusqu'alors tranquille spectateur du différend, sauta de son carrosse et obligea le Mississipien de mettre pied à terre.—Celui-ci ne vit pas plus tôt son homme mettre l'épée à la main qu'il prit la fuite, en criant : *A moi, la livrée !*

« Il suffisait d'approcher de cette heureuse rue pour y faire sa fortune, témoin un bossu qui trouva moyen d'y gagner plus de cinquante mille livres avec sa bosse, qui allait en pente douce, à peu près comme un pupitre, et qu'il prêtait pour cet usage à ceux qui voulaient écrire ou signer quelque contrat[1].—Il en était de même de ceux qui avaient seulement le bonheur d'avoir des maisons dans cette rue. Certains locataires relouaient plusieurs appartements sur le pied d'une pistole par jour pour chacun.

1 C'est à lui que l'abbé Terrasson, qui allait dans la rue Quincampoix, et qui s'y enrichit et s'y ruina tour à tour, dit un jour : *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores.*

« Il n'est pas étonnant que les Parisiens, qui voyaient à chaque instant ces impromptus de la fortune, se laissassent éblouir par des succès aussi grands et aussi subits.—Ce qui doit surprendre, c'est que des nations aussi sages et aussi négociantes que l'Angleterre et la Hollande, n'aient pu se sauver de la fureur contagieuse des actions. La compagnie de la mer du Sud et l'allée du Change, à Londres, valaient bien la compagnie du Mississipi et la rue Quincampoix de Paris.—Il en était de même en Hollande.—Les projets en idées se multipliaient partout; qu'il passât par la tête d'un homme d'en proposer un au hasard, ou même en badinant, les meilleures bourses s'y livraient. On a vu, sur un simple exposé de cette nature, souscrire pour plus de douze millions en deux heures de temps; et telle était la foule de ceux qui couraient à l'endroit indiqué avec autant d'ardeur que si on y eût distribué des trésors, qu'on aurait trouvé cent millions dans la journée avec la même facilité. — On sait qu'un autre projet a gagné cent pour cent en deux jours, avant qu'on sût s'il aurait lieu; de sorte que, dans ce court espace de temps ceux qui avaient seulement prêté leur signature, ont gagné réellement le fonds de ce qui n'était qu'i-

maginaire; il n'y avait point de villes qui ne fourmillassent d'actionnaires, ni de places publiques qui n'en fussent embarrassées. Amsterdam même donna dans cette funeste manie; mais l'injuctice, la fraude, la mauvaise foi se glissèrent bientôt dans ce commerce pernicieux. L'actionnaire surpris en voulut surprendre un autre. — Pour cela, quels détours, quelle souplesse, quels artifices ne mit-il pas en usage? A quelles supercheries, à quels mensonges n'eut-on pas recours pour s'attrapper réciproquement! Si les actions baissaient, quel mouvement pour leur donner un branle favorable! Si elles montaient comme à l'envi, quels efforts pour les contre-balancer et détruire les unes par les autres! Quel nouveau grimoire n'inventa-t-on pas pour embrouiller d'autant plus ce jeu! quels noms bizarres pour l'exprimer! quelles routes entrecoupées pour embarrasser ce nouveau labyrinthe! »

La fin de ce tableau mérite bien qu'on l'encadre aujourd'hui dans nos mœurs.—C'est une peinture assez fine, et dans tous les cas très-fidèle.

Il y en a d'autres encore. Une gravure du temps donne un portrait piquant du *très-fameux seigneur messire Quincampoix.* — Law tient à la main sa devise d'aventurier : *Aut Cæsar, aut nihil,* tout ou

rien. La Folie publique porte au-dessus de sa tête une couronne royale et des grelots. Sur la couronne, on lit le chiffre de l'année 1720; — sur les grelots, ces mots : Je suis le jouet du sage et du fou. » Il a devant lui une chaudière de brasseur dans laquelle on fabrique toute espèce de billets et d'actions. — Mais déjà le feu s'est éteint comme un feu de paille, et à côté de la chaudière, on voit le Désespoir et la Sottise. Une flamme légère représente, comme le dit la légende, *le court éclat de la canaille*. A la fin, Diogène, dont la lanterne éclaire cette scène, va chercher ailleurs l'homme qu'il n'a pas trouvé dans cette mêlée de fraudes et de vices.

Voici d'ailleurs la légende; la poésie n'en vaut pas la sagesse :

Certain Diogène moderne,
Cherchant dans tout le genre humain
Quelqu'un que la raison gouverne,
Vint à Paris un beau matin :
Il portait en main sa lanterne.
Quel spectacle s'offre à ses yeux!
Quinquempoix, ce fourbe odieux,
Qui mérite qu'un coup de berne
Lui montre le faubourg des cieux.
Je trouve, dit-il, dans ces lieux
Des fous de plus d'une manière;

Il fut surpris d'une chaudière;
Elle bouillait sur un foier;
Un diable y brûlait du papier :
Billets d'*État* et de *monnoie*;
Primes du *West*, primes du *Sud*,
Papiers plus faux que le *Talmud*.
Il en faisait un feu de joie.
Dans *la chaudière*, à pleine main,
Un fou jetait, sur l'espérance
D'une ambitieuse opulence,
Son or et l'argent du prochain.
Quand la matière était fondue,
Qu'en sortait-il? *papiers* nouveaux,
Billets de banque des plus beaux.
Marchandise bien cher vendue.
L'extravagante *Vanité*
Montrait pour devise un Icare,
Vrai symbole du sort bizarre
D'un *Quinquempoix* décrédité.
Derrière elle un monstre barbare,
L'Envie, avec sa noire dent,
Grugeait la tête d'un serpent.
La flamme d'un boteau de paille,
Représentait naïvement
Le court éclat de la canaille.
Armé de torches et d'un poignard,
Le *Désespoir*, d'une autre part,
Attendait, pour saisir un homme,
Qu'il eût fondu toute sa somme.
Sur une truie, un faquin nu,
Criait : Hélas! j'ai tout perdu!
Me revoilà donc dans la crasse.
Un Satyre à laides grimaces
Pestait contre les actions,
Qui, comme d'affreux *scorpions*,

Ont une queue envenimée.
—Troupe digne d'être enfermée !
Cria *Diogène* en courroux,
Un *âne* est moins bête que vous !
Vous cherchez une couronne
De plumes de paon, de chardons,
C'est *la Sottise* qui la donne,
C'est pour elle qu'en vos maisons
Vous introduisez la famine.
Vos ustensiles de cuisine
Sont des meubles à retrancher.
Vous méritez qu'on vous assomme,
Et loin de vous je vais chercher
Où je pourrai trouver un homme.

Une autre peinture, plus étendue et non moins exacte, donne à cette fureur du jeu et à ses effets une physionomie saisissante avec de curieux détails ; c'est un grand tableau sous lequel on lit ces vers dont l'intention vaut mieux que la mesure :

Qui le croira, qui l'eût jamais pensé,
Qu'en un siècle si sage, un système insensé
Fit du commerce un jeu de la fortune,
Et que ce jeu pernicieux,
Ensorcelant jeunes et vieux,
Remplit tous les esprits d'une ivresse commune ?

Après les vers, vient la prose qui analyse le tableau et le fait très-bien voir sans qu'on l'ait sous les yeux.

« La *Fortune des actions*, sur son char conduit par la *Folie*, qui est assez reconnaissable par ses attributs ordinaires et par son ample jupe de baleine, qui est aussi une folie du temps (j'avoue que je ne soupçonnais pas cette analogie de la jupe de baleine avec les toilettes féminines de 1857); ce char est tiré par les principales compagnies qui ont donné commencement à ce négoce pernicieux, comme Mississipi avec une jambe de bois, le Sud avec une jambe bandée et un emplâtre sur l'autre, la Banque foulant aux pieds un serpent, la compagnie du West, celle d'assurance et celle des Indes.— Les agents de ce commerce font tourner les roues du char, ayant des queues de renard pour marquer leur adresse et leurs ruses; on voit sur les raies les diverses compagnies tantôt hautes, tantôt basses, selon que tournent les roues; et le véritable Commerce renversé avec ses livres et marchandises, et presque écrasé sous les roues du char; une grande foule de monde de tout état et de tout sexe court après la Fortune pour attraper des actions. Dans les nues est un diable faisant des bouteilles de savon qui se mêlent aux billets que distribue la Fortune, à des bonnets de fou qui tombent en partage à quelques-uns et à de petits

serpents qui marquent les insomnies, l'envie, le désespoir, etc. La Renommée vole devant, répandant partout cette contagion. Le char conduit ceux qui le suivent à l'une des trois portes que l'on voit, savoir l'hôpital des fous, des malades et des gueux. A gauche est un homme qui distribue le premier projet de compagnie pour Amsterdam, que la sage prévoyance des *magistrats* a d'abord supprimé.» L'auteur de la légende ajoute: «Ceux qui voudront se donner la peine d'examiner le monument, y découvriront plusieurs choses qu'on n'a pas cru devoir expliquer en détail pour laisser aux curieux le plaisir d'avoir quelque chose à deviner.»

Le titre du tableau est celui-ci : « Monument consacré à la postérité en mémoire de l'incroyable folie de la vingtième année du dix-huitième siècle.» Tout au bas est une Folie, qui a pour devise deux têtes, dont l'une jeune et riante marque le beau côté des actions, l'autre vieille et accablée de chagrins en marque la suite par la sentence latine qui signifie : Le chagrin suit souvent une belle apparence : *Desinit in luctum formosa superne.*

Enfin, dans un coin du cadre, une jeune femme pleure ses billets perdus, et va accepter, pour se consoler, ceux d'un vieux juif qui lui a déjà pris

la main; — le moraliste l'avertit du danger :

Quand on est jeune et belle et qu'on a le malheur
D'avoir perdu son bien dans un jeu si funeste,
Gare qu'un billet au porteur
Ne fasse encore perdre le reste !

Une société qui fournissait la matière de semblables peintures était profondément corrompue et malade; le respect, qui est un soutien autrement fort que la loi, n'y pouvait plus exister, car les distinctions sociales l'attirent bien, mais elles ne l'assurent pas. J'ai déjà dit que la royauté et la noblesse avaient perdu dans ce honteux commerce leur ancien et salutaire prestige; j'y reviens au moment d'énumérer les désastreuses conséquences de cette ivresse sur l'état politique, sur la religion et sur les mœurs.

Les grands seigneurs avaient une entrée particulière pour pénétrer dans la rue Quincampoix; mais une fois entrés ils ne gardaient plus aucun signe de noblesse; ils ne pouvaient pas, dans ces combats d'un nouveau genre, invoquer leurs aïeux ni se servir de leur épée; ils devaient, comme les bourgeois et le peuple, recourir à la ruse, à cette habileté déloyale que le succès protége,

mais que flétrit toujours la conscience. Une fois là, ils n'avaient plus du gentilhomme que le costume ; ils y étaient venus avec une âme plébéienne et cupide, ils s'y faisaient des marchands sans honneur, et, qu'ils en sortissent les mains vides ou les mains pleines, ils n'étaient plus, pour tout le monde, que des agioteurs ; leur blason effacé laissait voir, tantôt une fausse balance et des gains frauduleux, tantôt une misère dégradante que suivait le mépris et non pas la pitié. On a pu dire d'eux : « Ils n'avaient plus d'orgueil, ils étaient tout à l'avarice. » Comme ils avaient perdu leur ancienne noblesse, le peuple, qui les méprisait, leur en donnait une nouvelle, qu'ils avaient d'ailleurs gagnée : il les appelait les seigneurs *mississipiens*, et ceux-ci prenaient en riant, et comme une conquête, ce nom de déshonneur.

Le clergé ne sut pas échapper à cette contagion. La noblesse aurait dû l'éviter, par le goût des grandeurs chevaleresques, qui avait fait sa gloire et maintenu sa puissance,— le clergé avait contre elle un rempart beaucoup plus solide, puisque c'était Dieu lui-même qui l'avait élevé et qui y avait mis, pour le fortifier, l'humilité, l'indigence, le mépris des biens terrestres. Il ne s'en servit pas,

et non-seulement on vit des prélats faire le commerce des actions et s'enrichir par le jeu, mais il y en eut qui trouvèrent même à ce sujet des accommodements avec le ciel. Des décisions théologiques, avec cet esprit de distinctions que Pascal a mis à nu, distinguèrent de l'usure le commerce des actions, et crurent le soustraire, par ces complaisances mêlées de véritable cupidité et de fausse science, à l'anathème de l'Église. Ainsi, en même temps que l'abbé Duval gagnait dix-huit millions et les dépensait en folies, l'abbé Terrasson, un parent de cet avocat, qui mérita d'être surnommé Plume d'or, faisait aussi fortune dans la rue Quincampoix et écrivait dans l'intérêt et pour l'honneur du système. Il publia en 1720 un mémoire, pour défendre la compagnie des Indes contre la censure des casuistes.

La bourgeoisie, qui s'était formée par le travail, la patience, l'économie, toutes ces qualités solides qui l'ont poussée au pouvoir, où il semble qu'elle les ait perdues, subit, elle aussi, l'influence de la corruption.— Appliquée à s'enrichir, mais par des voies honnêtes, elle apprit alors qu'on pouvait acquérir des richesses sans aucune fatigue, et qu'il importait peu d'épargner sa fortune, puisqu'on la

faisait et qu'on la renouvelait en une heure. Il faut bien le reconnaître, aujourd'hui surtout que notre propre histoire le confirme, cette classe de la société devait, plus encore que les autres, s'abandonner au mal. Elle a toujours eu pour l'argent un goût particulier, dont les grandes pensées ni les grands devoirs ne pouvaient pas, à ce moment au moins, la détourner beaucoup.— L'état social la reléguait dans cette vulgaire passion et l'excitait de toutes manières à chercher la richesse. — Elle commença alors, ce que depuis elle a bien continué, à la chercher dans la spéculation et l'agiotage. Mais, soyons juste, elle n'avait pour s'en défendre aucune des nobles et aristocratiques raisons qui auraient dû en éloigner le roi, les grands seigneurs et l'Église. Comment s'étonner que les marchands de la rue aux Ours ou de la rue Bourg-l'Abbé quittassent leurs comptoirs assez peu lucratifs pour suivre dans la rue voisine les personnages qui allaient y faire leur fortune?

Quant au peuple, il eut, dans ce grand trouble moral, le rôle qu'à ce moment même Massillon indiquait en prêchant devant la cour. Il reçut la corruption de l'exemple et l'absorba dans ses veines grossières, pour la répandre à son tour. « C'est de

vous, disait l'orateur chrétien, parlant devant le roi enfant, les courtisans et les princes, dans le carême de 1718, c'est de vous que passent jusque dans le peuple les modes immodestes, la vanité des parures, ces artifices qui déshonorent un visage où la pudeur toute seule devrait être peinte, *la fureur des jeux*, la facilité des mœurs, la licence des entretiens et la liberté des passions, et toute la corruption de nos siècles [1]. »

En résumé, le premier effet de ce nouveau commerce fut un accès de mépris général qui détendit tous les liens sociaux.

[1] *Petit Carême*, Sermon sur les vices et les vertus des grands.

VIII

L'agiotage à son tour engendre le luxe.—Le luxe utile et le luxe pernicieux.—Montesquieu.—Bossuet.—L'avocat général Servan.—Le luxe devint tel qu'on chercha à le réprimer par des lois.—Les diamants.—Le jeu.—Le luxe de la table.—Un peintre enrichi.—Les merveilles de son opulence.—La religion elle-même est atteinte, quoique Law se fasse catholique.—Sa conversion ; il est marguillier de Saint-Roch. — Les sacriléges. — Les bassesses.—Le luxe est plus fort que les lois de l'Église. —Le carême de 1720.—Les mariages.—Les crimes.—Les faussaires.—Le comte de Horn.

Ce commerce donna en même temps naissance à un luxe qui compliqua le mal en l'enracinant, et développa de nouveaux vices.

Je n'ai jamais bien compris pourquoi Montesquieu a soutenu que le luxe perdait les républiques et fondait les monarchies. Pour ce grand et noble esprit, les républiques étaient des États réglés, non par la licence, mais par la vertu. Comment les mo-

narchies ne pourraient-elles pas supporter cette règle ? Montesquieu aurait-il donc voulu leur imposer, comme Machiavel, la nécessité du vice?

Je crois qu'il n'interprète pas exactement Tacite, et qu'il a tort de se ranger contre le sénat et du côté d'Auguste, quand il dit : « Les Suions, nation germanique, rendent honneur aux richesses, *dit Tacite*, ce qui fait qu'ils vivent sous le gouvernement d'un seul. — Cela signifie bien que le luxe est singulièrement propre aux monarchies... et pour que l'État monarchique se soutienne, le luxe doit aller en croissant du laboureur à l'artisan, au négociant, aux nobles, aux magistrats, aux grands seigneurs, aux traitants principaux, aux princes; sans quoi tout serait perdu. Dans le sénat de Rome, composé de graves magistrats, de jurisconsultes et d'hommes pleins de l'idée des premiers temps, on proposa, sous Auguste, la correction des mœurs et du luxe des femmes. Il est curieux de voir dans Dion avec quel art il éluda les demandes importunes de ces sénateurs. C'est qu'il fondait une monarchie et dissolvait une republique. »

D'ailleurs Montesquieu se dément ensuite et il montre ce luxe, qu'il disait nécessaire, corrompant l'empire comme il avait corrompu la république,

et n'enrichissant personne. Le nombre des pauvres, dit aussi Bossuet qui parle de l'empire, s'augmentait sans fin par le luxe, par les débauches et par la fainéantise.

Ce n'est pas que je veuille qu'on règle les repas comme à Sparte, et qu'on gêne par des lois la liberté du mauvais goût et la licence des superfluités. Mon idéal n'est pas celui d'une république où les richesses étant égales et devant le rester, toute espèce de luxe deviendrait impossible. La vertu qu'on suppose dans de pareils États ne me plaît pas, parce qu'elle manque de naturel et qu'elle est contrainte au lieu d'être libre.

J'admets donc que le luxe soit un effet, non de la monarchie, mais de l'inégalité des richesses, ce qui est bien différent. Je me borne à souhaiter qu'il ait le caractère et la mesure que Montesquieu lui-même, qui se dément encore, lui donne dans l'État qui a toutes ses préférences : « Il y aurait là, dit-il, un luxe solide, fondé non pas sur le raffinement de la vanité, mais sur celui des besoins réels; et l'on ne chercherait guère dans les choses que les plaisirs que la nature y a mis. » — Un de ses disciples, qu'il est bien naturel que je cite, l'avocat général Servan, disait la même chose dans son célè-

bre discours sur les mœurs, aujourd'hui beaucoup trop oublié. « Quand on parle du luxe, on est bien éloigné de confondre le luxe utile, et qui peut convenir à une monarchie, avec un luxe faux et corrupteur; le superflu fait le luxe, et l'emploi du superflu distingue le luxe utile du luxe dangereux. — Il y avait du luxe à Athènes, lorsque Périclès faisait subsister sa famille avec des légumes, et qu'en même temps il bâtissait, pour l'ornement de sa patrie, des temples à Jupiter. — Il y avait du luxe à Rome, lorsqu'un triomphateur, après de grands spectacles pour le peuple, lui faisait de grandes distributions de blé. — Le luxe était un dieu, lorsqu'il nourrissait les pauvres d'Athènes par les mains du riche et généreux Cimon; c'était un monstre quand il dévorait l'Asie, à Rome, dans un repas de Lucullus. Le luxe utile n'est que l'art d'employer à faire du bien aux pauvres les richesses qui ne sont pas nécessaires aux besoins du riche; le luxe pernicieux est la dissipation des richesses surabondantes en superfluités ou ridicules ou vicieuses, et, pour définir cette espèce de luxe par son véritable effet, c'est l'art d'enrichir toujours plus le riche. »

Tout cela est vrai et se sent aisément. Le luxe

qu'engendre et que conseille une fortune bien et laborieusement acquise ne présente pas de dangers qui puissent faire détester ses avantages. — On ne prodigue pas vainement la richesse qui représente le travail et le temps, ni celle qui, transmise par la loi, apporte avec elle des souvenirs et des devoirs. L'homme qui peut avouer celle qu'il a reçue ou qu'il s'est faite n'éprouve pas le frivole désir de la montrer en toutes choses ; il la répand dans la mesure de ses besoins, la communique aux entreprises honnêtes, l'emploie dans de nobles cultures, celle du sol, celle de l'esprit de ses enfants. Si les nécessités de l'avenir ne lui commandent pas de ménager le superflu, il le fait doucement tomber sur les malheureux. — Au contraire, la fortune qui vient du hasard se dissipe follement et crée ce luxe *pernicieux* qui ne nourrit guère que des vices. Il fait pitié aux gens d'esprit, dégoûte les honnêtes gens, mais corrompt beaucoup de monde. Il n'a même pas l'attrait de la véritable élégance, que ne peuvent lui donner des possesseurs d'argent souvent éphémères et presque toujours frauduleux. On le défend toutefois sous une forme vulgaire, et ses avocats disent, en style de marchand, qu'il fait aller le commerce. Mais en 1720,

ce fut le commerce, et celui des actions seulement, qui fit aller le luxe, un luxe effréné, ridicule, sans fécondité, simplement immoral et honteux. Ce fut comme au temps de Favorinus : il y eut plus d'argent, d'or et de pourpre sur les lits de quelques hommes, que sur ceux des dieux immortels[1]; le plus éclatant et le plus ridicule vint des domestiques enrichis. Ils disputèrent aux grands seigneurs leurs cochers et leurs maîtresses, et voulurent s'habiller comme eux. Mais comme l'égalité n'était pas encore un principe, on leur défendit, sous peine du carcan et de la prison (ce qui était de la cruauté et de l'ingratitude envers des gens qui avaient aidé à la hausse des actions), de porter des galons trop larges, de la soie, du velours, des boutons d'argent massif. Forcés de renoncer aux galons, ils se dédommageaient en équipages somptueux dont le nombre, cette année-là, s'accrut de douze cents. Par une contradiction qui dut choquer plutôt que satisfaire le peuple, le gouvernement, qui avait surexcité tous ces appétits, essaya par moment de

[1] *Quid relinquitur... quando stratus, auro, argento, purpura amplior aliquot hominibus quam diis immortalibus adornatur.* (AULU-GELLE, *Noctes Atticæ*, lib. XV, chap. VIII. — *Locus ex oratione Favorini, veteris oratoris, de cœnarum atque luxuriæ exprobatione.*)

les calmer, non par des exemples, mais par des prohibitions. Une déclaration royale du 18 février 1720 crut faire quelque chose pour la simplicité, en gênant la fabrication des objets d'or et d'argent; elle portait : « Défense à tous ouvriers en or et en argent de fabriquer ou vendre aucun ouvrage d'or excédant le poids d'une once, *excepté les croix des ecclésiastiques et des chevaliers des ordres du roi*; de faire ni de vendre des ouvrages où il y aurait de l'argent appliqué, excepté ceux qui seraient employés dans les églises, de même que la vaisselle plate, *sans permission par écrit*, à condition encore que les bassins d'argent n'excéderaient point le poids de quinze marcs, les plats celui de dix, les assiettes celui de trente la douzaine, les soucoupes celui de cinq, les aiguières celui de sept, les chandeliers celui de quatre, les sucriers celui de trois et les autres menues vaisselles de table celui de deux marcs, à peine de confiscation des ouvrages et de trois mille livres d'amende. »

Il y eut aussi le luxe des habits, qui est bien fait pour contribuer à la prospérité des nations et à l'amélioration des hommes. — Les nouveaux riches y poussèrent, dans l'espoir assez légitime de se déguiser et d'être pris pour de vrais moines. — En

quelques mois, la rue Saint-Honoré, qui contenait assez d'étoffes pour vêtir la France, vit épuiser ses magasins. Les draps d'Abbeville se vendaient jusqu'à soixante livres l'aune. Ce que voyant, la compagnie des Indes se fit marchande de drap au rabais. — Mais qu'importait aux joueurs heureux de payer plus ou moins le brocart et le velours? — C'était à peine leur argent qu'ils employaient ainsi. — L'effet n'en était pas moins général, et les honnêtes gens, qui étaient forcés de s'habiller aussi bien que les actionnaires, voyaient augmenter leurs dépenses sans leur bien-être. — Quant aux pierreries, dit Duhautchamp, leur éclat éblouissait les yeux aux cours et aux spectacles. — L'usage en devint si immodéré qu'il fallut, pour en porter, une permission spéciale, sous peine de confiscation et de dix mille livres d'amende.

Comme toujours, les plus grandes laideurs se cachaient sous l'éclat des diamants, et ce luxe, si plein de corruption, n'avait même pas l'attrait du beau.—La véritable beauté, celle qui attire l'âme autant que le regard, n'est point dans ces parures qu'on veut lui donner pour rivales, et qui doivent exciter beaucoup plus l'attention des voleurs que celle des hommes de goût.

On voyait à d'autres signes encore quel luxe inutile et funeste répandait l'agiotage. On se reposait des émotions violentes de la rue Quincampoix, de cette mêlée qui ressemblait à un combat, dans de singuliers passe-temps. On jouait en riant des billets de dix mille livres au piquet.—C'étaient, comme dans tous les temps analogues, ceux qui avaient le moins à perdre qui jouaient le plus gros jeu et le plus gaiement.

Le luxe de la table atteignit des proportions qui firent penser à Rome.—De simples particuliers eurent vingt-deux services, comme Héliogabale.

Je détache des histoires d'alors un portrait fait par Duhautchamp, qui semble, par certains détails, avoir été retouché récemment.—Ce portrait est fidèle et plutôt adouci qu'exagéré. Celui qui le fait connaissait le modèle, pour lequel il avait quelque sympathie.—Ce modèle était un homme qui avait passé la première partie de sa vie dans la culture d'un des arts les plus charmants et les plus doux, la peinture des paysages. Quoiqu'il dût vivre par état au milieu de la nature, la soif des richesses l'y gagna, et il quitta son pinceau pour courir aux actions de la compagnie des Indes. Comme ces joueurs inhabiles dont la Fortune aime à remplir

les mains, pour mieux montrer sa puissance absolue, il amassa sans la moindre peine d'immenses richesses.—Sur l'usage qu'il en fit, je laisse parler Duhautchamp :

« Il porta la magnificence si loin que la plupart des faits qu'on en raconte paraissent fabuleux.—Son hôtel à Paris, ses jardins, ses meubles précieux, ses équipages, la multitude de ses domestiques de tous degrés et professions, l'égalèrent aux plus grands princes.—Certain joaillier assure lui avoir fourni pour plus de trois millions de pierreries, non compris le beau diamant du comte de Nocé, qu'il paya cinq cent mille livres, et une boucle de ceinture qu'un juif lui vendit pour la même somme.—A l'égard des meubles précieux, étant connaisseur et de bon goût, il avait si bien choisi le tout que, pour se faire une idée de la magnificence de ses appartements, il faudrait avoir recours aux descriptions qu'on fait des anciens palais de fées. Peu content de quatre mille marcs de vaisselle d'argent et de vermeil, qu'il avait fait faire d'abord, il trouva le secret d'enlever de chez l'orfévre celle qu'on y achevait pour le roi de Portugal, sous prétexte que les agents de ce prince avaient manqué d'exactitude pour le payement. —

Toute sa batterie de cuisine n'était que d'argent, sans en excepter les pots de chambre. Quant aux tapisseries, on doit se figurer que tout ce qu'il y a de plus précieux en ce genre, il l'enleva. Il n'avait pas moins de quatre-vingts chevaux dans ses écuries ;—le nombre de ses domestiques était de près de quatre-vingt-dix, parmi lesquels il faut comprendre intendant, secrétaires, maître d'hôtel, chirurgien, valets de chambre, tapissiers, quatre demoiselles en qualité de femmes de chambre, et pour ses écuyers quatre laquais d'une naissance bien au-dessus de celle du maître. (Ces quatre laquais gentilshommes sont un trait bien vif de la décomposition sociale qui commençait sous ces influences).—Même quand il allait manger hors de chez lui, il faisait servir sa table aussi somptueusement que s'il eût été présent. Elle fut des plus exquises principalement pendant toute l'année 1720, il y fut servi des nouveaux pois qui avaient coûté cent pistoles le litron.—Rien n'y manquait de tout ce que le gourmet le plus voluptueux pourrait imaginer. Les desserts qu'on y servait étaient de nature à surprendre les plus experts machinistes; de gros fruits qui auraient trompé les yeux les plus clairvoyants étaient si artistement travaillés que,

quand quelqu'un, étonné de voir un beau melon en hiver, s'avisait de le toucher, il en rejaillissait sur-le-champ plusieurs petites fontaines de différentes sortes de liqueurs spiritueuses qui charmaient l'odorat, pendant le temps que le maître du logis, appuyant le pied sur un ressort imperceptible, faisait faire à une figure artificielle le tour de la table, pour y verser du nectar aux dames devant qui il la faisait arrêter. » Ce Mississipien n'aurait pas été aussi surpris que nous avons la bonté de l'être, de certains miracles dus à certaines gens qui font marcher les *esprits* et les choses.

On se figure sans peine la démoralisation qu'un pareil spectacle et de pareils excès répandaient partout. Ceux qui ne jouaient pas, et qui ne gagnaient pas de quoi suivre ce torrent et imiter ces mauvaises mœurs impunément, les imitaient tout de même. Le luxe est la plus contagieuse des choses. C'est par lui principalement que la vanité se manifeste et se contente, et malgré les éloges que Montesquieu a donnés à cette passion [1], il est cer-

[1] « La vanité, dit Montesquieu, est un aussi bon ressort pour un gouvernement que l'orgueil en est un dangereux. Il n'y a pour cela qu'à se représenter les biens sans nombre qui naissent de la vanité : de là le luxe, l'industrie, les arts, les modes, la politesse, le goût ; et d'un

tain que, sans profit pour l'âme, elle développe de frivoles penchants et crée des rivalités immorales. On ne veut pas paraître aux yeux de la foule qu'on a l'air de dédaigner, mais dont on recherche toujours l'attention, moins riche que son voisin, surtout quand ce voisin est riche de la veille. Alors le fonctionnaire, le commerçant honnête, le propriétaire de fonds ou de rentes épuisent leur fortune pour ne pas rester en arrière; de plus, ils y gâtent leurs mœurs et celles de leurs enfants [1].—C'est le grand chemin des faiblesses et du vice; le luxe de 1720 l'élargit et l'allongea sans mesure.—La moitié

autre côté, les maux infinis qui naissent de l'orgueil de certaines nations : la paresse, la pauvreté, l'abandon de toutes choses... » (*Esprit des Lois*, l. II, ch. XIX.) Mais en écrivant ces lignes, Montesquieu songeait à la France et à l'Espagne, et il ne voulait pas parler du genre de vanité que surexcite l'agiotage.

[1] On m'a souvent assuré qu'il y avait, à l'heure où j'écris, des familles que leur position sociale met au niveau de tout le monde et oblige à paraître au milieu de ces riches de la veille qui dépensent à pleines mains et imposent à la vanité d'autrui leur luxe récent et de basse origine ; elles sont forcées de subir dans le mystère de la vie domestique les plus cruelles privations; elles concentrent toutes leurs ressources sur les apparences et portent dans le monde les mêmes étoffes et les mêmes diamants que les autres ; elles y portent aussi des cœurs que la vanité soutient, mais que brisent la tristesse et l'inévitable sentiment de la dignité perdue.

de la France s'y précipita pour s'y corrompre, et s'y corrompit en effet.—La religion reçut elle-même les atteintes les plus graves et ne livra au mal que quelques combats isolés; elle se montra sensible aux hommages intéressés que M. Law lui rendit.—Cet homme avait dans la spéculation une telle confiance qu'il l'appliquait à tout; il spécula sur sa conversion au catholicisme et gagna encore à ce jeu de mensonge et d'hypocrisie. L'Église le prit comme une conquête importante et sérieuse, et le reçut à bras ouverts, bien que la cause de sa conversion n'eût rien de catholique, ni surtout de désintéressé [1]. Il communia à Saint-Roch le jour de

[1] Ce fut madame de Tencin qui persuada à Dubois d'employer son frère, l'abbé de Tencin, à cette conversion. —Duclos va nous dire comment elle eut lieu et ce que valaient le converti et l'apôtre. « Elle (madame de Tencin) n'eut pas besoin de tout son crédit sur l'abbé Dubois pour l'intéresser en faveur de l'abbé de Tencin : le premier reconnut bientôt que l'autre était l'ouvrier qu'il lui fallait. —Il commença par le charger d'une opération ecclésiastique qui n'était pas difficile, et qui devait cependant faire du bruit : c'était la conversion de Law. *Cet Écossais connaissait déjà assez la France pour savoir qu'on n'y punit guère les coupables qui ont occupé de grandes places.* Il voulut se faire contrôleur général; il ne le pouvait sans être naturalisé, ni être naturalisé sans se faire catholique. Il se portait pour protestant, et l'abbé de Tencin fut chargé de ce prosélyte. Après le temps supposé nécessaire pour une telle conversion, Law fit son abjuration à Melun, de peur

Noël avec sa femme, qu'il avait donnée au même titre que lui à la religion catholique; il rendit le pain bénit et fut nommé, avec un empressement peu digne des devoirs et des sentiments de l'Église de Jésus-Christ, marguillier d'honneur en remplacement du duc de Noailles.—Il reconnut aussitôt cette faveur et cimenta l'alliance avec cent mille écus qu'il donna à l'église Saint-Roch pour achever de la bâtir.—Ces cent mille écus pouvaient paraître une générosité, mais au fond, c'était un excellent placement, puisque Law devenait contrôleur général[1], et s'assurait, pour lui et pour ses opérations, la neutralité ou même la bienveillance du

qu'elle ne fût prise en plaisanterie dans la capitale, et l'abbé de Tencin retira de ce pieux travail beaucoup d'actions et de billets de banque.—Cette espèce de simonie ne lui fit point d'affaires ; mais il fut déféré au parlement pour une autre par un abbé de Vessieu, et fit une étourderie majeure dans ce procès, où il assista en personne à la plaidoirie. Aubry, avocat adverse, ayant paru faiblir dans ses allégations, l'avocat de l'abbé de Tencin voulut s'en prévaloir, cria contre une accusation vague et destituée de preuves, et nia le marché simoniaque. Aubry joua l'embarras. L'abbé crut faire merveille de saisir ce moment pour confondre ses calomnies et s'offrir de s'en purger par serment, si la cour le permettait. Aussitôt Aubry l'arrêta, dit qu'il n'en était pas besoin, et produisit le marché en original... »—(Nous avons eu en 1847, à la cour des pairs, un coup de théâtre tout pareil).

[1] Sa nomination est du 5 janvier 1720.

clergé catholique.—Ces calculs, dont Dieu seul pénètre complétement et punit l'impiété, sont assez familiers, dit-on, aux hommes de finance de tous les temps. Pour eux la religion peut servir comme le reste à déterminer la hausse des actions et l'accroissement du crédit. Quant à la religion, elle ne doit pas aimer les conquêtes que lui donnent la politique, l'ambition, l'amour des richesses.—En tout cas, il lui est interdit de les confondre avec les cœurs purs et libres qui viennent à elle en cherchant la vérité; mais le clergé de 1720 ne portait pas de croix de bois comme son divin maître. Quelques-uns de ses membres montraient même un goût assez vif pour l'argent et profitaient de la conversion de Law pour s'enrichir à ses côtés. Ce fut l'un d'eux qui défendit le *système* contre le chancelier Daguesseau — D'ailleurs, une scène inouïe et qui ne s'est, je crois, jamais renouvelée, vint attester combien à ce contact la religion avait perdu et l'impiété avait gagné.—C'est le vieux Buvat qui la raconte, et il en a été presque le témoin oculaire. Buvat est cet employé de la bibliothèque du roi dont on trouve un portrait si correct, si charmant et si fin dans un livre attrayant[1] dont un homme

[1] *Le Chevalier d'Harmental.*

d'un vif esprit et d'un grand cœur a fait au moins la moitié [1]. Un avocat nommé Nigeon, et qui demeurait tout près du Palais dans le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, était mort le 19 octobre 1719; sa bière étant exposée sur les sept heures du matin à la porte de son logis, couverte des draps mortuaires et environnée de cierges avec des chandeliers et un bénitier d'argent, on avertit le duc d'Aremberg, jeune prince des Pays-Bas, qui logeait dans une maison voisine, que les prêtres de la paroisse allaient venir enlever le corps du défunt pour l'inhumer. Le duc, qui avait passé la nuit à boire avec quatre autres seigneurs, descendit avec eux, suivis de leurs laquais, ayant tous une bouteille de vin et le verre à la main.—Ils s'adressent au mort : « Il est donc vrai, mon pauvre Nigeon, tu t'es laissé mourir ! Mort, et de quoi ? de soif sans doute ; de quoi peut-on mourir si ce n'est de soif ? —Boire, c'est vivre, boire, c'est renaître. Laisse-là ce vilain manteau noir qui te gêne et ce noir corbeau qui te garde, et viens avec nous. » Ils boivent en parlant, et le duc d'Aremberg devient tellement ivre qu'il tombe et qu'on l'emporte comme bientôt

[1] M. Auguste Maquet.

on allait faire du corps de Nigeon. Mais ses amis reviennent avec un jeune comte, son parent, auprès du cercueil, et recommencent leurs outrages.—La foule s'assemble et s'indigne; le jeune seigneur saute sur le cercueil comme à cheval, prend le bénitier et verse l'eau bénite sur la tête du mort en disant : « Tiens, bois, mon pauvre Nigeon.»—Les autres tirent leur épée, renversent les chandeliers, déchirent les draperies qui recouvrent le mort, suivent le cercueil jusqu'à l'église et mêlent des chants obscènes à ceux des prêtres effrayés et de la religion qui n'avait jamais été outragée de la sorte.—Ils vont ensuite assiéger l'hôtel de l'abbé Bignon, ne respectant pas plus la science que la religion.—Quand l'ivresse fut passée, ils s'excusèrent pour éviter les poursuites de la justice, mais de pareilles scènes ne pouvaient arriver que dans des jours où tous les devoirs étaient oubliés pour toutes les jouissances. Si on en croit Buvat, qui est sincère, mais un peu misanthrope, le régent donna à cette occasion un signe bien regrettable et bien grand de sa propre corruption. — La scène lui ayant été rapportée lui fournit « grand sujet de rire pour la nouveauté du fait, dont il n'y avait pas d'exemple. »

Un autre fait qui paraîtra léger au vulgaire montra combien la religion souffrait de l'abaissement des âmes et en était abaissée elle-même. — La fille de Law, qui avait alors cinq ou six ans, donna un bal auquel assistèrent la cour et la ville. On vit aux pieds de cette enfant tout ce que Paris avait de plus distingué en apparence, et chacun flatta le père dans la fille, comme dans d'autres circonstances on avait flatté l'amant dans sa maîtresse, ce qui est, du reste, un des mille procédés de la flatterie; mais ce qui fit voir la religion sous le jour que toute cette corruption lui avait donné, ce fut la présence du Nonce à ce bal. Il vint y saluer, en trompant son Dieu, qui était celui de la pauvreté, cette majesté païenne de l'argent, *sanctissima divitiarum majestas.* Il arriva même des premiers, et on le vit avec quelque surprise, disent les historiens, « tirer sa révérence et féliciter la petite reine du bal par un baiser gracieux. »

La religion fut aussi blessée dans ses pratiques essentielles. Elle commande les privations pendant le temps qui précède la mort et la résurrection du Christ. Jusque-là, elle avait obtenu de la piété ou du respect ces passagers sacrifices de la chair. Dans le carême de 1720, elle ne les obtint plus.

On consomma au contraire, pendant ce temps, plus de viande que jamais. Les appétits grossiers, surexcités et en faveur, n'accordèrent pas même au Dieu qui a tant souffert pour racheter nos fautes cet hommage que la bienséance conseille quand l'esprit religieux ne l'inspire pas. « Le nombre de ceux, dit Buvat, qui mangeaient de la viande sans nécessité et par abus scandaleux était si excessif, qu'en huit jours il s'était consommé plus de huit cents bœufs, sans compter quatre fois autant de moutons, sans compter les veaux, les volailles et le gibier, comme si l'on eût été dans le temps du carnaval. » — Ce fut un triste et curieux spectacle que celui de l'Église, obligée de lutter contre cette révolte d'un luxe grossier et sans frein, avec l'aide de la police. — Les marchands de comestibles ne devaient pas vendre, les jours d'abstinence, ce que la religion défendait de manger ces jours-là, et la police y veillait ; mais l'esprit de lucre, animé par l'argent, trouva moyen de déjouer ses recherches. — On fit des dépôts de viande chez des domestiques, et avec l'appât des billets de banque, on employa les soldats eux-mêmes à porter chez les gourmands et chez les impies les plats recherchés et défendus.

Le lieutenant de police, de son côté, publia un ordre qui fut moins fort que la corruption, bien qu'il fît défense « aux marchands traiteurs de se réfugier dans aucune maison royale ou privilégiée, ni dans aucun hôtel, pour y apprêter, vendre ou débiter aucune sorte de viande, sous peine de six mois de prison, de déchéance de la maîtrise et de trois mille livres d'amende, payables solidairement par eux et par les cuisiniers ou autres qui leur auraient donné retraite dans lesdits hôtels ou maisons royales, et aux soldats, de transporter de la viande en fraude, sous peine de galères. »

Puisqu'elle ne s'arrêtait pas même au seuil de l'église, cette corruption avait dû pénétrer, et elle avait pénétré, en effet, dans les rapports les plus intimes de la famille. — L'amour de l'argent, plus puissant que la nature, y réglait les affections et y formait les cœurs à son image. — Le bonheur une fois mis dans le luxe et dans la vanité, on ne le demanda ni à la tendresse, ni à l'honneur, ni au devoir accompli. On mit dans le commerce et on livra à l'agiotage notre âme, que Dieu a placée si près de lui. — Les jeunes filles apprirent à aimer les agioteurs et les marquis d'Oise. La spéculation fit les mariages au lieu de l'amour et des douces

convenances. Les grands seigneurs obérés, et qui avaient laissé passer le jeu sans gagner, mettaient aux enchères leurs noms et leur amas d'aïeux. — Les agioteurs heureux poussaient les enchères pour faire le bonheur de leurs filles et la gloire de leur maison. Le grand seigneur (je dis grand parce que j'écris de l'histoire) s'adjugeait même au plus offrant, le plus offrant fût-il le moins honnête ou un ancien laquais. De leur côté, les jeunes filles nobles et pauvres, qui autrefois seraient mortes d'orgueil plutôt que de se mésallier, et qui, en tout cas, auraient mieux aimé servir Dieu, recherchaient les spéculateurs, prenaient leur argent, faisaient semblant de recevoir leur main, ne portaient pas leurs noms, et rentraient dans le grand monde par quelque éclatant et aristocratique adultère. — Une demoiselle de Saint-Hermine, nièce du duc de la Vrillière, membre du conseil de régence, épousa un Mississipien nommé Panier, et aurait dû s'appeler madame Panier, nom ridicule que n'eussent pas embelli toutes les actions de la compagnie des Indes. Mais elle spécula sur la sottise humaine comme son mari l'avait fait sur le papier, quitta ce nom insupportable, en fit prendre un très-noble à M. Panier, et le fit accep-

ter par la foule, qui accepte les bassesses plus aisément qu'on ne pense. Depuis, Mame Abraham et ce père Poirier que nous avons vu naître des pinceaux réunis de deux charmants esprits [1], il semble que sur ce sujet on n'ait plus qu'à se taire ou à copier. Cependant, l'agiotage fit en 1720 des miracles d'immoralité domestique qui n'ont pas été mis au théâtre, et qui surpassent tout ce qu'on y a mis de plus récent et de moins déguisé. Nos contemporains, dans des œuvres qui, plus méditées et plus fermes, pourraient donner la gloire, nous ont fait assister à quelques scènes de contrat de mariage qui m'ont paru bien pâles à côté de la réalité de nos jours et de celle de l'époque que j'essaye de décrire. — Le comte d'Evreux, de la maison de Bouillon, ayant perdu au jeu, et voulant de l'argent au prix de son honneur, épousa la fille de Crozat, âgée de douze ans. Il reçut deux millions de dot, en donna quittance, les dépensa, pendant que sa femme finissait d'apprendre à lire et à chanter au couvent où on l'avait reconduite le soir de la bénédiction nuptiale. — Le marquis

[1] MM. Emile Augier et Jules Sandeau, deux écrivains des plus distingués de ce temps, poëtes tous les deux, l'un en vers, l'autre en prose.

d'Oise, de la maison de Villars-Brancas, entra en proposition de mariage avec une petite fille de deux ans, celle d'André le Mississipien. La promesse fut faite. Un contrat fut dressé, qui assurait au marquis vingt mille livres de rente jusqu'à ce que le mariage se fît, et même au cas où il ne se ferait pas[1]. S'il se faisait, la dot devait être de quatre millions. Il ne se fit pas, car André perdit ses millions comme il les avait gagnés.

Par ces unions, la noblesse refit un moment sa fortune, mais elle perdit à peu près tout ce qui lui restait d'honneur et ouvrit au ridicule, au mépris et au châtiment, une porte[2] qui ne sera jamais

[1] Ce fait est raconté par l'avocat Marais dans son journal publié par extraits dans la *Revue rétrospective*. Le chroniqueur ajoute ceci : « Les petites filles ne veulent plus avoir de poupées, et demandent des marquis d'Oise pour jouer. »

[2] Les grands seigneurs en riaient ; mais Duclos inflige à leurs plaisanteries ce stigmate : « Ils croyaient, dit-il, se disculper de leur bassesse en la tournant en plaisanterie; mais le ton plaisant, déjà usé, est en cette matière le dernier symptôme de l'incurabilité (comme ce trait est juste)! —Cette noblesse, qui sacrifia si gaiement sa vie à son honneur, immolait sans scrupule son honneur à la fortune. Nous verrons dans la suite (après 1720) la gangrène de la cupidité gagner la classe de la société dévouée par état à l'honneur (militaire).—Si la régence est une des époques de la dépravation des mœurs, le système en est une encore plus marquée de l'avilissement des âmes. » (T. Ier, p. 393.)

entièrement fermée. C'est là en effet un des symptômes les plus répugnants d'une corruption intérieure et profonde. Qu'on élève ses enfants dans le goût exclusif des richesses, qu'on leur dise : — La religion, la gloire, l'estime des hommes sont des biens secondaires; il faut chercher d'abord à s'enrichir, le reste vient plus tard, — c'est déjà matérialiser leur âme et l'abaisser, c'est la détourner de ses élans naturels et de ses pures inspirations; c'est le moyen de faire des marchands, des spéculateurs et des avares. Mais les habituer en outre à donner leur cœur à cette idole, c'est les dégrader davantage et effacer en eux le signe le plus divin qui y ait été mis. Une famille qui n'est formée que par des calculs de banquier, ou des spéculations d'agioteur, est elle-même un jeu et un fruit du hasard; toutes les immoralités en sortent; — elle donne à la société dont elle est le premier fondement une base fragile et que la loi a grand'peine à faire respecter. Ceux qui s'étonnent alors de voir chanceler l'édifice, malgré les étais que la force y place et les réparations qu'y fait le pouvoir, sont des gens qui ne connaissent même pas les premières règles de l'architecture.

Enfin, dans cette instructive année, les crimes

atteignirent l'éclat du reste ; je ne parle même pas de l'improbité qui est la suite inévitable des moyens expéditifs et faciles de s'enrichir. Si tous ceux que tente le bien d'autrui étaient forcés de voir dans ce bien l'image du travail présent ou du travail passé, ils le prendraient moins aisément et sentiraient qu'en le prenant, ils commettent un double crime. Quand au contraire ils peuvent attribuer ces richesses qu'ils n'ont pas à l'adresse de ceux qui les ont, au hasard, à des efforts d'habileté suspecte, ils passent de la pratique à la théorie, et font du vol une doctrine, et comme à Sparte, une question de succès.— Les faussaires surtout furent très-nombreux; on altéra beaucoup ce papier magique, dont la valeur, accrue par mille moyens artificiels, cessa quand les moyens cessèrent. Il y eut aussi un grand nombre de suicides, mais dans de pareils moments l'attention s'arrête peu et la pitié presque pas à ces châtiments que des joueurs malheureux ou maladroits s'infligent à eux-mêmes. Un crime horrible fut inspiré par le jeu et consommé sur un joueur, sous la direction d'un gentilhomme portant un grand nom ; il s'appelait Antoine-Joseph, comte de Horn; — il avait vingt-deux ans, et était capitaine réformé dans la cornette blanche. Il des-

cendait du comte de Horn, mort sur l'échafaud qu'avait élevé dans les Pays-Bas et couvert de victimes la foi implacable et cruelle du duc d'Albe, ministre et exécuteur de Philippe II ; il était l'un des fils de la princesse de Ligne, l'allié du régent et de dix maisons princières. Il était venu d'Allemagne en France pour y tenter cette nouvelle fortune, qui paraissait n'avoir que des favoris ;— elle lui avait été contraire, et il avait constamment perdu. Il vivait, comme le duc d'Aremberg, son parent, dans le désordre inséparable du vice qui le dominait ; il avait pour amis, si l'amitié peut naître en ces rencontres, deux gentilshommes de moindre naissance que lui, l'un Piémontais, l'autre Flamand. Tous les trois conçurent et tous les trois exécutèrent la pensée d'assassiner un joueur plus heureux qu'eux, et d'avoir par le meurtre ce que le jeu leur avait refusé.— Ils attirèrent dans un guet-apens un ancien ouvrier tapissier nommé Lacroix, qui s'était fait courtier pour les joueurs anonymes et qui avait sur lui beaucoup de valeurs, ils l'invitèrent à déjeuner dans le cabaret de l'*Épée de bois*, situé dans la rue de Venise[1]. Ils commen-

[1] Le vendredi 22 mars, jour de la Passion.

cèrent par se dégrader tout à fait en buvant avec lui ; ils l'amenèrent à un état d'ivresse qui rend la résistance incertaine, et, comme des assassins émérites, ils lui jetèrent une serviette sur la tête, le bâillonnèrent, et lui portèrent ensuite dix coups de poignard. Ce malheureux avait sur lui cent cinquante mille livres en billets de banque, ils les lui prirent et se mirent à fuir. Mais l'un d'eux était couvert de sang, il fut arrêté et on connut bientôt les deux autres.

La noblesse de l'Europe ne se méprit pas sur le caractère de ce crime, ni sur ses conséquences sociales, elle essaya d'arracher au supplice le principal coupable. — Tous ceux qui pouvaient quelque chose, depuis le roi jusqu'au lieutenant de police, furent suppliés de laisser fuir le comte de Horn. — Si on en croit Buvat ou plutôt les employés de la poste qu'il atteste en le racontant, huit mille lettres furent écrites dans ce but, à Paris, de tous les points de l'Allemagne. Mais la puissance des princes, même quand elle est absolue, a toujours des limites que lui trace le sentiment public. Le régent voulut que la justice eût lieu [1], et, quatre

[1] C'est à cette occasion que le régent aurait dit aux partis qui intercédaient pour le comte de Horn, et qui invo-

jours après son crime, le 26 mars, le comte de Horn fut roué vif en place de Grève, avec le chevalier Villars-Mielli [1], Piémontais, un de ses complices. L'autre était parvenu à fuir, et s'était réfugié dans les Indes hollandaises.

Duclos raconte tous les détails du procès, qui lui furent communiqués par le greffier criminel, et y ajoute ces réflexions : « Un désespoir sombre et timide, une consternation stupide avaient saisi tous les esprits ; les cœurs étaient trop avilis pour être capables de crimes courageux. — On n'entendait parler à la fois que d'honnêtes familles ruinées, de misères secrètes, de fortunes odieuses, de nouveaux riches étonnés et indignés de l'être, de grands méprisables, de plaisirs insensés, de luxe scandaleux. »

Quand le mal était déjà si grand, qu'il survivait tout entier au système détruit, à l'agiotage pour-

quaient sa parenté avec le prince : « Quand j'ai du mauvais sang, je me le fais tirer. » Parole un peu tranchante dans le moment où elle fut dite, mais qui contient un excellent précepte à l'usage des princes.

1 Duclos l'appelle Laurent de Mille, capitaine réformé dans le régiment de Brehema (régime allemand), et le représente comme moins coupable que le comte de Horn, puisque celui-ci, sur l'échafaud, lui aurait demandé pardon de l'avoir poussé au crime.

suivi dans les différents lieux où il se réfugiait, à la défaveur de Law, le clergé se décida à parler; mais que de temps il laissa passer sans le faire! Je n'ai jamais songé sans quelque tristesse que Massillon lui-même ne l'avait pas fait. Il prêchait devant le roi au moment où le chancelier Daguesseau était exilé à Fresnes, pour avoir contredit et blâmé les projets de Law (28 janvier 1718). Comment n'a-t-il pas trouvé, en donnant tant et de si belles leçons aux princes et aux grands, le moyen de flétrir, pour le compte de Dieu, ce commerce corrupteur qui déjà sévissait? comment n'a-t-il pas senti qu'il y avait là une source profonde d'immoralité, et comment son pur et libre génie ne lui a-t-il pas inspiré l'idée de la tarir, avant même que d'autres y eussent pensé? — Quel beau devoir oublié! — C'est de la chaire qu'on parle le mieux au vice insolent. Là, du moins, la parole échappe à toute oppression et se fait écouter de tous ceux qui craignent Dieu.

IX

Faible et tardive résistance de l'Église.—Les mandements du cardinal de Noailles et de l'évêque d'Auxerre.—C'est la magistrature qui donne le signal de la résistance.— Daguesseau avait un exemple dans son père Henri Daguesseau, conseiller d'État.— Daguesseau, avocat général.—Sa première disgrâce comme chancelier fut due à sa résistance au *système*.—Une page éloquente contre la raison d'État.—La disgrâce de Daguesseau jugée par madame de Maintenon.—Les rapports du duc d'Orléans et du parlement à la mort de Louis XIV.—Ils sont changés en guerre dès le mois de mai 1718.—L'affaiblissement des monnaies.—Assemblée du parlement dans la grande salle de Saint-Louis.—Remontrances.—Le premier président de Mesmes.—La cour des comptes.—La cour des aides.—Le parlement de Bretagne.—La lutte pendant l'année 1718.

Ainsi qu'il me reste à le dire, ce fut la magistrature qui commença les avertissements et la résistance. Le clergé n'éleva la voix qu'en septembre 1720.—Le cardinal de Noailles avait soutenu courageusement et en chrétien sincère les luttes

religieuses que le jansénisme avait amenées. — Il avait parlé, écrit, fait écrire, combattu, tenu tête à Rome elle-même. Il allait céder, mais déjà le bruit des disputes ecclésiastiques s'était affaibli dans celui que faisait l'agiotage. — C'est Voltaire lui-même, le défenseur du luxe, et à qui Law ne déplaisait pas, qui le dit en ces termes utiles à recueillir : « La folie du système des finances contribua plus qu'on ne croit à rendre la paix à l'Église. — Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme et de bulle ne trouvèrent personne qui les écoutât. — Paris n'y pensait pas plus qu'à la guerre qui se faisait sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on faisait alors, le luxe et la volupté, portés au dernier excès, imposaient silence aux disputes ecclésiastiques, et le plaisir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire[1]. » — Ce fut alors que le cardinal de Noailles lança un mandement contre les immoralités et les effets de la spéculation et du luxe. En voici le passage le plus saillant : « La foi,

[1] *Siècle de Louis XIV*, p. 446, ed. Didot.

dit le prélat, s'affaiblit de jour en jour, le libertinage et l'irréligion font un progrès rapide, des esprits téméraires et audacieux blasphèment ce qu'ils ignorent et attaquent ouvertement les fondements de la religion; les règles et les saintes maximes de l'Évangile ne sont presque plus connues que d'un petit nombre d'âmes fidèles; l'iniquité abonde, la charité est refroidie, selon la parole de Jésus-Christ. — Le jour du Seigneur est publiquement profané par des travaux mercenaires et des *trafics illicites*, par des plaisirs criminels et des débauches honteuses. — Le jeûne et l'abstinence, gardés si religieusement par nos pères, sont scandaleusement violés; la licence et la corruption règnent de toutes parts; on se livre à une avarice et à une avidité insatiables, que Dieu condamne si fortement dans les livres saints; *l'usure et la fraude, au mépris des lois divines et humaines, s'exercent publiquement.* Il n'y a plus de frein qui réprime la cupidité, que saint Paul dépeint comme la racine de tous les maux.

« L'usage de ces richesses d'iniquité n'est pas moins criminel que les moyens qu'on a pris pour les acquérir. — Le riche est devenu insensible aux misères extrêmes de ses frères, sa dureté croît avec

son abondance ; — Il ne se sert de ses trésors que pour fomenter et pour assouvir ses passions. Le luxe porté aux derniers excès a corrompu les mœurs publiques, dérangé et confondu toutes les conditions, fait oublier la bienséance et les devoirs. — Le vice, soutenu et fortifié par la multitude, triomphe et se produit avec audace ; la droiture, la probité, la candeur sont regardées comme le partage des âmes faibles.—On rougit de conserver encore quelques restes de vertu et de n'être pas assez corrompu. — A la vue de tant de désordres, devons-nous être étonnés que Dieu s'arme pour punir ce déluge d'iniquités. »

Dans le même temps, l'évêque d'Auxerre jetait le même cri d'alarme et presque dans les mêmes termes. « Le vice et l'injustice, s'écriait-il, prennent le dessus, l'impiété, la fraude, le luxe, la volupté triomphent. — Les excès les plus inouïs se multiplient et font des progrès énormes. *L'usure, également détestée de Dieu et des hommes, qui jusqu'ici ne se soutenait qu'à la faveur des ténèbres, se produit en plein jour, s'exerce dans les places publiques, et y jette le trouble et la confusion.* — L'avidité insatiable d'amasser des trésors d'iniquité ne reconnaît ni frein ni barrière, et la cupidité

comme un torrent impétueux, inonde toute la surface de la terre[1]. »

Je suis heureux d'avoir à le dire, mais pour le dire, je ne trahis pas la vérité, ce fut la magistrature qui opposa au système la plus vive résistance et les conseils les plus sages; je voudrais pouvoir ajouter qu'elle y joignit toujours l'exemple qui, en pareil cas, vaut mieux que tout le reste. Malheureusement il y eut quelques magistrats, comme il y eut quelques prêtres, qui se laissèrent gagner par la contagion. Daguesseau ne faisait pas tout à fait une supposition en disant : « Qui sait si l'on ne verra pas l'avide magistrat chercher avec ardeur à multiplier ses revenus par des voies honteuses à la magistrature et souvent fatales à sa famille, ne point rougir d'apprendre le malheureux art de donner à un métal stérile une fécondité contraire à la nature, et, devenu semblable aux enfants de la fortune, insulter à la sainte délicatesse des sages magistrats qui croient encore que la magistrature doit regarder ce vice comme une espèce de monstre qui dévore la substance du pauvre, qui arme les passions d'une jeunesse imprudente, et

[1] Mandement du 17 septembre 1720.

qui flatte l'avidité d'une insatiable vieillesse. » — Du moins les fautes individuelles furent rachetées par l'attitude des compagnies. — L'honneur de commencer la résistance revenait bien au chancelier Daguesseau. Il avait un précieux modèle dans son père, dont il a écrit la vie avec un talent et une piété qui ont fait penser à Tacite écrivant celle d'Agricola. — M. Henri Daguesseau, qui avait successivement administré plusieurs provinces et qui avait laissé partout des traces de son mérite, on peut même dire de sa vertu, était devenu conseiller d'État, et en 1710 il faisait partie du conseil des finances. Il assista, le cœur brisé, à cette séance dont j'ai déjà parlé et que Saint-Simon détaille si admirablement.—Il y écouta dans un morne silence le rapport de Desmarets concluant à l'impôt du dixième. Le roi, malgré les obscurités dont on avait entouré sa conscience, sentait bien l'énormité de la mesure qu'il allait prendre; aussi, contrairement à l'usage, et pour que sa résolution connue déterminât l'opinion de son conseil, il la fit connaître en quelques mots à peine déguisés. Il fallait alors, comme toujours du reste, tant la nature humaine a par elle-même peu d'élévation, un assez grand courage pour n'être pas de l'avis du

prince. Dans les gouvernements absolus, ce courage est à peu près la seule garantie de ceux qui sont gouvernés. Il y doit donc honorer particulièrement ceux qui savent l'avoir, et ceux qui ne l'ont pas s'exposent certainement, sinon au mépris du présent, au moins à celui de l'avenir. M. Daguesseau dut opiner le premier. S'il n'avait songé qu'à obéir et à plaire, il eût approuvé à la hâte et sans réserve le projet du contrôleur général, qui était devenu le projet du roi. Il songea à son honneur, au cri de sa conscience et à l'intérêt de son prince. Il n'entreprit pas de lutter avec une vivacité qui eût alors semblé une inconvenance : il demanda le temps de réfléchir[1], et le roi, comprenant sa pensée, et voulant l'honorer à sa manière, le dispensa de donner son avis. — Son fils était devenu chancelier le 2 février 1717, après une éclatante carrière dans les fonctions d'avocat général et de procureur général au parlement. Il n'était pas arrivé à cette haute dignité par les hasards de la politique ou de la naissance, mais par le seul chemin qui conduise sûrement et honorablement aux grandes places, c'est-à-dire le talent et le devoir

[1] On vit là ce que son fils appelle *cette précieuse timidité d'une conscience vertueuse et tendre.*

accompli. On l'a dit avec raison en jugeant dans Daguesseau le penseur et l'écrivain, il manque à son mérite ce que nous appelons l'originalité. Il en a une cependant, mais elle est dans son âme plus que dans son esprit : c'est cette exquise probité, doux mélange de raison et de sentiment, qui ôte à la vertu sa sécheresse et la rend tout aimable. Ce n'était en rien l'homme des nouveautés ni des hardiesses. On lui a reproché de n'avoir pas bien connu cette science de la politique dont tant d'hommes médiocres ont voulu faire, depuis Machiavel, une science occulte ; on l'a blâmé (c'est le cardinal Fleury) «de trouver des difficultés à tout.» Il avait en politique un système bien simple et qui vaudrait mieux que tous les autres, s'il était jamais appliqué. — Il demandait aux mœurs ce que les habiles demandent aux lois; il croyait qu'elles valaient mieux pour contenir les hommes dans le devoir que ces freins artificiels qu'il faut changer sans cesse, et que la politique emploie tour à tour sans jamais réussir complétement. Je ne prétends pas qu'il ait été non plus un grand financier, ni un grand économiste avant qu'il y eût des économistes. — Ce qui m'importe en lui comme dans mon sujet, c'est le côté moral, et sous ce rapport, il

était digne d'attaquer et de combattre la corruption dont il a été le témoin.

Il faut bien aussi qu'on m'accorde que s'il a pu se tromper sur quelques mesures financières, ne pas voir toutes les parties du système d'un œil très-exercé, il en a du moins pressenti tous les dangers, deviné toutes les fraudes, dénoncé toutes les immoralités.—Il était chancelier depuis moins d'une année; sa nomination avait fait beaucoup d'honneur et de bien au régent (car le public apprécie en toutes choses l'usage que les princes font de leur pouvoir). — A peine Law eut-il révélé ses projets, que Daguesseau manifesta l'intention de les combattre. Entre ces deux hommes, le régent, écoutant cette fois son mauvais génie, celui de ses plaisirs, de ses témérités, de ses vices enfin, préféra Law avec ses promesses et ses aventures, au ministre conservateur et sage. J'entends qu'il fallait sortir d'embarras; mais Daguesseau répondra bientôt qu'on n'en est pas sorti, et que d'ailleurs, dans un État chrétien, on n'en sort pas par la spéculation ni par l'usure. Il dira, dans un des passages les plus éloquents de ce mémoire, que je vais analyser : « Le salut du peuple ou de l'État n'exige point que l'on fasse ni ce qui est impossible,

ni ce qui doit être regardé comme tel. — Or tout ce qui est contraire au droit naturel, éclairé et tempéré par la raison, tout ce qui résiste à l'équité primitive et immuable, aux principes fondamentaux de la société, aux règles essentielles des mœurs, doit être regardé comme impossible. — Et ce n'est pas la religion chrétienne qui a enseigné aux hommes une morale si pure et si contraire au goût du siècle présent. On a déjà vu qu'un jurisconsulte païen en a fait une règle de droit, et c'est ainsi que Papinien, l'oracle de la jurisprudence romaine, l'explique dans la loi xv, au Digeste, *de Conditionibus institutionum. Quæ facta lædunt pietatem, existimationem, verecundiam nostram, et, ut generaliter dixerint, contra bonos mores fiunt, nec facere nos posse credendum est.* Si l'État ne pouvait être sauvé que par un crime véritable, par une perfidie, par une trahison, par un assassinat, il faudrait regarder son salut comme impossible, et dire avec Pompée : *Il est nécessaire de faire voile, il n'est pas nécessaire de vivre ;* il est nécessaire de faire ce qui est d'un devoir inviolable, il n'est pas nécessaire que l'État soit sauvé, s'il ne peut l'être que par une iniquité évidente.

Nullas habet spes Troja, si tales habet. »

Voilà le principe général qui, quelque rigoureux qu'il paraisse, est néanmoins exactement vrai... Quand on est véritablement dans le cas de la loi naturelle, quand elle oblige effectivement, il ne peut jamais être permis de la violer, même pour le bien de l'État, et c'est vraiment pour de telles occasions qu'est faite la maxime, *fiat jus et pereat mundus.* »

Du reste, le parlement prit parti pour le chancelier, et il entraîna la multitude. Madame de Maintenon en est un garant non suspect. Daguesseau avait dû remettre les sceaux le 28 janvier, et partir pour Fresnes. Le 16 février, madame de Maintenon écrivait à sa nièce : « La multitude est favorable au parlement... Madame de Breuillac me dit que les savetiers chantent dans les rues qu'il faut que le chancelier revienne et que c'est au parlement à gouverner. »

La rupture du régent avec le parlement dut en effet surprendre tous ceux qui ne s'étaient pas rendu compte des nécessités de la politique, et qui se souvenaient des liens qui avaient d'abord uni les magistrats et le prince.

Le duc d'Orléans, pour avoir la régence, avait pris un ton humble, et s'était adressé à ce parle-

ment, si dédaigné sous Louis XIV, si caressé le lendemain de sa mort. Il lui avait promis « de la mériter par son zèle pour le service du roi, et par son amour pour le bien public, surtout étant aidé par ses conseils et ses *sages remontrances.* »

« Je vous les demande (les remontrances), avait-il ajouté avec une intention marquée, et quelque chose d'oratoire et de solennel; je vous les demande, en protestant dans cette auguste assemblée que je n'aurai d'autre dessein que de soulager les peuples, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, de travailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un État heureux. »

Malgré ces promesses, dès le mois de mai 1718, après le départ de Daguesseau, la guerre était allumée et vivement soutenue des deux côtés. — Le régent ne reculait devant aucun moyen pour donner aux actions de la compagnie des Indes une valeur extraordinaire; il affaiblissait les monnaies, éteignait les billets d'État, réduisait les rentes, et donnait à Law tout le concours dont celui-ci avait

besoin pour surexciter la confiance et augmenter l'aveuglement. Le premier président du parlement, Antoine de Mesmes, indiqua dans la grande salle de Saint-Louis, celle dans laquelle la Fronde forgeait ses armes et prononçait ses discours, une assemblée des chambres souveraines. Il y invita ceux du Châtelet, de l'hôtel de ville et du corps des marchands, pour donner leur avis « sur l'état où étaient alors les espèces et le commerce. » — Averti par Charron, premier président de la cour des aides, le régent essaya d'empêcher la réunion; mais, comme le disent les mémoires du temps, l'union que le royaume avait vue avec joie, entre son Altesse Royale et le parlement, était déjà rompue, « et le peuple tremblait qu'à une autorité juste et légitime il ne succédât bientôt une autorité violente et despotique, fondée sur la ruine des lois qui assurent le bien-être des sujets. » L'assemblée eut lieu; on y critiqua vivement les opérations financières, la conduite de Law, l'oubli des anciennes ordonnances qui défendaient aux étrangers, sous des peines sévères, de se mêler du maniement des deniers royaux. — Après de longues et de fréquentes délibérations, le 19 juin, le premier président de Mesmes, accompagné du président

d'Aligre et de huit conseillers, porta au prince les remontrances de la compagnie. — « Le parlement, dit-il, n'agit par aucun motif de vanité; il n'aura jamais l'idée de contredire un moment l'autorité royale. — Il reconnaît qu'il n'a que celle qu'il a plu à nos rois de lui donner; mais nous avons appris de nos pères que toute loi qui contient un règlement de police générale pour tout le royaume doit être registrée au parlement. » Il se prévalut ensuite de l'histoire, qui semblait lui donner raison, et, arrivant à la critique des mesures que Law avait dictées, et qui consistaient dans la refonte des monnaies et l'extinction simultanée des billets d'État, il se borna à dire : « Un particulier porte à la Monnaie cent vingt-cinq marcs d'argent, qui font cinq mille livres, à raison de quarante livres le marc, et deux mille francs en billets de l'État; il reçoit sept mille livres en espèces nouvelles qui ne pèsent que cent seize marcs d'argent, en sorte qu'il perd neuf marcs sur les cent vingt et un qu'il a portés, et la totalité de ses billets d'État. — Comme la loi est générale, le particulier qui n'a point de billets de l'État supporte une portion de cette perte, comme celui qui en a, dans le temps que le payement de ces billets est une dette

privilégiée de l'État, surtout après toutes les réductions qui ont été faites, et qui doivent être acquittées par le roi seul. — La preuve que tous les sujets du roi, de quelque état qu'ils soient, supportent une partie de cette perte, est que l'on peut dire, sans exception, que chaque particulier va voir augmenter sa dépense d'un quart par l'augmentation du prix des denrées, sans augmenter la consommation, et en même temps diminuer son revenu d'un tiers, par la réduction forcée de ses rentes, ou par l'achat des fonds au-dessus de leur juste valeur; par la différence qu'il y a entre la valeur que le nouvel édit donne aux espèces et leur valeur intrinsèque, le commerce en général, et surtout le commerce étranger, va souffrir une perte immense. »

Le régent fit une réponse équivoque, le parlement rendit un arrêt qui défendait d'exposer, de livrer ni de recevoir des espèces de nouvelle refonte. — Les gens du roi apportèrent alors une lettre de cachet qu'ils remirent sur le bureau avec un arrêt du conseil d'État qui cassait celui du parlement. — La résistance n'en fut pas affaiblie et on délibéra de nouveau sans s'occuper de la lettre de cachet. — Le régent alors résolut « de faire

sentir qu'il était le maître. » — Il évoqua à son conseil tous les différends qui pourraient survenir au sujet de la monnaie; et, employant cette raison qui remplace quelquefois les autres, il fit intervenir la force et plaça « deux compagnies de gardes françaises à l'hôtel de la Monnaie, et un autre détachement au bureau de la Banque. » Il se flattait que ces marques du dessein fixe où il était de ne rien changer dans ses projets intimideraient le parlement ou lasseraient sa constance; mais il n'en fut rien, et le 27 juin, à midi, à l'issue du conseil de régence, le parlement vint renouveler ses remontrances devant le roi. Cette fois la députation s'était accrue comme pour répondre par une démonstration matérielle à celle du prince. Elle était composée du premier président, de sept présidents à mortier, de trente-deux conseillers et de messieurs les gens du roi. — Elle fut introduite par le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies, et présentée par le comte de Maurepas, secrétaire d'État. — Le premier président répéta, en l'étendant un peu, ce qu'il avait dit dès le 19; il rappela toutefois, et dans d'assez beaux termes, l'exemple de Henri IV. « Henri le Grand ayant fait en 1609 un règlement général pour les

monnaies du royaume et pour les monnaies étrangères, et le parlement, après avoir pris tous les éclaircissements nécessaires et fait entendre au roi le préjudice que son édit apportait à son État, nous trouvons dans nos registres la réponse que M. le chancelier fit au parlement de la part du roi. —Je l'ai copiée moi-même sur l'original, pour n'y rien changer... Le parlement espère que Votre Majesté voudra bien faire réflexion à la grandeur de cet exemple. — Un roi conquérant, l'amour de ses peuples, dans un âge avancé, se rend aux raisons que son parlement lui représente; il veut bien convenir que sa religion a été surprise, et il rétracte un édit, d'abord qu'il sent qu'il est contraire aux intérêts de l'État. »

La cour des comptes et la cour des aides firent aussi leurs remontrances. Celles de la cour des aides ne furent pas sans éclat; en l'absence du premier président M. de Nicolaï, ce fut le président Paris qui les rédigea. Il y était dit, avec un certain accent de liberté, de grandeur et de prévoyance : « Vos peuples, sire, s'étaient soumis sans se plaindre de l'augmentation qui fut faite en 1715, quoique déjà très-ruineuse pour eux; mais cette nouvelle fabrication porte les choses à un tel excès,

qu'elle force leur silence, parce qu'elle les menace de la perte inévitable de la plus grande partie de leur bien. — Ce n'est pas aujourd'hui, sire, où ils doivent en éprouver les suites les plus funestes; au contraire, l'augmentation subite que Votre Majesté a accordée pour les anciennes espèces a plu à une partie du vulgaire qui se laisse toucher par une légère utilité présente et qui ne porte pas ses vues dans l'avenir; mais ceux qui sont plus éclairés y découvrent la ruine d'une infinité de familles dont les revenus vont diminuer dans le même temps que les dépenses nécessaires augmenteront. Ce sont, sire, les deux effets malheureux que doit produire infailliblement cette nouvelle fabrication.— Ceux dont les biens constitués en rentes, comme la plupart des bourgeois de votre bonne ville de Paris et des principales villes de votre royaume, seront forcés par des offres de remboursement, de les porter à un denier si haut, qu'ils perdront plus d'un tiers de leurs revenus; s'ils en souffrent le remboursement, ils se trouveront chargés d'espèces, au hasard d'y perdre la moitié et plus par les réductions qui ne manqueront pas d'arriver. Tout le monde sait les pertes que les particuliers ont souffertes dans les dernières réductions... jusqu'à

vos sujets taillables, sire, ils éprouvent les malheurs de la réduction. — Un taillable, à la sueur de son visage, amasse pendant l'année une somme d'argent, dont il destine une partie au tribut qu'il doit à Votre Majesté, l'autre à sa nourriture et celle de de sa famille ; il emploiera la première partie au tribut qu'il doit ; l'autre, qui est son pain, sa subsistance, son nécessaire, s'évanouira entre ses mains par la diminution des espèces. — Mais ce qui doit, sire, mettre le comble à tous ces malheurs, ce sera l'augmentation du prix de toutes les marchandises, dont nous éprouvons déjà le commencement. »

Malgré l'exemple de Henri IV, choisi pour le toucher[1], le régent ne tint aucun compte de toutes ces remontrances, et il y répondit brièvement. Il n'exposa pas ses plans financiers, se borna à dire que les mesures attaquées étaient prises pour payer les dettes du roi et marqua d'un ton plus solennel que de coutume les limites du droit de remon-

[1] « Il (le régent) avait, dit Saint-Simon, le faible de croire ressembler en tout à Henri IV, de l'affecter dans ses façons, dans ses reparties, de se le persuader jusque dans sa taille et la forme de son visage, et de n'être touché d'aucune autre louange ni flatterie comme de celle-là, qui lui allait au cœur. »

trances. « L'autorité du roi, dit-il, serait insuffisante pour réprimer tous les abus que causent successivement la malice des hommes et la nécessité des temps si, se réduisant à maintenir les anciennes lois, elle n'en établissait pas de nouvelles. — Les unes et les autres ne subsistent que par la volonté du souverain, et n'ont besoin que de cette volonté seule pour être lois; — leur enregistrement dans les cours (à qui l'exécution en est confiée) n'ajoute rien au pouvoir du législateur : c'en est seulement la promulgation et un acte d'obéissance indispensable, dont les cours doivent tenir et tiennent sans doute à honneur de donner l'exemple aux autres sujets. »

Déjà à ce moment les *lois nouvelles*, dont le roi prenait ainsi la défense, avaient produit des résultats étranges et donné des armes au parlement. — « En moins d'un mois, Law avait acheté du comte d'Evreux, pour huit cent mille livres, le comté de Tancarville en Normandie. — Il offrit au prince de Carignan, alors à Paris, quatorze cent mille livres pour son hôtel de Soissons. — Il présenta, peu de jours après, à la marquise de Beuvron la somme de cinq cent mille livres pour une terre. — Presque en même temps, il était en marché avec le duc

de Sully pour le marquisat de Rosny, terre considérable, située sur les bords de la Seine entre Mantes et Vernon. — Des sommes aussi considérables, amassées en aussi peu de temps et dépensées avec tant de facilité, devaient faire penser à la nation qu'il y en avait d'autres qu'elle ne voyait pas. — Aussi, bien des personnes commencèrent à ouvrir les yeux. — On se dit les uns aux autres que le directeur de la Banque ne pouvait avoir acquis tant de biens sans qu'un grand nombre de gens eussent fait des pertes ou dussent en faire dans l'avenir. — On se reprocha de souffrir avec tant de patience qu'un étranger abusât de la sorte de la confiance du peuple. » — Alors le parlement prit feu, et donna un ajournement personnel contre M. Law, puis un décret de prise de corps. Mais le prince empêcha l'effet de ces mesures, le système suivit son cours, plus protégé qu'auparavant, et ce furent les magistrats qui, au lieu de M. Law, furent arrêtés. La nuit du 28 au 29 juillet, à la suite de ce lit de justice qui avait tant amusé Saint-Simon, parce que la *robe* y avait été humiliée, des détachements des mousquetaires gris et noirs, commandés par un brigadier, enlevèrent par ordre du roi MM. de Blamont, président à la quatrième chambre

des enquêtes, Feydeau de Calande, conseiller à la même chambre, et de Saint-Martin, conseiller à la grand'chambre. — A la nouvelle de cette violence le vent de la Fronde se mit à souffler, le parlement presque tout entier courut au Louvre, et fit entendre d'éloquentes paroles qui auraient remué le roi et le peuple, si le bruit de l'agiotage n'eût empêché de les entendre : « Nous avons, sire, été *assommés* ce matin de la nouvelle que nous avons reçue de l'enlèvement violent qui a été fait cette nuit de trois magistrats, que nous avons toujours vus se conduire avec beaucoup d'amour pour la justice et un grand zèle pour le service de Votre Majesté. — La porte de l'un d'entre eux a été enfoncée, comme l'on aurait pu faire pour se saisir d'un scélérat convaincu des plus grands crimes. Nous n'avons l'honneur d'être tous officiers de Votre Majesté que pour délibérer en toute liberté sur les affaires qui se présentent, et pour dire nos avis suivant les mouvements de nos consciences. — Ce serait un grand malheur pour le service de Votre Majesté que cette liberté nous fût ôtée, nous lui serions absolument inutiles. La vérité a déjà tant de peine à parvenir jusqu'au trône, que ce serait en fermer absolument l'entrée. »

Le parlement de Bretagne écrivit au parlement de Paris, pour louer sa conduite, et au roi, pour lui dire avec sa fierté provinciale : « Il n'y a pas un siècle que tous les bons Français étaient persuadés que la liberté des officiers des parlements et la régularité de leurs remontrances n'avaient guère moins contribué que la valeur de la nation à la splendeur de cette monarchie et à la grandeur de ses rois. »

X

La lutte continue.—1719.—Le parlement protége la liberté des citoyens sacrifiée aux agioteurs.—Les arrestations faites par les *bandouliers* de Mississipi.—Les visites domiciliaires.—Le premier président Charron.—Le roi envoie ses édits au Châtelet.—1720.—Réduction du papier.—Fureur populaire.—Remontrances du parlement.—Le régent cette fois lui fait des *honnêtetés*.—Retour de Daguesseau.—Un instant de faiblesse expliqué.—Le parlement exilé à Pontoise.—Arrêt du 26 janvier 1721.—L'agiotage à la place Vendôme et à l'hôtel des Quatre-Provinces.—La liquidation.—Les procès.—Celui du duc de la Force, marchand épicier.—La misère.—Plaintes éloquentes de l'évêque de Castres.—Law avait voulu supprimer l'inamovibilité des magistrats.—Opinion de Duclos sur ce projet.

Dans le cours de l'année 1719, les manœuvres destinées à soutenir le système s'accrurent encore et furent pour ainsi dire entassées.—Il y eut trente-trois édits en huit mois. On fit dire au roi : « Comme la circulation des billets de banque est plus utile aux sujets de Sa Majesté que celle des espèces d'or

et d'argent, et qu'ils *méritent une protection singulière*, par préférence aux monnaies faites des matières qui sont apportées des pays étrangers, entend Sa Majesté que lesdits billets stipulés en livres tournois, ne puissent être sujets aux diminutions qui pourront survenir sur les espèces et qu'ils soient toujours payés en leur entier. » On ajouta à cela des *décisions théologiques* en faveur de la compagnie des Indes.—J'ai déjà parlé de ces indignes violences auxquelles la compagnie recourut par les mains de l'autorité pour envoyer quelques malheureux au Mississipi et entretenir par là la confiance. C'était une cruauté dolosive. — Les archers ne prenaient pas seulement les mendiants et les vagabonds ; ils faisaient de leur mission un abominable commerce en arrêtant beaucoup de gens qui ne pouvaient, sous aucun prétexte, être expédiés pour le Mississipi ; ils les relâchaient après leur avoir extorqué de l'argent. Un jour ils arrêtèrent ainsi le fils d'un riche marchand de la rue Saint-Honoré et la fille du lieutenant du guet. Cette fois le peuple, poussé à bout, tua les archers et interrompit leur commerce.—Ce fut le parlement qui défendit la liberté des citoyens, si odieusement méconnue.—Il demanda que la liste des

personnes arrêtées par les *bandouliers du Missis-sipi* (c'est ainsi qu'on appelait ces soldats trafiquants) leur fût soumise chaque semaine, et quand les bourgeois de la rue Saint-Honoré eurent tué vingt de ces bandouliers et en eurent blessé un très-grand nombre, le parlement n'y vit pas grand mal et ne poursuivit pas les meurtriers.—Il chercha encore à s'opposer aux visites domiciliaires qui furent faites dans l'intérêt du papier de M. Law, et pour amener la découverte la confiscation et la suppression des espèces. Un de ses membres donna même à cette occasion un exemple de résistance individuelle qu'on ne trouve pas ailleurs.—Chose inouïe, les commis de la compagnie des Indes fouillaient les maisons pour y prendre l'argent des citoyens sous prétexte du crédit public. Ils osèrent se présenter chez le premier président de la cour des comptes ; celui-ci leur déclara « qu'il avait cinq cent mille livres en or qui étaient pour le service du roi, et qu'il n'avait de comptes à rendre qu'à Sa Majesté quand elle serait majeure. »

Plus tard, au commencement de 1720, quand, dans l'intérêt du système, on constitua des rentes sur le pied de deux pour cent d'intérêt, le parlement fit des remontrances, refusa l'enregistre-

ment, et le conseil de régence fut réduit à envoyer l'édit au Châtelet.—Mais le moment était venu où on allait voir la seconde moitié du visage qu'a presque toujours la fortune et qu'on n'avait pas encore regardée.

Le 21 mai parut l'arrêt qui réduisit à la moitié ces actions et ces billets de banque que, la veille, on s'arrachait, et qui avaient créé de si énormes fortunes.—On avait épuisé tous les moyens que l'esprit de spéculation met au service des mauvaises entreprises ; la réalité, à laquelle on ne songe pas pendant la fièvre de l'agiotage, apparaissait enfin et laissait voir dans ce merveilleux système une immense tromperie.

« La réduction des actions fut comme un coup de tonnerre pour le public, et on tomba dans un morne accablement dont on ne sortit que pour éclater contre Son Altesse Royale.—Dans la fureur aveugle dont on était transporté, chacun disait que le duc-régent avait eu pour système capital de dépouiller les Français de leur argent et de leur laisser du papier à la place.—Les esprits s'animaient de moment en moment.—Tout était à craindre dans ces conjonctures.—On s'avisa, pour calmer le public, de répandre un écrit où l'auteur tâchait

de prouver que les diminutions qui révoltaient un chacun produiraient un bon effet; mais on n'était plus disposé à entendre raison sur ce chapitre. Au contraire, quelques mutins eurent la hardiesse de répandre dans les principales rues et dans divers hôtels des billets conçus en ces termes : *Monsieur et madame, on vous donne avis qu'on doit faire une Saint-Barthélemy samedi ou dimanche, si les affaires ne changent point de face.—Ne sortez ni vous ni vos domestiques. Dieu vous garde du feu. Faites avertir vos voisins. Ce samedi,* 25 mai 1720. —Jusque-là, les Français avaient été bien éloignés de soupçonner le coup terrible dont ils venaient d'être accablés.—Éblouis par les apparences brillantes du système de Law, qu'ils ne comprenaient pas, ils y avaient donné tête baissée, et ils étaient encore charmés des millions en idée que le papier produisait sans cesse.—La compagnie du Mississipi était l'appât trompeur qui les attirait. On la regardait comme une source inépuisable de richesse, et on croyait gagner en achetant d'un argent réel les trésors imaginaires qu'elle distribuait. Voilà jusqu'où l'avarice avait entraîné les peuples auxquels la vanité achevait de faire perdre l'esprit. Cependant les arts languissaient. On négligeait le com-

merce; on ne cultivait presque plus les sciences, et on traitait de bizarres et d'entêtés le petit nombre de ceux qui avaient été assez sages pour se contenter d'une médiocrité tranquille et assurée.

On comprend par là quels furent les sentiments du public à la vue de l'arrêt qui réduisait le papier à la moitié.—On ouvrit les yeux malgré soi, et on vit avec une surprise douloureuse qu'on s'était laissé tromper *à des noms vides de réalité*. Chacun eût bien voulu alors retirer l'argent de ses billets. On courut en foule à la Banque pour cet effet, et il y eut même plusieurs personnes d'écrasées; mais il n'était plus temps[1].

Presque aussitôt le parlement demanda la révocation de cet arrêt et courut au Palais-Royal.— L'attitude du régent avait changé comme la fortune du système; il n'eut plus le ton impérieux du succès, il fit des *honnêtetés* aux magistrats, il s'approcha du premier président et lui dit, ce qui était une hypocrisie ou ce qui démentait sa conduite antérieure: « Monsieur, je suis bien aise que cette occasion serve à me raccommoder avec le parle-

[1] J'ai tenu à copier ici les réflexions faites par les contemporains eux-mêmes, et à laisser parler les actionnaires trompés et ruinés.

ment, *dont je suivrai les avis en tout.*» Il le pria de nommer quatre commissaires pour travailler avec lui. Ce furent le premier président lui-même, le président Portail (celui de la chambre de justice de 1716) l'abbé Pucelle et M. Mengui.—Mais l'influence de Law reparut bien vite. Daguesseau eut la faiblesse de se fatiguer de l'exil, d'oublier un peu le manifeste qu'au mois de février, c'est-à-dire tout récemment, il venait de publier contre le commerce des actions, et de consentir à reprendre les sceaux, que le régent lui fit remettre par le contrôleur général lui-même. Je voudrais pour beaucoup effacer cette tache, qui paraît, quoi qu'on fasse, sur l'hermine du grand magistrat, et qui explique les coups de pinceau un peu rudes du duc de Saint-Simon.—Mais de la part du régent et de Law, ce fut encore une supercherie pour tromper l'opinion, prolonger l'agonie du système et mettre, au moins par l'apparence, un peu de moralité sur lui. Le parlement ne s'y méprit point et résista même à Daguesseau[1].

[1] Je suis heureux de trouver dans les Mémoires du président Hénault un témoignage pour Daguesseau dans cette occasion délicate de sa vie, et aussi un vif éloge du parlement, qui eût été bien plus complet si le président Hénault eût tenu sa parole. « Les sceaux, comme nous l'avons dit, avaient été rendus à M. Daguesseau le 28 juin.

Le 18 juillet, on lui fit les propositions suivantes : « Le parlement approuvera les conventions faites par le roi avec la compagnie et celles que la compagnie a faites avec les particuliers.—Le roi rétrocédera à la compagnie les quarante-trois millions qu'elle avait rétrocédés au roi, au moyen de quoi il n'y aura plus de rentes sur la ville. — La compagnie recevra un milliard en compte ouvert de la Banque.—Il y aura création de cent mille actions nouvelles sur la mer du Sud, sur le pied de neuf mille livres l'action, payables de mois en mois.—Les anciennes actions se nourriront par elles-mêmes

Mais s'il ne se prêta pas au système de Law, il ne put empêcher l'exil du parlement, qui fut transféré à Pontoise le 31 juillet 1720.—Comme j'eus quelque part à la négociation qui se fit entre le parlement et le régent du royaume, et M. le cardinal de Noailles, dont l'événement fut le départ de Law et l'heureux retour du parlement à Paris, je crus devoir consacrer ces faits par une relation exacte de ce qui se passa alors.—Rien n'est plus curieux ni même plus intéressant par les difficultés qu'éprouva cette négociation, et surtout par les portraits des hommes les plus considérables du parlement, que l'on vit agir chacun suivant son caractère, et qui serviront à faire connaître dans la suite des temps *les illustres magistrats qui firent tant d'honneur à ce premier tribunal du royaume.* Je remets à parler de cette relation lorsque j'aurai parcouru la suite de ce journal. » (*Mémoires du président Hénault*, p. 57.)

sur le pied de trois pour cent.—Le tout sera enregistré au parlement. »

Si le parlement avait consacré ces mesures, il leur aurait donné une autorité morale qu'on dédaigne quand on n'en a pas besoin, qu'on recherche et qu'on exploite quand elle peut être utile; mais il s'y refusa et encourut une de ces disgrâces qui ont marqué dans l'histoire de la monarchie et peut-être un peu dans ses revers.

Le 21 juillet, vers trois heures du matin, des détachements des gardes françaises et suisses s'emparèrent des portes du Palais, pendant que les gardes du corps en firent autant à celles des chambres du parlement pour empêcher que les magistrats ne s'y assemblassent; en même temps quelques détachements de mousquetaires furent commandés pour remettre des lettres de cachet à tous les présidents, conseillers, gens du roi et au greffier en chef du parlement.—Ces lettres étaient ainsi conçues : « Monsieur, ayant pour de *bonnes considérations* résolu de transférer ma cour de parlement de Paris en la ville de Pontoise, je vous fais cette lettre, de l'avis de mon oncle le duc d'Orléans, régent, pour vous enjoindre et ordonner de vous y transporter, toutes affaires cessantes, dans

deux fois vingt-quatre heures, pour y rendre la justice à votre ordinaire, et de ne vous assembler nulle part ailleurs, sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de désobéissance et de privation de votre charge. — Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Paris, le 20 juillet 1720, LE ROI. » — Le premier président fut gardé par un officier dans sa chambre, et on posa deux sentinelles à la porte pour empêcher que personne ne vînt lui parler. — Le parlement se rendit le même jour à Pontoise, où il n'eut pas malheureusement toute la dignité qu'il faut avoir dans la disgrâce, si on veut servir d'exemple aux autres. — Mais du moins il ne voulut rentrer à Paris que quand Law en eut été chassé, et il y rentra le 20 décembre. C'est alors que commença la liquidation du système, la liquidation financière ; car l'autre, celle qui aurait rendu aux mœurs leur probité perdue, ne se fit pas. On prononça ce fameux arrêt du 26 janvier 1721 [1], qui

[1] Voici ce qu'en dit l'avocat Marais à la date du 26 :
« On a tenu un grand conseil de régence pour les finances ; on y a fait entrer M. d'Armenonville, qui n'y avait point entrée depuis la régence. On veut régler les actions, les billets de banque, et tâcher de donner un arrangement au désordre où on est, ce qui est bien difficile. Il y a eu

établit le visa, et qui suscita contre le régent ces mauvais vers remplis de vérité :

Le régent, sans contrition,
Nous a fait sa confession ;

un grand débat entre le régent et M. le duc, au sujet de Law, que M. le duc dit être l'auteur de tout le mal. Le duc a dit qu'il était bien aise de se justifier, puisqu'on l'accusait; que c'était le régent qui avait donné le passe-port et qui l'avait engagé à le faire conduire. Voilà un bel éclaircissement entre ces deux princes pour savoir qui des deux a protégé le destructeur du royaume. »

On fit alors cette chanson sur Law :

Law, ne devais-tu pas attendre,
A faire ta conversion,
Que la justice te fît pendre
Pour imiter le bon larron ?

Aussitôt que Law arriva
Dans notre bonne ville,
Monsieur le régent publia
Qu'il serait fort utile
Pour rétablir la nation,
La faridondaine, la faridondon ;
Mais il nous a tous enrichis,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Ce parpaillot, pour attirer
Tout l'argent de la France,
Songea d'abord à s'assurer
De notre confiance.
Il fit son abjuration,
La faridondaine, la faridondon ;
Mais ce fourbe s'est converti,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Il dit en conseil de régence :
— J'ai fait trois milliards de billets,
Et vas vous dire en confidence,
Messieurs, comme ils ont été faits,

J'ai fait, par arrêts bien connus,
Pour quatre cents millions d'écus;
Par arrêts, sous la cheminée,
Autant ont été débités;
Le reste doit sa destinée
A des arrêts antidatés.

J'ai pris cette précaution
Pour sauver la punition
Que Law méritait; ce faussaire,
Je veux bien l'avouer au roi,

Jamais de si barbares lois
N'ont gouverné les hommes.
Qu'il est fâcheux d'être François
Dans le temps où nous sommes!
Tout est en confusion,
La faridondaine, la faridondon;
Chaque jour un nouvel édit,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Law, le fils aîné de Satan,
Nous met tous à l'aumône,
Il nous a pris tout notre argent,
Et n'en rend à personne;
Mais le régent, humain et bon,
La faridondaine, la faridondon,
Nous revend ce qu'on nous a pri
Biribi,
A la facon de Barbari,
Mon ami.

Contre lui qu'aurait-on pu faire
Qui n'aurait retombé sur moi?

La compagnie des Indes fit appel de cet arrêt, qui la constituait débitrice de six cent soixante millions; mais l'arrêt fut maintenu. On nomma MM. Fagon[1], de Machault, Ferrand et de Tru-

[1] C'est ce Fagon dont il est question dans un placet adressé au duc de Noailles, et qui avait fait partie de la chambre de justice (1726). L'auteur du placet était un disciple de Despréaux, pauvre,

N'ayant qu'Hélicon pour domaine,
N'ayant pas peur qu'on le comprenne
Dans aucune taxe d'*aisés*.

Il félicite le duc

. . . . . De tenir la foudre prête
Pour abattre ces fiers traitants,
Qui jusqu'aux cieux, nouveaux Titans,
Portaient leurs orgueilleuses têtes;

lui demande son indulgence pour son frère, *depuis six lustres trésorier*. Il invoque pour lui

. . . . . *Le suffrage authentique*
De *la Houssaye* * et *de Fagon*,
Personnages dont le seul nom
Est un éloge magnifique;

convient qu'

. . . . . En ces temps nébuleux
Un trésorier sans avarice,
Un caissier doué de justice,
Approche assez du fabuleux,

* C'est Lepelletier de la Houssaye, qui succéda à Law comme contrôleur général des finances, le 1er décembre 1720.

daine [1], conseillers d'État, pour examiner les comptes, et six autres personnes pour régir la compagnie au nom du roi. On reconnut bien qu'un très-grand nombre des actions n'avaient rien coûté à ceux qui les possédaient, puisqu'on décida que toutes celles qu'on ne prouverait pas provenir de remboursements de rentes, de charges ou d'une cause semblable, seraient anéanties. — Mais beaucoup d'actionnaires mirent leur fortune à l'abri en épousant des filles de personnages puissants et pauvres. On appela ces filles des filles de *protection*; elles apportaient en dot l'impunité à leurs maris. — Le jeu ne cessa pas malgré toutes ces rigueurs. On agiota sur les certificats de liquidation, on les négocia à six pour cent de bénéfice; on cite comme ayant fait

et termine par une flatterie et la promesse d'un poëme sur son protecteur :

Outre vos vertus militaires,
Que je met'rai dans tout leur jour,
Je peindrai l'homme de la cour
Le plus propre aux grandes affaires;
Je dirai ces dons éclatants
Qu'en vous chacun connaît, admire,
Et n'aurai pour me contredire
Que l'envie et *tous les traitants*.

[1] M. de Trudaine avait été prévôt des marchands et l'un des hommes restés honnêtes au milieu de l'agiotage ; il avait même quitté sa charge pour n'être pas un témoin si rapproché des scandales.

fortune dans ce commerce un maître des requêtes nommé de Talhouet, et un conseiller d'État, l'abbé Clément. Comme tous les délits supportés, l'agiotage était devenu invincible. — Chassé de la rue Quincampoix, il s'était réfugié place Vendôme, sous des tentes que la police avait fini par renverser. Alors on l'avait vu, comme nous l'avons vu nous-mêmes, installé dans un cabaret, à l'hôtel des Quatre-Provinces; là, il eut à soutenir une lutte opiniâtre contre la police, qui le poursuivit sans l'atteindre. Dès ce moment il fut plus fort qu'elle.

Cependant le parlement fit un éclatant procès à l'agiotage et à la noblesse qui s'y était enrichie, en traduisant devant lui le duc de la Force.—Ce grand seigneur, comme je l'ai dit, après avoir agioté, s'était fait marchand [1], et on avait saisi, aux

[1] La foule, en le voyant passer, s'écriait: « Voilà le marchand de chandelles ! » L'agiotage avait aussi créé des avares qui dépassaient Harpagon et le père d'Eugénie Grandet. Exemple : un individu nommé Pecoil avait fait une fortune immense en partant des plus bas emplois de la gabelle ; il ne jouit jamais de ses richesses, et ne songea qu'à les accumuler. Il avait fait faire un caveau fermé à trois portes, dont la dernière était de fer; il y allait de temps en temps jouir de la vue de son trésor. Quoique ce fût le plus secrètement qu'il pouvait le faire, son fils s'en était aperçu. Un jour qu'il y était allé, et qu'on le croyait sorti, sa famille, ne le voyant pas rentrer le soir, s'en inquiéta. La mère et le fils n'osèrent pas, pendant deux

Grands-Augustins, pour douze ou quinze cent mille livres de fines épiceries lui appartenant. — Il avait d'abord prétendu que ces marchandises étaient là pour le compte de négociants de Saint-Malo; mais il fut démenti. Alors, payant d'audace, ce qui est une monnaie assez commune en pareil cas, il demanda des commissaires pour examiner sa conduite. Le régent lui fit très-sagement comprendre que les grands seigneurs devaient éviter ces éclats; « qu'il leur était moins honorable de s'être bien défendus en justice que honteux d'avoir été obligés de se défendre. » — Mais le procureur du roi du Châtelet avait dressé procès-verbal de la saisie faite aux Grands-Augustins, et avait transmis ce document au procureur général, parce que, s'agissant d'un duc et pair, c'était le parlement qui était

jours, enfoncer la porte de la cave, dans la crainte de le mettre en fureur s'il venait à rentrer. Ils s'y déterminèrent à la fin. Après avoir enfoncé les deux premières portes, ils se trouvèrent arrêtés par celle de fer, qu'ils ne pouvaient ni rompre ni desceller sans maçon.—Le lendemain, ayant fait démonter la porte dont la clef était en dedans comme celles des deux premières, ils trouvèrent le malheureux vieillard étendu mort entre plusieurs coffres-forts, les bras rongés, et, à côté de lui une lanterne dont la chandelle était finie.—Son fils fut maître des requêtes, épousa une fille de Le Gendre, grand négociant de Rouen, et maria lui-même sa fille au duc de Brissac.

compétent. — Le parlement s'assembla le 15 février 1721, depuis huit heures jusqu'à midi. On y avait invité M. le duc, le comte de Charolais, le prince de Conti et dix-huit ducs, parce qu'on ne pouvait rien conclure sans eux. — Le maréchal de Villars, qui était du nombre, et dont l'opinion devait être d'un très-grand poids, fit un grand éloge de l'accusé, combattit l'idée émise par quelques-uns d'un décret de prise de corps, et proposa, avant toutes choses, d'entendre les explications du duc de la Force. — Cet avis passa à la pluralité des voix. — Quatre jours après (le 19), le duc se rendit au parlement, pour s'y justifier. — Il s'éleva d'abord une singulière question de procédure. — Le duc ne voulut pas ôter son épée pour parler, et les magistrats ne voulaient pas l'entendre sans qu'il l'ôtât. — C'était une chose sérieuse, puisque la dignité des deux parts était engagée et qu'il s'agissait de savoir qui céderait de la toge ou des armes; entendus en pareil cas, sur un simple *assigné pour être ouï*, les conseillers auraient gardé leur robe; un duc et pair ne demandait qu'une faveur égale en voulant garder son épée, qui était le signe de son honneur et de son état. On consulta le régent sur ce point, il ne voulut rien dire; mais, à quelques jours de

là, un commissaire s'étant transporté dans une maison voisine de l'hôtel de la Force pour y rechercher des marchandises qu'on supposait cachées, le duc ne sut pas contenir sa colère, et il *s'opposa à justice*, fortement et avec des menaces. Le commissaire en dressa procès-verbal, comme à la comédie, et le parlement s'assembla avec une arme de plus contre l'orgueil de son justiciable. Cette fois, le duc ne fit pas de fierté; il salua les juges; il avait un mémoire qu'avait rédigé M. de Sacy; il voulut alléguer ses raisons, mais on le fit sortir, et, s'emparant contre lui de la résistance qu'il avait faite à un commissaire, on ordonna, à une grande majorité, un décret d'ajournement personnel. — Le lendemain, plusieurs ducs s'assemblèrent chez le cardinal de Mailly, archevêque de Reims [1]. Ils blâmèrent la hauteur et la vivacité du parlement, et adressèrent une requête au roi pour lui demander de donner des juges au duc de la Force; ils soutenaient qu'on ne pouvait instruire, en matière criminelle, le procès intenté à un pair qu'en vertu d'une commission particulière adres-

[1] Il y eut l'évêque de Noyon (Rochebonne), les ducs de Luynes, de Saint-Simon, de Mortemart, de Saint-Aignan, de Charost, de Chaulnes et d'Antin.

sée à tel tribunal que le roi juge à propos de choisir. — Pour ne donner raison à personne, le régent évoqua l'affaire au conseil. Le parlement fit des remontrances, résuma les charges qui s'élevaient contre le duc, et soutint énergiquement sa compétence. Le régent fit discuter la thèse, et donna au duc de Saint-Simon l'occasion et la mesure d'une éloquente sortie contre la juridiction du parlement. — Le prince de Conti parla en sens contraire, et le régent finit, le 10 mars, par renvoyer l'affaire au parlement. — Ce jour même, à midi, le duc de la Force se rendit à la grand'chambre, y entra sans épée, et y fut interrogé durant quatre heures. — Le crime de monopole qu'on lui reprochait n'était pas défini, et Duclos assure qu'il embarrassa plusieurs conseillers en leur en demandant la définition. — Mais on poursuivait dans l'accusé les immoralités de sa fortune, et on voulait donner une satisfaction à la conscience publique, en dirigeant le blâme, à défaut de la loi, sur un des grands seigneurs avilis dans l'agiotage et par ses effets. — Le 7 juillet, l'arrêt fut rendu. — Il portait que le duc de la Force serait tenu « d'en user avec plus de circonspection, et de se comporter dans la suite d'une manière irréprochable, telle qu'il convenait à sa

naissance et à sa dignité de duc et pair. » Un individu, nommé Orient, qui était marchand épicier, et qui avait servi au duc de prête-nom pour la vente des marchandises, fut, par le même arrêté, blâmé et déchu de la maîtrise. Les agents du duc, ceux qui lui servaient d'intermédiaires avec Orient, ses deux secrétaires, Bernard et Duparc, et le chevalier Landais, furent admonestés et condamnés à six mille livres de dommages-intérêts et à tous les dépens; de plus, on confisqua les marchandises et on en donna les deux tiers à l'Hôpital général, l'autre tiers aux épiciers.

Après cet arrêt, le parlement eut l'idée de continuer l'œuvre de justice et de réparation ainsi commencée, et de dégrader un maréchal de France qui avait agioté beaucoup plus, et surtout plus heureusement que le duc de la Force, le maréchal d'Estrées. Ce gentilhomme était en même temps si riche et si avare, que sa sœur assurait qu'il mourrait de joie s'il pouvait assister à son inventaire. — Le président Hénault, qui s'étonne de l'impunité accordée au maréchal, et du châtiment porté contre le duc, cherche à faire admirer dans ces événements « les contrastes de la fortune. » — « M. le duc de la Force, dit-il, était aux pieds du

parlement, interrogé et jugé comme criminel par le maréchal d'Estrées et tant d'autres à qui le système de Law avait valu plus qu'à lui; c'est que les autres n'étaient avides que pour dépenser, et que lui avait l'âme d'un commis, et qu'il s'était fait le valet de Law, au lieu que les autres le protégeaient. » — Mais Duclos donne la vraie raison : « Le régent jugea que c'en était assez, imposa silence et sauva le maréchal d'Estrées. » — Il fallait en effet mettre un terme à tous ces scandales et détourner l'attention publique de ce triste sujet. — La consternation était partout, et les ruines matérielles et morales que le système avait faites grossissaient sans cesse. Il n'y avait plus ni confiance ni argent, et il ne restait que du papier qui ne pouvait produire le retour de l'un ni de l'autre. — L'État était plongé dans le dernier abattement. Les anciens riches étaient ruinés par les billets de banque des nouveaux. Un certain nombre avaient mis leurs richesses et leur personne en pays étrangers; les autres étaient en prison ou dans la crainte d'y être mis, et la perte de leurs biens paraissait pour eux un malheur inévitable. Les gens d'une fortune médiocre et les artisans avaient été accablés de la chute des riches ; on n'entendait presque

plus parler que de coups de désespoir. — L'agiotage avait créé une si grande misère et répandu tant de papiers désormais inutiles, que les sources de la charité, que notre nature et notre religion ouvrent si aisément, étaient presque entièrement taries. Une foule de gens étaient devenus trop pauvres pour faire l'aumône. Un incendie considérable ayant éclaté à Rennes et y ayant causé de grandes pertes, on en eut la preuve douloureuse. Le secrétaire d'État la Vrillière avait écrit aux évêques pour qu'ils recueillissent dans leur diocèse, des mains de la charité, des secours abondants contre ce malheur, qui avait frappé une grande ville et une province. Connaissant bien la valeur des billets de banque, le ministre demandait des espèces et ne voulait pas recevoir de papier. L'évêque de Castres lui répondit par des cris de détresse et par une peinture éloquente et simple de la misère générale causée par le système. On ne lit pas même aujourd'hui cette lettre sans émotion, non qu'elle convienne à notre temps et à ce qu'on appelle la prospérité générale et croissante; mais si demain ce crédit dont nous sommes si fiers, et que nous échauffons du feu de l'agiotage, venait à s'éteindre avec la confiance, nous ne méditerions

plus seulement comme un souvenir cette page instructive de l'histoire des richesses élevées par le jeu, détruites par le vent.

« Monsieur, répond l'évêque, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à l'occasion de l'incendie arrivé à Rennes, — je n'oublierai rien pour l'exécution des ordres de monseigneur le duc d'Orléans. — Ils sont remplis de charité et de justice; mais je ne puis vous dissimuler combien il est difficile de réussir ici, — je viens d'en faire une triste expérience. Messieurs les agents généraux du clergé de France nous ont écrit par ordre des prélats assemblés à Paris, pour nous demander une quête en faveur des diocésains affligés de la contagion [1], et tous nos soins, soutenus d'un motif aussi puissant, n'ont pu produire dans mon diocèse que cent pistoles en espèces et cinq mille livres en billets — *L'inondation de ces papiers a fait presque autant de mal dans nos cantons* que les flammes en ont pu faire en Bretagne. — Si le spectacle n'est pas si affreux, les effets n'en sont guère moins funestes; nos maux sont plus cachés, mais ils n'en sont pas moins réels et

[1] La peste sévissait dans plusieurs contrées.

ne sont que plus incurables. — Qu'importe que nos maisons n'aient pas été réduites en cendres, si, de tout ce que nous avions de plus nécessaire, *il ne nous reste qu'une matière qui n'est propre qu'à être jetée au feu?* On a vu de grandes villes renversées de fond en comble se relever dans peu de temps avec plus de magnificence que jamais, et nos neveux auront de la peine à voir de leurs jours cette province rétablie, je ne dis pas dans cet état florissant qui la rendait autrefois si délicieuse, mais seulement dans cette indigence supportable dont nous pouvions nous consoler, il n'y a que six mois, par de meilleures espérances. Quel changement un si court espace n'a-t-il pas apporté aux fortunes qui paraissaient les mieux établies! On ne saurait le comprendre sans le voir, et on ne saurait le voir sans être accablé de douleur. — Plus de commerce, plus de travail, plus de confiance, plus de ressources, ni dans l'industrie, ni dans la prudence, ni dans l'amitié, ni dans la charité même... La confiance détruite détruit l'amitié ou en suspend les effets, en persuadant aux particuliers qu'il est désormais de la prudence de ne se fier à personne. La charité, toujours ingénieuse, ne saurait l'être aujourd'hui que pour découvrir des besoins extrê-

mes partout où elle était en possession de trouver des ressources, réduite à pleurer avec ceux qui pleurent, sans avoir jamais les moyens d'essuyer les larmes des affligés et des pauvres! — Que n'aurais-je pas à vous dire, monsieur, de la déplorable situation de mon clergé, qui perd beaucoup plus par les remboursements qu'il ne saurait gagner par les réductions? Je me prépare chaque jour à la douleur de le voir hors d'état d'acquitter ses charges et de remplir ses obligations... Nos malheurs, déjà si grands par eux-mêmes, deviennent tous les jours plus fâcheux par celui qui désole la Provence et qui nous menace de si près. Nos communautés sont hors d'état de fournir aux plus légères dépenses qu'il faudrait faire pour éviter toutes les communications suspectes; que sera-ce, si le mal qui s'approche peu à peu vient jusqu'à nous? A quoi pouvons-nous nous attendre qu'à un sort plus déplorable que celui de ces villes opulentes dont les richesses immenses n'ont pu suffire pour assister leurs malades et pour ensevelir leurs morts? A quoi pouvons-nous nous attendre? Ne faudra-t-il pas que tout périsse? et en ce temps-là, heureux ceux que Dieu appellera les premiers, et qui n'auront pas le malheur de voir périr leurs

frères sans pouvoir leur être d'aucun secours! — Ce ne sont point ici des exagérations, c'est l'expression la plus simple (ajoutons la plus touchante) d'une vérité connue de tous. — Je n'aurais pas la force de vous la représenter, s'il ne fallait pas vous prévenir sur l'impossibilité de satisfaire le désir que nous avons d'exécuter avec soin les ordres de Son Altesse Royale. *Encore si l'on nous demandait des billets, nous n'aurions que trop de facilité d'en fournir; mais on veut des espèces, et nous n'en avons plus ici.* Je tâcherai de consoler mes tristes ouailles en leur disant dans la première quête que *Dieu n'avait permis la prompte métamorphose de l'or et de l'argent que pour les en détacher*, et pour les porter à lui faire plus facilement un sacrifice qui serait méritoire et qui pourrait devenir utile au prochain. Quel surcroît d'affliction, quand elles sauront que ce qui leur reste encore de leur substance ne peut même être employé en bonnes œuvres, et que ceux qui ont tout leur bien entre leurs mains ne peuvent s'en servir ni pour la conservation de leur vie, ni pour le salut de leurs âmes! Ils savent qu'ils ne peuvent la posséder et la sauver que par une patience inébranlable et par une soumission invincible; et comme

ils savent aussi que le salut des grands ne dépend pas moins de leur attention sur le besoin du peuple que celui des peuples de leur obéissance, nous ne cesserons jamais, eux et moi, de demander à Dieu qu'il lui plaise d'inspirer à nos maîtres autant de bonne volonté pour nous qu'il nous a donné d'amour pour leur personne et de passion pour leur service. »

Le parlement pouvait se rendre le témoignage qu'il avait, dans la mesure de ses forces, combattu ce système qui avait créé tant de fausses richesses avec tant de véritables vices et d'où s'écoulait maintenant une si grande misère. Law, d'ailleurs, le lui avait rendu à sa manière. Si on en croit Duclos, comme il prévoyait mieux que personne quel serait le dénoûment de sa pièce, il aurait fort désiré de s'appuyer de l'approbation du parlement et par là mettre un jour l'auteur à couvert de la vindicte publique; mais il trouva toujours dans le parlement la plus grande opposition. — N'ayant plus d'espérance de réussir auprès de cette compagnie, il conçut le projet de l'anéantir. — Appuyé de Dubois et du duc de la Force (qui avait bien ses raisons particulières de haïr et de craindre les magistrats), il persuada au régent de rembourser

en papier toutes les charges judicatives. — Il voulait faire, dans l'intérêt de sa révolution financière, ce que les révolutionnaires en tous genres ont toujours souhaité d'accomplir, détruire la magistrature en rendant les charges des commissions amovibles. Grâce au ciel, il n'y put réussir ; mais il prouva en l'essayant que la magistrature s'était mise énergiquement contre lui, du côté de la sagesse et de la probité. — Duclos, qui atteste ce projet, y trouve l'occasion de louer le parlement, non sans une grande mesure, mais avec un grand sens. « Le remboursement des charges, écrit-il, suivi du nouveau plan d'administration qu'on proposait, anéantissait la magistrature, et de quelle nécessité n'est-elle pas en France ! Si le parlement a quelquefois embarrassé mal à propos la marche du gouvernement, quels services n'a-t-il pas rendus ! Si tous les membres ne se préservèrent pas du poison de la Ligue, c'est le corps qui l'a étouffée. Ceux même qui formaient le parlement de la Ligue se déclarèrent, au milieu des Guise et des Espagnols, pour les principes de la monarchie. — C'est donc le parlement qui a conservé la couronne dans la maison régnante. Quelque exagérées que soient ses prétentions, si le roi fait craindre sa

puissance, c'est le parlemcnt qui la fait respecter. — Quel avantage n'est-ce pas pour le roi d'avoir un corps dont les principes, toujours subsistants, s'opposent aux entreprises de la cour de Rome, à celles mêmes du clergé de France, séculier ou régulier? Quel avantage pour les sujets, que ce même corps puisse mettre quelques entraves aux excès du crédit ministériel? Le parlement peut suppléer à la faiblesse d'un prince timide, éclairer un roi puissant, mais superstitieux, contre les suggestions d'un confesseur fanatique! Dans combien d'occasions un roi ne peut-il pas laisser faire un bien que la prudence l'empêche d'opérer lui-même ouvertement! »

Au lieu de succomber dans ces luttes, le parlement y prit de nouvelles forces, et dans le lit de justice qui fut tenu à l'occasion de la majorité du roi, deux ans plus tard, il inspira à son premier président, qui par lui-même ne valait pas grand'-chose [1], un des discours les plus simples et les plus

[1] Duclos accuse formellement le premier président de Mesmes de s'être vendu à l'Espagne.—Le président Hénault, qui était son protégé, qui allait tous les jours prendre le chocolat chez lui, ne le traite guère mieux. Il dit qu'il avait reçu plus d'un million du régent, et que ce prince et lui étaient comme deux joueurs de quinze qui se faisaient des renvois tour à tour.

beaux qu'une assemblée puisse tenir à un prince. Ce magistrat parla après le garde des sceaux, et s'adressant au roi il lui dit : « Nous osons offrir à Votre Majesté, en notre particulier, ce que nous seuls pouvons peut-être lui promettre sans mélange et sans autre réserve que celle qu'impose le respect ; ce qu'on peut promettre de plus utile au souverain et de plus onéreux au sujet qui le procure, c'est, Sire, la connaissance de la vérité.

« Nous ne nous sentons agités d'autre intérêt que celui de Votre Majesté et de votre État : nous croyons pouvoir nous en vanter à la face de l'univers; et si Votre Majesté veut y prendre quelque confiance, elle trouvera que les *sujets les plus courageux sont toujours les plus essentiellement soumis à leur roi.*

« Mais elle nous permettra de lui dire qu'ils ne lui sont utiles qu'autant qu'ils sont écoutés, et qu'avec les plus pures intentions du monde, il n'y a que la liberté de l'approcher et de se faire entendre qui les mette en état de n'avoir d'égards et d'attention que pour son service et pour sa personne. »

XI

Janvier et février 1720.—Daguesseau est à Fresnes.—Law essaye de le corrompre [1].—Les sentiments du chancelier à Fresnes.—Sa correspondance avec ses enfants.—Son amitié pour Racine le fils.—Charmante lettre écrite à ce poëte sur la rue Quincampoix.—Daguesseau succombe à la tentation de combattre l'agiotage.—Les casuistes et les politiques.—Il parle au nom de la justice.—Les définitions.—Celle de l'agiotage.—Les causes honteuses.—On ne doit pas s'enrichir aux dépens d'autrui.—Le droit naturel est au-dessus de la loi civile.—La hausse et la baisse.—Les faux bruits.—L'agioteur est un perturbateur du bien public.—Est-il possible d'empêcher l'agiotage ?—L'agioteur fait son commerce au coin de la rue.—L'agiotage diminue le véritable commerce.—Ceux qui s'y livrent sont le rebut des autres professions.—L'approbation du prince n'efface pas le vice de ce commerce.—Dieu a soumis l'homme au travail.—Le danger social fermement indiqué.—Le ton de la dépense.—L'impôt sur les valeurs mobilières demandé par Daguesseau en 1720 et à peine réalisé en 1857.

Néanmoins ce fut Daguesseau qui éleva contre l'agiotage et ses conséquences la protestation la

[1] M. Law envoya dans un portefeuille à M. Daguesseau, alors exilé à son château de Fresnes, le remboursement

plus complète, la plus forte en pensée et en morale, la plus éloquente.

Il avait été exilé à Fresnes[1], parce que sa présence et sa raison gênaient les fantaisies et les témérités de Law. — Il n'en conçut aucun ressentiment contre sa personne, mais il se trouva très-bien placé pour voir et pour juger les effets et les dangers de ces nouveautés et de ces entraînements. — Son âme était trop douce pour éprouver les haines vigoureuses dont il faut savoir poursuivre certains hommes qui sont l'image altière du vice. — Du moins il détestait ce mal, et il avait pour le bien un penchant, plutôt une passion que nourrissaient son esprit et son cœur. Law avait essayé sur

en billets de banque d'environ quarante mille livres de rente qu'il avait sur l'Hôtel de ville.—Il ne lui restait que sa terre de Fresnes, qui lui rapportait huit mille livres de revenu.—Le système jouissait alors de la plus grande faveur; M. le chancelier pouvait réparer par le commerce des actions la ruine irréparable de ce remboursement.—C'était même un moyen de plaire au régent que de consacrer par sa conduite cette singulière industrie.—L'intérêt et la politique réunis devaient l'y pousser.—Il n'eut même pas à lutter contre une tentation, et suivit les inspirations de sa conscience, ce qui est d'un grand et rare exemple en tout temps.

[1] A ce sujet, l'avocat général Servan disait en 1769 : « L'Hôpital est à Vignai et Daguesseau à Fresnes; c'est là que leur vie privée est le plus beau témoignage de leur vie publique. »

lui le charme des richesses sans l'avoir étudié, avec cette naturelle et cynique assurance que mettent en ces essais, en y mêlant même je ne sais quel air de supériorité immorale, ceux qu'on appelait alors et qu'on appelle encore aujourd'hui les habiles; mais il ne recueillit de cette tentative que la honte de l'avoir faite, et de cette honte il rejaillit bien quelque chose sur le régent, qui aurait voulu voir le chancelier corrompu comme les autres. — A Fresnes, Daguesseau chercha et sut trouver le bonheur sans le Pouvoir. Il le demanda à ces joies de la famille que les ambitieux ne connaissent guère (et c'est leur châtiment); il le demanda aux lettres, ces douces et courageuses compagnes de l'exil et de la disgrâce, aux sciences qui fortifient l'âme, pourvu que la religion les éclaire. Il l'obtint de l'estime de soi-même, cette source qui le retient toujours; — on en trouve des témoignages touchants dans la correspondance qu'il eut alors avec ses enfants et ses proches.—Un jour il donne à l'un de ses fils une leçon de géométrie, à l'autre une leçon de poésie, à tous des leçons d'honneur, de dignité et de sagesse. Au mois de janvier 1720, son fils aîné était avocat du roi au Châtelet; on nomma alors lieutenant général de police

M. Pierre Marc de Voyer de Paulmy d'Argenson, second fils du garde des sceaux. — L'avocat du roi voulut se retirer pour n'avoir pas à subir le contact de ce nouveau fonctionnaire dont le père avait remplacé le sien ; il y voyait sa dignité engagée et n'hésitait pas, ce qui est toujours très-rare, à lui sacrifier son intérêt, sa carrière et son avenir. — Le chancelier l'en détourna d'un mot aussi charmant que sage : « La conduite la plus simple et la plus unie, lui écrit-il, est toujours la meilleure. »

Daguesseau aimait beaucoup Racine le père, il donna également son affection au fils, qui allait souvent à Fresnes et pour qui « l'exil du magistrat fut une source de délices. » A la fin de 1719, cet ami, d'un coup de pinceau, faisait connaître à tout le monde la sérénité de cette retraite :

La solide grandeur dont l'éclat l'environne
Dans sa disgrâce encor répand un plus grand jour;
Nous le félicitons quand la cour l'abandonne,
Et nous plaignons la cour.
Ah! si par leurs vertus et leur douceur extrême,
Tous les grands enchantaient comme toi l'univers,
Que je perdrais bientôt la liberté que j'aime
Pour courir dans leurs fers!

Dans le temps même où il écrivait son mémoire contre le commerce des actions, Daguesseau avait

à déplorer la pauvreté de son cher poëte, et il lui écrivait à ce sujet; il dirigeait contre le système une épigramme épistolaire, en attendant de lui porter les grands coups qu'il lui porta. « La poésie n'enrichit pas... S'il y avait une rue Quincampoix sur le Parnasse, je suis sûr que votre papier y gagnerait bientôt deux mille; mais malheureusement ce *n'est pas ce papier qui est en ce moment à la mode*, et les poëtes comme vous sont menacés de mourir de faim au milieu de leurs lauriers.—Le remède des maux qui n'en ont point est de n'y plus penser. Venez donc à Fresnes

Boire l'heureux oubli d'un papier qui vous tue[1]. »

Quand Daguesseau prend la plume pour combattre l'agiotage qui ruinait la France et qui surtout la corrompait, il a cette gravité qui, dans la vie publique, ne l'abandonnait pas, et qu'adoucissait dans la vie privée un esprit fin, charmant et

[1] Le papier avait déjà ruiné beaucoup de monde, et principalement ceux qui n'avaient pas spéculé. Daguesseau fait là une allusion délicate à ces vers du poëme de *la Grâce:*

Sainte Jérusalem, ô chère éternité!
Quand irai-je, au torrent de ta volupté pure,
Boire l'heureux oubli des peines que j'endure!

libre. Il ne vise pas à la satire, et si son âme est troublée profondément par la vue du mal, il ne se laisse pas aller à cette violente colère d'Alceste qui donne tant d'avantages à ceux que l'on combat. Il compose une œuvre morale à laquelle il communiquera toute la force de la modération. Avec une modestie sincère, il restreint son cadre et ne prend pas la parole au nom de la religion ni de la politique. Il parle au nom de la justice, dont il est encore, malgré sa disgrâce, le plus illustre organe. Sa modestie prend une légère nuance d'exagération quand il dit, s'excusant de son œuvre : « En tout cas, quand j'aurais abusé en ce point du repos dont je jouis à présent, ce ne serait pas un grand malheur, si mon ouvrage avait le sort des corbeilles qui occupaient le loisir des solitaires de la Thébaïde, et qu'ils jetaient souvent au feu à la fin de la semaine, lorsqu'ils ne trouvaient pas à en faire usage. »

Son entrée en matière justifie tout ce que je viens de dire de son attitude. Il *succombe à la tentation* de discuter aussi, lui, cette immoralité nouvelle. « J'entends agiter si souvent, dit-il, le célèbre problème de la justice ou de l'injustice du commerce des actions de la compagnie des Indes,

que je succombe enfin à la tentation de l'approfondir autant qu'il m'est possible. Le partage des casuistes et la variation même de ceux qui, après avoir commencé par approuver ce commerce comme innocent, ont fini par le condamner comme criminel, fait assez sentir combien la question est délicate, soit par la nouveauté et la subtilité de la matière, ou peut-être encore plus parce qu'elle est du nombre de celles où le cœur (c'est la cupidité qu'il veut dire) fournit des sophismes à l'esprit.— On peut l'examiner dans trois points de vue différents, par rapport aux trois principaux devoirs de l'homme en général : je veux dire la religion, la prudence (la politique) et la justice. Je laisse la première vue aux théologiens et aux casuistes; c'est à eux de juger si le commerce des actions est contraire aux lois de la charité, à la perfection du chrétien et à cet éloignement que la religion inspire de tous les objets capables d'irriter la cupidité. J'abandonne aussi la seconde vue à l'examen des sages du siècle, des politiques; c'est à eux de prononcer sur ce qui appartient à la prudence, et de décider si elle est favorable ou contraire à l'acquisition ou au commerce de ce nouveau genre de bien. Je me borne uniquement à la dernière, et je

ne veux qu'examiner en jurisconsulte et en magistrat quelles peuvent être les règles de la justice sur une matière si singulière et si peu connue jusqu'à présent. C'est ce qui m'a obligé de remonter jusqu'aux premiers principes de la société civile et des engagements que la nécessité du commerce forme entre les hommes. » Il divise alors son sujet en quatre parties. Dans la première, il se borne à donner des définitions; dans la seconde, il expose les principes généraux de la justice naturelle sur le commerce, ou du moins sur les ventes et achats qui en sont la principale partie; dans la troisième, il arrive au commerce du papier, à l'agiotage, que, dans la quatrième, il s'attache à combattre et à flétrir. De ses définitions, je n'en veux prendre que deux pour les mettre sous les yeux des honnêtes gens et les leur faire approuver. Elles sont de celles que le temps ne parvient pas à changer. « On entend par cause honteuse (dans les conventions) tout ce qui répugne à la bonne foi, à la piété, à la pudeur, à l'honnêteté publique ou particulière, et à l'opinion que les hommes y ont attachée... L'agiotage, dans le sens qu'on y attache aujourd'hui, signifie cette espèce de commerce de papier, qui ne consiste que dans l'industrie et dans

le savoir-faire de celui qui l'exerce, par le moyen duquel il trouve le secret de faire tellement baisser ou hausser le prix du papier, soit en vendant ou en achetant lui-même, qu'il puisse acheter à bon marché et revendre cher. »

Sur les principes généraux du commerce, il est moins savant et moins profond que Montesquieu, il a d'ailleurs un point de vue plus étroit; mais quelle moralité dans sa pensée, quelle pureté dans sa conscience, reflétée par son langage, quand il dit, marchant à son but et poursuivant déjà, mais de loin et de haut, la spéculation et l'agiotage : « La misère et la nécessité de l'un des contractants n'est point une cause de gain et de profit pour l'autre. —Le besoin, qui est le fondement de toutes les conventions, est le besoin commun et ordinaire des hommes, non la nécessité singulière à laquelle un particulier peut être réduit. Ainsi, les théologiens et les jurisconsultes les plus relâchés, qui croient que l'usure en elle-même n'est pas un mal, la regardent comme un péché et comme une injustice à l'égard du pauvre, et il n'y a personne qui ne convienne qu'il serait défendu d'exiger des intérêts plus forts d'un pauvre que d'un riche, quand même la stipulation d'intérêt pourrait être

permise en général. Il n'est point d'homme raisonnable qui, rentrant en soi-même, n'y trouve ce principe gravé par la main de la nature, que Cicéron a si bien expliqué dans ses *Offices* : *S'enrichir par le préjudice qu'un homme cause à un autre homme, est quelque chose de plus contraire à la nature que la pauvreté, que la douleur, que la mort,* HOMINEM HOMINIS INCOMMODO SUUM AUGERE COMMODUM, MAGIS EST CONTRA NATURAM, QUAM MORS, QUAM PAUPERTAS, QUAM DOLOR. La folie des hommes, ou un désir aveugle et insensé de s'enrichir, n'est pas non plus une cause qui puisse être le fondement d'un engagement légitime... Ce qu'on appelle *cause,* sans quoi il n'y a pas d'engagement véritable, est l'avantage ou l'utilité que l'on se propose en le contractant; mais on ne peut entendre par là que l'avantage qu'un homme raisonnable peut trouver dans un contrat par des moyens qui aient une convenance et une proportion naturelle avec la fin qu'il se propose. Autrement, ce principe de l'engagement n'est qu'une illusion et une espèce de folie passagère qui ne donne pas moins d'atteinte à un tel engagement, qu'une folie durable en donnerait à tous ceux qu'un homme aurait contractés dans cet état. »

Cette vérité ainsi formulée, il la place au-dessus de la loi civile, et la met en ces termes à l'abri des volontés du prince : « La loi civile ne saurait déroger à ces principes, parce qu'ils sont fondés sur les premiers éléments de cette justice naturelle que Dieu a gravée dans le cœur de l'homme. Le prince peut bien les appuyer, les expliquer, les perfectionner ; mais il ne saurait les effacer, les abolir, les abroger. — Justinien l'a reconnu lorsqu'il a adopté cette maxime des anciens jurisconsultes : *Civilis ratio civilia quidem jura corrumpere potest, naturalia vero non utique*. C'est par cette raison que ceux qui regardent l'usure comme contraire au droit naturel, ne changent pas de sentiment dans le lieu même où la loi civile l'autorise. » Il résume ensuite des idées qui paraissent bien simples, mais qui, enchaînées, formeront bientôt autour de l'agiotage un cercle qui le réduira à une audacieuse immoralité. « Dans les ventes et achats, la cause de l'obligation par rapport au vendeur est le besoin ou l'intérêt qu'il a d'avoir de l'argent au lieu de sa marchandise, et la cause de l'obligation par rapport à l'acheteur est le besoin ou l'intérêt qu'il a d'avoir de la marchandise au lieu de son argent. — Ce besoin fixe le juste prix de la chose vendue ;

ce besoin n'est pas invariable, parce qu'il peut varier par le temps, par le lieu, par d'autres circonstances. — La balance de la valeur de l'argent avec celle de la marchandise se charge tantôt plus d'un côté et tantôt plus de l'autre; mais cette variation successive n'empêche pas que dans le même temps, dans le même lieu et dans les mêmes circonstances, l'opinion ou plutôt le besoin commun ne donne un certain prix à la marchandise qui passe pour le prix commun ou pour le juste prix... Le vendeur ou l'acheteur qui excède ces bornes abuse de la cause du contrat... Mais cette maxime doit être entendue avec une certaine *latitude morale*... Il suffit, pour ne pas blesser la justice, qu'on ne s'écarte pas considérablement du prix commun, sans autre raison que les circonstances étrangères au contrat...; la détermination de la lésion à la moitié du juste prix porte un caractère sensible de l'imperfection qui est presque inséparable des lois humaines.—Elles ont plus pour objet de prévenir les procès parmi les hommes, et d'y maintenir la paix et la tranquillité, que d'y faire régner une justice entièrement exacte qui troublerait le cours du commerce, rendrait les possessions incertaines, et produirait peut-être un inconvénient général pour évi-

ter un mal particulier... Les empereurs romains, auteurs de cette loi... ont donc pris une espèce de milieu entre la justice parfaite et la cupidité humaine, et abandonné à la liberté du commerce tout l'espace et pour ainsi dire tout le terrain qui est entre le juste prix et la moitié de ce prix... Mais la véritable justice porte plus loin ses obligations... La règle la plus simple qui puisse marquer ce point moral au delà duquel il n'est pas permis d'aller, est de voir si l'on aurait vendu la même marchandise à peu près aussi cher à toute autre personne. Si cela est, il y a lieu de croire qu'on n'a fait que suivre, avec une certaine étendue morale, le courant du commerce. — Mais si c'est le contraire, il n'en faut pas davantage pour montrer que c'est la cupidité qui a pris la place de la justice dans la détermination du prix. »

De ces principes, Daguesseau tire deux conséquences (car son œuvre est une longue déduction), dont l'une s'applique aux négociants coupables de *monopole,* considéré alors comme un crime public et puni de la mort civile.—L'autre nous donne les premiers traits de la physionomie des agioteurs : « La deuxième conséquence est que non-seulement il est défendu à un négociant de faire croître réel-

lement le besoin ou la nécessité commune, mais même d'en augmenter l'idée et l'opinion par des faits supposés.—L'opinion domine dans toutes les choses humaines, mais principalement dans le commerce qui se gouverne souvent *arbitrio popularis aura*. La nouvelle d'un naufrage, d'un incendie, d'une banqueroute, d'une guerre, d'une paix et de plusieurs autres événements semblables, change la face du commerce, et il n'en faut pas souvent davantage pour faire monter ou descendre en un moment le prix de certaines marchandises.—Un négociant qui reçoit le premier ces sortes de nouvelles, lorsqu'elles sont vraies, n'est pas coupable s'il les répand, et il ne lui est pas défendu de se servir d'une vérité qui peut lui être avantageuse. —Mais celui qui a la malice de répandre de faux bruits pour rehausser ou pour abaisser la valeur de certains effets ne blesse pas seulement la vérité, il pèche encore contre la justice.—C'est le besoin commun, comme on l'a dit plusieurs fois, et non pas une fausse opinion de ce besoin, qui règle le prix des choses. Ainsi, le gain qu'un marchand peut faire par un tel artifice est sans *cause*, parce que l'erreur des hommes n'en est pas une, encore moins l'erreur que celui qui en profite leur inspire;

et si un philosophe païen[1] a cru qu'un négociant ne pouvait même pas taire un fait véritable qui ferait baisser le prix de sa marchandise s'il était connu des acheteurs, que doit-on penser de celui qui, par des faits supposés, ose mettre à profit la fausseté d'un côté et la crédulité de l'autre? » — Déjà, et avant de l'avoir entièrement fait connaître, il montre l'agioteur comme *un perturbateur du bien public*, qui méconnaît les règles essentielles du véritable commerce et fait obstacle à cette tutelle que le véritable commerce remplit envers tout le monde. « Il ne doit pas arriver que ce qui s'est introduit en faveur du commerce se tourne contre le commerce, et que parce qu'il est nécessaire qu'il y ait des hommes qui soient en même temps vendeurs et acheteurs, il soit en leur pouvoir d'anéantir, ou du moins d'affaiblir considérablement le seul principe qui puisse concilier les intérêts contraires des vendeurs et des acheteurs, et faire (par un juste équilibre de l'argent avec la marchandise), d'un côté, que l'abondance règne dans le commerce par le nombre des vendeurs, et, de l'autre, que le juste prix y soit maintenu par le nombre des acheteurs.

[1] CICÉRON, *De Officiis*, liv. III.

Le principe qui produit ces effets avantageux à la société civile, et pour ainsi dire à tout le genre humain, est l'opposition naturelle de l'intérêt des vendeurs à celui des acheteurs; ce n'est ni la loi, ni le prince, ni le magistrat qui tiennent à cet égard la balance égale entre les uns et les autres; au contraire, presque toutes les fois qu'ils veulent s'en mêler, l'autorité détruit presque toujours un ouvrage qui est réservé à la nature, ou plutôt à la providence de l'auteur de la nature; c'est elle qui tempère tellement les choses par le combat de deux intérêts contraires, qu'il en résulte un prix à peu près proportionné aux besoins des vendeurs et aux besoins des acheteurs. Voilà le premier principe et le plus universel de toute cette matière.—Or, quiconque affaiblit ou détruit même ce fondement essentiel du commerce, mérite d'être regardé comme un perturbateur du bien public et comme l'ennemi du genre humain, auquel le commerce est nécessaire. »

Dirait-on mieux aujourd'hui que ce que Daguesseau ajoute : « Si ces deux qualités (celles de vendeur et d'acheteur) se trouvent tellement mêlées et tellement confondues dans le cœur d'un négociant, qu'il porte l'esprit ou le caractère d'un acheteur

dans la vente, et l'esprit ou le caractère d'un vendeur dans l'achat, s'il se place à vendre à vil prix parce qu'il veut faire baisser la marchandise pour y gagner ensuite en qualité d'acheteur, s'il se plaît réciproquement à acheter bien cher, parce qu'il fait monter par là le prix d'une marchandise dont il sent qu'il a une grande quantité à vendre, il attaque et il renverse autant qu'il est en lui le principal fondement du commerce ; il ne vend que pour acheter, il n'achète que pour vendre ; il trahit aujourd'hui l'intérêt commun des vendeurs, il trahira demain l'intérêt commun des acheteurs ; il se fait un intérêt à part et comme une balance de commerce qui n'est que pour lui seul, qui monte et qui descend à son gré ; il tend un piége aux hommes, soit qu'il vende ou qu'il achète, et péchant visiblement contre la première règle de la société humaine, qui est que l'intérêt d'un seul ne doit pas prévaloir sur l'intérêt de tous ou de la multitude, il ne saurait jamais faire un gain légitime. »

Il ne faudrait pas croire qu'en combattant l'agiotage, Daguesseau repousse ce qu'il appelle les actions de commerce et ce qui forme maintenant une importante partie de la fortune publique. Il sait bien que « l'espérance d'un bien ou d'un profit peut

être vendue comme le bien et le profit même, une succession échue dont l'utilité est incertaine, une créance équivoque, un coup de filet, un intérêt dans une société de commerce ou sur un vaisseau, toutes choses dont l'incertitude même est estimable. »—Il n'est pas « surpris de voir qu'une action de commerce se vende plus qu'elle n'a été achetée et plus même que le fonds pour lequel elle a été acquise originairement, parce que ce genre de bien peut croître et augmenter en utilité; et quand même, dit-il, il ne croîtrait que dans l'opinion des hommes, il est naturel qu'une espérance qui paraît devenir tous les jours plus certaine soit aussi portée à un plus haut prix. »

Mais le voici en plein dans son sujet, et nous allons voir le fond de sa peinture auquel il n'ajoutera plus guère que des ornements. Il va prouver que l'agiotage sur le papier est plus vicieux encore et plus dangereux qu'une pareille industrie dans toute autre espèce de commerce. « D'abord, il est presque impossible d'y réussir sans se servir des voies dont on a montré l'injustice, c'est-à-dire sans augmenter le besoin commun des hommes, en commettant une espèce de monopole sur le papier, ou sans changer au moins l'idée ou l'opinion que

les hommes en doivent avoir, par de mauvais bruits, par des impressions fausses, par des craintes ou par des espérances imaginaires.—En effet, c'est en cela que consiste souvent le plus grand art de l'agioteur : il travaille sur l'imagination des hommes, en abusant de leur légèreté ou de leur crédulité ; il sait leur inspirer par artifice et aux dépens de la vérité, ou une défiance injuste s'il veut acheter, ou une confiance aveugle s'il veut vendre; le principe de son gain n'est donc que l'illusion qu'il fait aux autres, et plus le gain qu'il fonde sur une telle chimère est réel, plus il est injuste. Quand même l'agioteur ne ferait que vendre à bas prix quand il veut faire tomber celui de la marchandise, ou qu'acheter fort cher quand il veut le faire monter, ce serait encore une industrie criminelle. —Supposons pour un moment que l'usure ne soit pas défendue, que dirait-on d'un individu qui ferait cette manœuvre pour faire monter le taux des intérêts? Il va sur la place et il trouve que l'argent est communément sur le pied de cinq pour cent; il veut faire augmenter ce taux parce qu'il a beaucoup d'argent oisif, et dans cette vue il emprunte d'abord lui-même à un denier plus fort, comme six ou sept pour cent; il engage d'autres usuriers qui

s'entendent avec lui à offrir ce même denier.—Le bruit s'en répand bientôt sur la place, et comme la cupidité est un mal contagieux, chacun des prêteurs se hâte de profiter de cet exemple, en sorte que ceux qui d'abord voulaient bien prêter leur argent à cinq pour cent, ne veulent plus le donner qu'à six ou sept pour cent. Alors l'usurier, d'emprunteur qu'il était, devient prêteur; et ne s'embarrassant point des intérêts trop forts qu'il a promis comme emprunteur, parce qu'il est le maître de rendre dès le lendemain ce qu'il a emprunté plutôt dans l'esprit de prêteur que dans celui d'emprunteur, il trouve le moyen de faire un gain considérable.—Telle est précisément la manœuvre la moins criminelle de l'agioteur sur le papier. Sans y exercer un véritable monopole et sans tromper les hommes par de faux bruits, il voit que le papier est à un bon prix sur la place; il en achète et en fait acheter par ses émissaires sur un pied plus fort parce qu'il en a une grande quantité sur laquelle il veut faire un gain considérable; et lorsqu'il l'a fait remonter par ce moyen au delà de la valeur que le papier devrait avoir naturellement, d'acheteur qu'il était il devient vendeur; et assuré de ne rien perdre sur le papier qu'il a acheté plutôt dans l'es-

prit de vendeur que dans celui d'acheteur, il se met en état de faire fortune sur la grande quantité de cette marchandise qu'il a dans son portefeuille. Or, ce changement qu'il produit pour son intérêt particulier dans le prix commun du papier est encore plus injuste que la conduite de l'usurier (supposé que l'usure fût permise), parce que l'opération de l'usurier ne tombe que sur les intérêts, au lieu que celle de l'agioteur tombe sur les fonds mêmes. »

En insistant sur l'étendue du mal que cause ce commerce, Daguesseau avoue qu'il n'est pas facile à réprimer au moins par la loi. « Il y a des lois dans les autres commerces qui ont prévenu, au moins en grande partie, l'abus que la cupidité humaine sait faire des qualités de vendeur et d'acheteur, et c'est sans doute une des raisons qui ont porté le grand chancelier de L'Hôpital, auteur de l'ordonnance de police de l'année 1567, une des plus saintes lois qui aient jamais été faites, à défendre aux marchands de blé et des autres marchandises nécessaires à la vie, d'en acheter dans les lieux où ils en vendent, ni même dans la distance de huit lieues pour ce qui regarde les marchands de Paris et dans celle de deux lieues pour les marchands des

autres villes.—Ce sage magistrat a bien senti qu'il n'y avait rien de plus dangereux que de laisser concourir en la même personne, sur la même marchandise et dans le même lieu, les intérêts contraires du vendeur et de l'acheteur, parce que si celui qui vend dans un marché était aussi le maître d'y acheter, il pourrait y faire de si grands achats et les placer dans de telles conjonctures qu'il ferait hausser à son gré le prix de la marchandise, et que pour mille livres, par exemple, qu'il sacrifierait à cette industrie, il gagnerait peut-être plus de dix mille livres.

« Mais il n'y a point de lois semblables pour empêcher l'agiotage du papier, il n'est pas même possible d'imiter en cette matière la sagesse de ces lois. La nature de ce commerce y résiste.—.... Un nombre infini de personnes se mêlent du commerce du papier, *quand on en fait le plus grand objet d'un État.* Il n'y a point de magistrat qui soit chargé d'y veiller, et quand il y en aurait, il lui serait impossible de le faire. C'est un commerce qui se fait dans le coin d'une rue ou d'une place [1], sous une porte, dans une boutique, dans un cabaret, où il n'y a ni témoin ni surveillant.—On y

[1] Comme aujourd'hui.

trouve autant de personnes affidées ou d'émissaires que l'on veut. Le volume de la marchandise permet d'en acheter à l'infini, sans être embarrassé de la garder ou de la serrer, comme il plaît à l'agioteur.—Un portefeuille en cache aisément plusieurs millions.—Il n'y a enfin ni frais à faire, ni risques à courir. On n'a besoin ni de voitures, ni de magasins; on ne craint point d'être découvert, parce que l'agiotage est impuni, et quand on le punirait, il serait si facile de se cacher, que le risque d'être décelé serait compté pour très-peu de chose. —Ceux dont l'agioteur peut se servir pour aider son industrie ne sont point des voituriers, des gens de journée ou d'autres personnes de même caractère, tels que ceux que l'agioteur de blé serait obligé d'employer; ce sont des hommes de sa sorte, des agioteurs comme lui, sur la fidélité desquels il peut compter et qui ont le même intérêt. Ce sont non-seulement ses instruments, mais ses complices, dont le secret ne peut lui manquer.—Il n'y a donc point de loi sur le commerce du papier qui prévienne la fraude de l'agiotage, et il serait inutile d'en faire une, parce qu'il n'y aurait aucun moyen possible pour en assurer l'exécution. On peut juger par là combien cette espèce de fraude

est dangereuse, puisque, au lieu que dans les autres commerces la cupidité humaine trouve un frein ou une digue dans l'autorité des lois, au contraire, dans le commerce du papier, la même cupidité, quoique irritée par de plus grands objets de fortune, ne trouve aucun lien, aucun obstacle qui l'arrête et qui l'empêche de se répandre librement sans aucune autre mesure que l'avidité et la corruption du cœur humain... Mais l'agiotage du papier a, en outre, ce grand inconvénient que, par un faux genre de commerce, il diminue et affaiblit le véritable. *Comme il ne faut, pour y réussir, ni talent ni habileté dans les arts ou dans le commerce, ni travail, ni application pénible, ni même de bonne foi*, et qu'il suffit d'avoir une malheureuse manœuvre d'usurier, qui consiste à se jouer de l'opinion des hommes et à tirer une espèce de tribut de leur imprudence et de leur crédulité, *tous ceux qu'on regarde comme le rebut du commerce honorable*, et qui n'auraient aucun crédit s'ils s'en mêlaient, ni aucun moyen de s'y avancer, *viennent fondre de tous côtés dans ce commerce honteux*, et la fortune du public est livrée à tout ce qu'il y a de plus méprisable, *ou dans le négoce, ou dans*

les arts, ou dans les finances et dans les affaires [1]. La rapidité des fortunes prodigieuses qu'ils font débauche ceux même qui pourraient s'enrichir par d'autres voies plus honnêtes. Peu d'esprits sont d'une trempe assez forte pour résister à cette tentation; une journée d'agiotage est souvent plus lucrative que des années entières de peines et d'application dans les travaux pénibles des autres professions. Il n'en faut pas davantage pour porter une grande partie des hommes à renoncer à ces travaux pour faire en un moment une fortune si prompte et si facile par l'agiotage.—Ainsi le véritable commerce perd autant de sujets que le faux commerce en acquiert, et au lieu que ceux qui se livrent au dernier étaient auparavant des hommes utiles à l'État qui, en gagnant leur vie d'une ma-

[1] Ce miroir n'a pas vieilli ; c'est la pensée que M. Ponsard a mise en vers dans la bouche d'un paysan que l'exemple fait agioteur :

J'ai beau piocher, bêcher et herser le terrain,
Semer et moissonner, battre et vanner le grain,
Me lever avant l'aube et rentrer la nuit close,
Travailler comme un bœuf qui jamais ne repose,
Quand je vivrais cent ans, je ne gagnerais pas
Ce qu'*il* gagne en un mois en se croisant les bras.

(*La Bourse*.)

nière laborieuse, y produisaient tous les jours un nouveau fonds de richesses, ce ne sont plus que des gens oisifs, riches pour eux-mêmes et stériles pour l'État, ou plutôt véritablement nuisibles à la société, où ils ne servent plus qu'à faire enchérir à l'excès les fruits de la nature et les ouvrages de l'art; *en sorte qu'il faut ou devenir agioteur comme eux, ou être menacé de mourir de faim par le prix énorme des choses nécessaires à la vie.*

On pourrait pousser plus loin ces réflexions, mais on en a dit assez pour faire voir que l'agiotage, injuste par lui-même comme contraire au premier principe du commerce, vicieux par les voies qu'il est *souvent* (toujours) obligé d'employer, plus dangereux que l'usure, au-dessus de la vigilance et même du pouvoir des lois, est enfin la perte et la ruine du véritable commerce et par conséquent que l'introduction en est aussi mauvaise en soi que pernicieuse dans ses effets. »

En 1720, si triste que soit cette vérité, l'agiotage avait la faveur du prince, et les courtisans, qui sont aussi une classe de spéculateurs puisqu'ils élèvent leur fortune sur les faiblesses et la crédulité d'autrui, avaient soin de relever cette protection pour ennoblir le mal. Mais Daguesseau leur

répondait : « Les canonistes ultramontains ont établi cette belle maxime, qu'on ne peut commettre de simonie en présence du pape, parce que ses mains purifient tout ce qu'elles touchent ; dira-t-on de même qu'il ne peut y avoir d'agiotage dans un commerce dont le roi se mêle, parce qu'il purge et rectifie par sa présence tout ce que l'agiotage peut avoir de vicieux? Proposer une telle question, c'est la résoudre.—La véritable simonie demeure toujours simonie, même sous les yeux et entre les mains du pape, et le véritable agiotage ne cesserait point de l'être quand même le souverain y entrerait... Les actions ou la conduite du prince ne sauraient rendre pur et innocent ce que ses lois mêmes ne pourraient rendre juste... Comme il n'y a point d'intérêt qui puisse balancer le bien général de la société, non plus que la force de la loi naturelle, les raisons d'État, si l'on veut dire ici ingénument la vérité, ne peuvent être décisives en cette matière, d'autant plus que les suites de l'agiotage étant, à la longue, pernicieuses au royaume, les raisons d'État se réunissent aux raisons de justice, pour en réprouver l'exemple dans la personne du souverain comme dans celle du sujet. » —Après avoir démontré, péremptoirement

selon nous, que la compagnie des Indes n'avait eu guère en vue que l'agiotage, il continue, sur le terrain de la politique qu'il ne devait pas aborder, mais où sa raison l'entraîne, à signaler les effets du mal. « Ce nouveau genre de fortune allume une cupidité infinie dans le cœur de presque tous ceux qui veulent en profiter, cupidité qui étouffe tout autre sentiment que la soif des richesses, qui éteint tout principe d'honneur, toute grandeur d'âme, qui avilit, qui dégrade la noblesse et qui la réduit à la basse et honteuse condition des agioteurs.— Ceux qui se croiraient déshonorés s'ils avaient acheté du drap pour le revendre ne rougissent point de faire un trafic de papier, plus vil et plus méprisable, parce qu'il est plus intéressé, et qu'il ne se soutient que par une manœuvre plus qu'ignoble et plus que roturière. C'est ainsi que l'attrait d'une fortune plus facile à faire qu'à imaginer cause dans la plus noble partie de l'État une révolution de sentiments qui est souvent, non-seulement le présage, mais la source d'une révolution d'événements qui changent la face de tout un royaume et qui décident le sort d'une nation[1]. »

[1] C'est ce que M. Proudhon dit à la bourgeoisie de 1857 dans son langage menaçant et plein de violence.

On croirait l'entendre et nous devrions bien l'écouter quand il ajoute : « Rien n'est plus opposé à l'esprit des plus saints législateurs, *aux vues des plus grands politiques*, et, si on le peut dire, à la loi de Dieu même, qui a condamné l'homme à gagner son pain à la sueur de son front, que d'introduire un nouveau genre d'industrie qui, sans peine, sans travail, sans application laborieuse, donne plus de richesses en un moment que les voies naturelles et ordinaires n'en donneraient en une année et souvent même en un siècle. Ainsi, cette industrie prend la place de la probité et de la bonne foi, qui étaient non-seulement l'honneur et l'ornement, mais l'appui et le soutien du véritable commerce, en sorte que les hommes de tous états, et des conditions même les plus élevées, s'accoutument insensiblement à se faire un jeu de se tromper mutuellement, de se tendre des piéges les uns aux autres, de répandre des faux bruits, d'inspirer tantôt des craintes vaines, tantôt des espérances imaginaires, de chercher par toutes sortes de voies à profiter de la crédulité des uns, de l'avidité des autres, et de regarder les faiblesses et les passions d'autrui comme les instruments de leur

fortune ;—*les liens de la société, qui étaient déjà très-affaiblis entre les hommes*, *achèvent de s'user et de se rompre.*—On est bien éloigné de penser à cette espèce de parenté que des jurisconsnltes païens voulaient que l'on respectât dans tous les hommes, et Cicéron serait-il écouté s'il venait dire dans la rue Quincampoix (ou dans les lieux qui l'ont remplacée), comme il le disait autrefois à Rome, que chaque particulier est obligé de veiller aux intérêts des autres hommes et de servir au bien de la société : *Hominibus consulere debes et servire humanæ societati?* Cependant, quand ces premiers principes s'éteignent entièrement dans un État et que l'intérêt particulier y étouffe, avec la noblesse des sentiments, tout amour du bien public, il n'y a *personne qui ne doive craindre qu'un tel État ne soit menacé de sa ruine.*

« Un autre mal qui naît encore de la situation présente (5 février 1720), et par conséquent du commerce des actions, est que, pendant que les plus honnêtes gens manquent du nécessaire, ceux qui ont fait de nouvelles fortunes par cette voie donnent dans un superflu qui n'a point de bornes, et augmentent leur luxe dans la proportion qu'on voit croître la misère des premiers, et encore au

delà de cette proportion.—On sait combien l'exemple du luxe est contagieux, et combien les hommes se laissent conduire par le faux honneur de vouloir imiter le faste et la dépense de leurs semblables.—Ce genre de mal a cela même de plus fâcheux que, quand le premier viendrait à cesser ou à diminuer, celui-ci subsistera toujours. *Le ton de la dépense monte aisément, mais il ne descend pas de même.* Le mal que le luxe des financiers [1] avait causé dure encore, et quelle proportion leur gain ou leur dépense avaient-ils avec ce que nous voyons aujourd'hui et ce que nous entendons dire des *actionnaires?*

« Nous verrons donc en France les deux excès se tenir, pour ainsi dire, par la main : l'excès de la misère dans les maisons sages et vertueuses [2], l'excès du luxe dans celle des usuriers, des agio-

[1] Les financiers de Louis XIV.

[2] Daguesseau exprime la même pensée sous une forme plus vive et plus pittoresque :

« Rien n'est plus dangereux à un État que d'en retrancher presque un étage entier, si l'on peut parler ainsi, de n'y laisser que les deux extrémités, c'est-à-dire ceux qui gagnent leur vie par leur travail et ceux qui jouissent d'une fortune extraordinaire ; de sorte que l'étage du milieu ou la condition médiocre, qui est ordinairement celle où il habite plus d'honneur, de sagesse et de vertu, est presque anéantie ou du moins réduite à une fâcheuse nécessité. »

teurs, des banqueroutiers, de nos domestiques, de nos laquais même. Or, le plus grand mal qui puisse arriver dans un État est que ces deux excès y marchent d'un pas égal.—Tous les vices accompagnent ordinairement l'un et l'autre, et quels secours le prince peut-il espérer d'un royaume où non-seulement, comme on l'a déjà dit, on ne trouve presque plus de vertu, mais où il ne reste qu'un petit nombre de riches, et où, dans ce petit nombre même, il y en a la plus grande partie qui ont tous leurs biens dans leur portefeuille? Qu'importe, dira-t-on, que les biens soient dans une main plutôt que dans l'autre, pourvu que le même fonds de richesses se trouve toujours dans l'État. —Il importe beaucoup que ce fonds de richesses soit plus également répandu, parce qu'alors il est bien plus facile de répandre aussi la charge des impositions avec une égalité à peu près proportionnelle. — Il importe beaucoup que les biens des sujets du roi soient en évidence et qu'il n'y ait pas une partie très-considérable de leurs richesses qui soit exempte de contribuer aux besoins publics et qui mette le possesseur en état d'insulter à la misère de ceux qui, étant beaucoup moins riches, sont néanmoins beaucoup plus chargés que lui. »

XII

Daguesseau prédit le sort des agioteurs.—Influence de l'agiotage sur l'honnêteté publique.—Sur la famille.—La possession des actions.—Leur commerce.—La course au flambeau.—L'excuse du salut public.—On prodigue à trop de choses le nom de nécessaires.—Les villes ne se prennent pas avec le bout du doigt.—Les honnêtes gens ruinés.—Les fripons comblés de richesses.—Le bien gagné par les agioteurs n'appartient à personne.—Il faut le rendre aux pauvres.—Fin du Mémoire.

A ces graves réflexions, que le temps n'a pas affaiblies, Daguesseau mêle des traits dont la justesse est frappante et qui touchent également ses contemporains et les nôtres; il prédit le sort des agioteurs. « Éblouis d'un changement si soudain, et comme enivrés d'une fortune inespérée dont ils croiront ne jamais voir la fin, ils la trouveront par cette raison même beaucoup plus tôt qu'ils ne pensent. — Les marchands, les artisans, les *objets* ou

les compagnons de leurs débauches, voudront jouir à leur tour d'une abondance qui se répandra sur eux, et peut-être l'événement fera voir dans quelques années que des fortunes si monstrueuses auront fait beaucoup de pauvres et n'auront pas fait beaucoup de riches. — Il y aura un petit nombre de têtes sensées qui emploieront, ou au payement de leurs dettes, ou en fonds de terre, des richesses si fragiles ; le reste les consumera en plaisirs, en luxe et en d'autres dépenses également frivoles, comme ceux qui ont fait des gains immenses au jeu, et à qui, pour l'ordinaire, après un certain temps, il n'en reste que le souvenir.

De tous ces vains trésors où leur âme se plonge,
Que leur restera-t-il ? Ce qui reste d'un songe
Dont on a reconnu l'erreur.

« L'État même sera appauvri... Les étrangers partagent avec nos concitoyens les présents d'une fortune prodigue ; et qui sait s'ils n'en ont pas la meilleure part ? Au bruit des miracles de la rue Quincampoix, on a vu accourir de toutes parts tous les banquiers, tous les usuriers, tous les agioteurs nobles et ignobles, tous les juifs de l'Europe, plus habiles communément dans ce genre de com-

merce que ceux de notre nation. Ils y ont fait des gains prodigieux, et s'en retournent dans leur pays chargés de nos dépouilles, nous laissant des billets de banque pour notre argent.

Et pour des monceaux d'or, un vain tas de papier.

Passant alors à un point de vue qui semble plus étroit sans l'être cependant, Daguesseau poursuit son ennemi dans l'intérieur de la famille, et là encore il lui porte des coups que nous finirons par sentir nous-mêmes. — Puis il se résume en ces termes : « Telles sont donc les suites du nouveau système des actions, soit contre l'honnêteté et la discipline publique, soit contre le véritable intérêt, soit contre le bien, la sûreté, la paix et la tranquillité des familles qui en font une principale partie. — On ne peut pas dire que ces maux ne sont que des suites arbitraires du nombre de celles qu'on a appelées plus haut des suites accidentelles, qui naissent plutôt de la conduite personnelle de ceux qui abusent d'une cause juste en elle-même que de la substance et du fond de la cause même; ce sont, au contraire, des suites infaillibles de la cause, qui dérivent de sa propre nature; en sorte qu'il est moralement impossible d'établir des ac-

tions *de la qualité de celles dont il s'agit* sans que toutes ces suites, qui en sont des effets naturels et nécessaires, arrivent en même temps. Aucune sagesse, aucune puissance, aucune loi humaine ne peut les empêcher ; il faudrait changer la substance de la chose pour pouvoir les éviter, et tant qu'elle subsistera telle qu'elle est, on ne les évitera jamais.

« Pour bien juger d'une action morale, il ne suffit pas de la considérer seulement en elle-même, il faut l'envisager dans toutes les suites qui en sont moralement inséparables. — Ce qui ne peut être que pernicieux dans ses conséquences ne saurait être innocent dans son principe, parce que le devoir de l'homme juste consiste non-seulement à éviter ce qui est mauvais et injuste en soi, mais encore à ne pas faire ce qui est nuisible aux autres hommes dans ses effets... Il pèche contre la justice qu'il doit aux autres hommes quand il entre dans un engagement qui est au moins une source inévitable d'abus, de désordres, de préjudices pour le général et pour le particulier, et tout gain qu'on ne fait qu'en violant ainsi le premier principe de la société humaine ne saurait jamais être légitime. — C'est donc à ceux qui veulent justifier les actions de voir s'ils osent soutenir que tous les maux

qu'elles causent n'en sont pas des suites naturelles et inévitables; mais s'ils ne veulent pas l'entreprendre ou s'ils ne peuvent y réussir, ils doivent donc reconnaître de bonne foi que la cause du gain qu'on en retire est du nombre de celles que le droit appela honteuses ou contraires aux bonnes mœurs, sinon en elle-même, au moins dans ses effets.

« Que leur servirait-il donc de dire que ce ne sont pas eux qui sont les auteurs ou les approbateurs de ce nouveau système, qu'ils en sentent tous les maux et qu'ils en gémissent, mais que comme ils n'ont aucune part personnelle à ces maux et que c'est au gouvernement d'en répondre, il ne leur est pas défendu d'acquérir des actions, tant que ce genre de bien est soutenu par l'autorité publique? l'intention ne justifie pas les hommes lorsque l'action les condamne. — Qu'importe que je fasse des vœux pour le public, que je sois même sincèrement affligé de le voir souffrir, si je m'associe à ceux qui le font souffrir? Je profite d'un établissement qui est en même temps la ruine d'un grand nombre de familles, le renversement des mœurs, la perte de l'État; je partage les avantages d'une société qui a ces trois suites malheureu-

ses... Quiconque s'engage dans une société nuisible au public est responsable du préjudice qui en résulte. » Cette partie du mémoire du chancelier peut sembler excessive et le serait en effet si, tout en combattant l'agiotage d'une façon absolue, il n'avait eu devant les yeux la compagnie des Indes et ses procédés ; c'est ce spectacle qui le porte à condamner jusqu'à la simple possession des actions en dehors de tout commerce et de tout agiotage. — Il y a là une certaine roideur janséniste qui sacrifie un peu trop la réalité et les nécessités de la vie sociale aux inspirations exclusives d'une morale étudiée. Mais sa discussion reprend un caractère de généralité attrayante et utile quand il met à nu les indélicatesses de conscience qui s'attachent au commerce des actions par un lien à peu près nécessaire. « Vouloir vendre des effets de cette nature, c'est une disposition qui renferme deux choses, une intention de faire courir à un autre les risques inséparables de ces effets plutôt que de les courir soi-même, un désir de gagner sur celui à qui l'on résigne, pour ainsi dire, un péril et un danger dont on veut se préserver soi-même. » Il ajoute à ces mots une supposition qui est aujourd'hui, comme alors, une réalité habituelle à ce

genre de commerce : « Supposons qu'un actionnaire sache certainement que les actions vont périr, et que leur suppression est résolue, il profite ou plutôt il abuse de cette connaissance pour se tirer d'affaire et mettre un autre homme dans sa situation ; il trouve une personne moins instruite que lui du sort des actions et il lui vend celles qu'il a entre ces mains, en sorte qu'il se sauve par la perte d'un autre homme... Une telle vente serait la vente d'une chimère... le vendeur ferait en ce cas payer à l'acheteur un péril certain qui est la seule chose qu'il lui vende en réalité... L'iniquité, dans ce commerce, passe pour ainsi dire de main en main, — le premier vendeur la résigne au premier acheteur, le premier acheteur devenant vendeur la transmet au second acheteur, et ainsi de suite à peu près comme dans cette course au flambeau dont Platon parle dans son premier livre de la *République*, où chacun donnait le flambeau à celui qui le suivait, mais quel que fût le nombre de ceux qui entraient dans cette course, c'était toujours le même flambeau qui passait successivement du premier au dernier. » On lui faisait une objection moins sérieuse alors qu'aujourd'hui, parce que si nous avons un assez grand nombre d'entre-

prises qui ressemblent par leur immoralité et leurs chimères au système de Law, nous en avons aussi d'utiles, de grandes et d'honorables ; on lui disait : Ce bien peut s'accroître beaucoup, et alors ce ne seront pas les premiers vendeurs, mais les derniers acheteurs qui profiteront du bénéfice ; le risque des actions n'est pas certain, c'est un bien fragile qui peut périr, mais tout ce qui est fragile ne périt pas. — ... Il peut devenir si utile à l'État et aux particuliers, qu'il subsistera toujours ; il n'est pas vrai que dans le commerce des actions chacun ne fasse que rejeter sur son voisin un mal qu'il craint pour lui-même. — Il répond avec prévoyance et finesse : « On ne veut point faire ici l'horoscope des actions, ni être un prophète de mauvais augure, — *il y aurait trop de choses à dire sur ce sujet*, et d'ailleurs ce qui est le plus probable n'arrive pas toujours. — Il y a des coups uniques qui arrivent dans la vie comme au trictrac, contre toute apparence et quoiqu'il y ait à parier vingt contre un qu'ils n'arriveront pas. Mais il est inutile d'exercer ici l'art des conjectures et de faire, par rapport aux actions, l'analyse des jeux de hasard. C'est l'intention qui juge les hommes ; c'est elle qui décide de la bonté et de la malice des actions humaines. » Puis il

ajoute une *peinture naturelle* de l'actionnaire qui a retenu presque toute sa couleur : « Je me repré sente ceux qui achètent ces actions comme une troupe de joueurs qui se mettent avec empressement autour d'une table pour jouer au pharaon. Ils savent ou ils ne savent pas (mais s'ils l'ignorent c'est imprudence, et s'ils le savent c'est folie), ils savent donc ou ils ne savent pas, d'un côté, que cette espèce de jeu est défendu, et de l'autre que la condition en est fort inégale entre le banquier et les pontes, en sorte qu'à la longue le profit en est moralement sûr pour l'un, et la perte moralement certaine pour les autres. — Cependant, par un désir aveugle de s'enrichir, ils se flattent de l'espérance d'un coup de fortune qui n'est pas impossible, quoique moins vraisemblable.—Voilà l'image de ceux qui veulent courir le risque des actions, ce que l'on peut regarder comme des fous malheureux s'ils perdent et comme des fous heureux s'ils gagnent. Je vois derrière eux des spectateurs qui, après avoir vu quelques coups favorables aux pontes faire passer entre leurs mains de grosses sommes d'argent, sont tentés de faire la même fortune et leur proposent de leur vendre leurs cartes qui ne sont pas encore venues, ce qu'on peut regarder

comme des actions; le marché se conclut, et moyennant une prime qui se règle entre eux, le spectateur devient acheteur : — c'est la peinture naturelle de l'actionnaire qui vend ses actions. »

En finissant, l'éminent agresseur, qui a rassemblé ses forces, porte de nouveaux coups à l'agiotage et le laisse voir comme une plaie qui s'étend et qui corrompt de loin aussi bien que de près. « Non-seulement, dit-il, l'agiotage personnel est *une espèce de crime* qui blesse essentiellement les lois de la société, mais il est défendu à celui même qui ne l'exerce pas de profiter de l'agiotage d'autrui; — c'est y participer en quelque manière, que d'en recueillir le fruit. — Or, il est presque impossible que ceux qui profitent du haut prix des actions ne profitent, par une conséquence nécessaire, de l'agiotage des autres, quoiqu'ils n'en fassent point de personnel, parce que c'est cet agiotage d'autrui qui fait monter si haut l'estimation des actions. — Tous ceux qui les vendent sur ce pied tirent donc profit de l'agiotage. Ainsi, l'agiotage d'une partie des actionnaires est un mauvais levain qui infecte, qui corrompt pour ainsi dire toute la masse, et qui empoisonne le commerce des actions, non-seulement pour les agioteurs véri-

tables, mais pour tous ceux qui y profitent par le contre-coup du gain des agioteurs. »

Les défenseurs de la compagnie des Indes et ceux qui justifiaient l'agiotage avaient toujours à la bouche le nom du prince et l'intérêt de l'Etat. — Ils ouvraient, comme aujourd'hui, des perspectives infinies à l'empire du capital habilement manié, ils promettaient au roi sa libération et d'immenses richesses, ils repoussaient les objections de la morale et de la probité, en invoquant le salut public, ce manteau qui couvre dans l'histoire quelques grands événements et une multitude d'iniquités.

Daguesseau ne veut pas leur laisser ce refuge, et avec un admirable sentiment de justice et de dignité, il restreint et réduit à rien ce cercle du salut public, et à la manie des peuples ou des princes tentés de l'élargir, il oppose la volonté de Dieu : « Il n'y a dans le monde de nécessité absolue et proprement dite que celle de faire son devoir, parce qu'il n'y a que cette nécessité qui vienne de Dieu, et que *Dieu est le seul être nécessaire*. — Toutes les autres choses auxquelles on prodigue le nom de nécessaires ne sont que plus ou moins utiles pour conserver des biens ou des avantages qui, eux-mêmes, sont seulement utiles et

ne sont pas absolument nécessaires... Pour revenir au premier principe, il est nécessaire de faire son devoir, il n'est pas nécessaire de vivre dans l'abondance, il ne l'est point de vivre dans la commodité, il ne l'est point de ne pas manger son fonds pour vivre, il ne l'est pas même de vivre lorsque le devoir est de mourir. — Nulle nécessité n'excuse celui qui trahit son devoir. Il vaut mieux être un innocent malheureux que d'être un heureux coupable, il vaut mieux même n'être plus que de vivre pour être criminel. »

Cette morale fait sourire ceux qui n'ont que la religion du succès, et qui trouvent chimérique tout ce qui n'est pas lucratif; mais elle n'en est pas pour cela plus mauvaise, et son excès même est un mouvement vers Dieu.

J'ai fini cette analyse d'une œuvre honnête, sage, quelquefois éloquente, toujours pure, utile à ceux qui la virent naître, utile à nous-mêmes. C'est, si l'on veut, un grand réquisitoire contre l'agiotage. — Je l'ai résumé avec un sentiment d'ardente sympathie, et le désir d'en donner la pensée, la force et les images à ceux qui me liront. J'ajoute, comme des traits qui s'échappent du cadre par leur vivacité, quelques lignes encore : « Les

villes ne se prennent pas avec le bout du doigt, disait le marquis d'Ornano au père Joseph, qui lui traçait aisément sur une carte le plán d'une glorieuse campagne; — les hommes ne se prennent pas avec du papier, pourrait-on dire aujourd'hui aux auteurs du système. Le seul changement que ce système ait produit est que tous les honnêtes gens sont ruinés et tous les fripons comblés de richesses; est-ce donc là le salut de l'État? » — Enfin, Daguesseau termine par un mot qui ferait trembler bien des gens s'il pouvait contenir une menace; il se demande si les agioteurs doivent restituer ce qu'ils ont gagné, et il finit par répondre : « C'est un bien qui n'appartient à personne, et qui par conséquent doit être rendu au public en la personne des pauvres. »

XIII

Law suscite un adversaire à Daguesseau.— L'abbé Terrasson, novateur en toutes choses.—En mathématiques. —L'esprit consiste à sentir les opinions futures.—Lettres de l'abbé Terrasson au *Mercure de France* (mai 1720).— Le système comparé à la philosophie.—Law à Descartes. —Sortie contre le préjugé.—Les succès de la philosophie moins nécessaires que ceux des finances.—Le crédit.—Le crédit du roi.—L'âge d'or des *faquins* et le siècle d'airain pour les honnêtes gens.—Nous n'avons sur l'argent qu'un droit de circulation.—Le prince peut tout faire dans l'intérêt du crédit.—Avantages du despotisme pour les finances.—Traduction en anglais des lettres de Terrasson.—Curieuse épître dédicatoire aux directeurs de la compagnie du Sud.—L'avide courtisan et l'avare bourgeois.—Comment on juge en France l'écrit de l'abbé Terrasson.—L'indignation et le mépris d'un anonyme.

Ce Mémoire (c'est le nom que Daguesseau lui donne) dut faire et fit, en effet, une grande impression. Law voulut le combattre. Sur ce terrain de la morale et de la saine politique, la lutte n'était

pas possible, même pour les plus audacieux. Law eut recours à un homme dont j'ai déjà parlé et qui faisait profession d'aimer et de louer en toutes choses la nouveauté. — L'abbé Terrasson était entré à l'Académie des sciences par la géométrie, et pendant qu'il faisait l'éducation du fils de son cousin, l'avocat littéraire du dix-huitième siècle, se mêlant à la grande querelle des anciens et des modernes, il avait pris l'*Iliade* à partie et donné son programme de novateur. Il avait écrit, il est vrai, à propos des mathématiques, une phrase qui devait le faire rechercher par Law, surtout au mois d'avril 1720, à un moment où le système, trahi par le présent, ne pouvait plus guère espérer qu'en l'avenir : « Il ne faut pas d'esprit pour suivre l'opinion actuelle, il en faut beaucoup pour être d'un sentiment dont tout le monde ne sera que *dans cent ans*. L'esprit consiste à sentir les opinions futures. » D'ailleurs, à ce goût particulier pour les opinions futures se joignait un autre mobile : — l'abbé Terrasson devait quelque chose à l'auteur du système qui l'avait enrichi. — Ses idées et ses intérêts le portaient donc au combat. Il n'osa pas cependant prendre corps à corps son illustre adversaire, mais il est évident que c'est

contre lui qu'il a dirigé les trois lettres qu'il écrivit au *Mercure de France*, en mai 1720. Son approbation du système va jusqu'au lyrisme, et le triomphe des finances est par lui comparé aux plus éclatants succès de la philosophie. — Ce rapprochement n'est pas sans originalité, et c'est une chose dont nos contemporains ne se sont pas avisés, bien qu'ils aient poussé très-loin le culte de l'argent et l'amour des moyens propres à le gagner. — Law est représenté comme le Descartes du crédit, et le préjugé est foulé aux pieds. On fait d'abord remonter aux dettes de Louis XIV la nécessité de régénérer les finances pour éviter la banqueroute. «Je ne ferai point ici, écrit l'abbé qui a l'air d'avoir été consulté par quelqu'un, une vaine montre d'éloquence, pour rappeler à votre mémoire l'extrémité où les rois et les peuples étaient réduits.— Elle s'est fait sentir à toutes les nations de la terre avec lesquelles nous avions quelque commerce. Les dettes du roi étaient si énormes que quand tout l'or et tout l'argent du royaume aurait été entre ses mains, il n'aurait pu, à beaucoup près, y satisfaire, et ses caisses étaient vides... Le nouveau système a suppléé à ce défaut par l'argent de banque, que la *confiance du public* peut faire

monter au centuple de ce qu'il est en commençant. — Le roi, qui s'y est confié le premier, en a tiré le premier avantage par l'accroissement et la liberté de tous les revenus. » — L'avocat se montre encore mieux dans ces lignes : — « Avant que de recevoir ce système, le prince régent l'a fait passer par toutes les épreuves d'examen, d'objections, d'expériences plus ou moins étendues dont on a pu s'aviser. — Le système proposé a brillé aux yeux de tous les consultants; il a satisfait à toutes les demandes et à toutes leurs répliques; il a eu des succès supérieurs à ce que la confiance la plus hardie en pouvait attendre. Il n'est resté contre lui que la fermeté ordinaire du vieux préjugé contre la raison qui se présente sous la forme de la nouveauté. — Le vieux préjugé n'a pas cessé un instant de crier à toute outrance, non pas, à la vérité, en soutenant ses cris d'aucun propos qui eût la forme de raisonnement (c'est ainsi qu'il traite l'argumentation de Daguesseau), le préjugé en est dispensé, mais en alléguant toujours la pratique de l'ancien temps et l'opposition de tout le monde. » — Voici venir Descartes : « Cependant il est certain que la vérité ou la raison, quelque nouvelles qu'elles soient par rapport à une matière, attirent

d'abord les regards des esprits supérieurs; dès que ceux-ci en sont saisis, ils lui font prendre bientôt le dessus, de sorte que la vérité ou la raison, contre laquelle on a d'abord allégué le sentiment public, devient elle-même peu à peu le sentiment public. Ce phénomène a déjà paru dans la philosophie. On opposait aux principes de Descartes le sentiment de tout le monde; les particuliers, les corps entiers, ceux qui tenaient le plus haut rang parmi les doctes et les docteurs, tous décidaient contre lui; la philosophie n'a pas laissé de se faire jour à travers tous les obstacles. — L'homme sensé ne se pique donc point de suivre le sentiment public, tel qu'il est à la naissance d'une nouveauté... il se pique bien plutôt d'être du sentiment public qui régnera au bout d'un certain temps (c'est comme pour les mathématiques) à l'égard d'une nouveauté fondée sur la vérité et sur la raison; il sera alors du sentiment de tout le monde, parce que tout le monde sera du sien. Il en est ainsi du nouveau système des finances... — Le *crédit* a porté les actions jusqu'à deux mille à la face de ses adversaires, le crédit s'est accru dans le sein même de la défiance. » — Dans ce singulier rapprochement, la philosophie n'est même pas traitée avec beau-

coup d'égards, et quoiqu'elle ait avec l'agiotage une victoire commune contre le préjugé, elle est loin de valoir l'agiotage : « La philosophie a pourtant demeuré quarante ans à s'établir, mais son *succès n'était pas pressé et n'intéressait pas l'État*; il n'en est pas ainsi du nouvel arrangement des finances... » Voilà pourtant où descend la raison quand c'est l'esprit de cupidité qui la guide. — Les arguments qui s'éloignent un peu moins du sujet et qu'emploie l'abbé Terrasson ne valent pas beaucoup mieux. Quand il fait l'éloge du crédit, et veut avec ce mot gouverner le monde, on croit entendre louer l'agiotage, et non cette richesse qui repose sur la confiance, le travail, la certitude des réalisations et des payements. — Il n'est pas loin de représenter le roi comme le principal agioteur du royaume, quand il dit : « C'est une maxime assez générale chez les banquiers et chez les négociants, que le crédit bien gouverné monte au décuple de leurs fonds... cela vient de ce que le crédit attire chez eux des sommes considérables dont il leur demeure de grands profits, après même avoir prélevé les intérêts dus à leurs créanciers.... Cependant le crédit des banquiers et des négociants est orné par bien des endroits. — Premièrement, ce

sont des hommes privés qui n'ont qu'un fonds très-médiocre et qui sont sujets d'ailleurs à toutes les variations que les querelles des princes, leurs besoins, leurs édits, jettent dans le commerce des particuliers; tous ces inconvénients, tous ces obstacles tournent en avantages et en moyens pour le prince qui veut faire usage du crédit. Ses richesses sont immenses, il a de quoi dépasser de beaucoup la proportion du décuple... Les besoins du roi le portaient autrefois à altérer les fortunes des particuliers et à déranger en quelque manière tout son royaume, — le crédit bien ménagé préviendra tous ses besoins; — les édits et les déclarations qui détruisaient souvent le commerce des sujets *contribueront* tous à soutenir le crédit du roi, c'est-à-dire la confiance publique, qui ne peut être fondée que sur le contentement et sur la richesse de tout le royaume[1]... Le roi a prêté son crédit à une

[1] On lit en note de ce passage une réflexion piquante d'un contemporain de l'abbé Terrasson : « Le feu roi de France altérait les fortunes des particuliers et dérangeait quelquefois son royaume ; mais le nouveau système réduit à la mendicité une multitude infinie de personnes aisées, et ruine entièrement le royaume.—On peut dire, avec l'auteur des *Considérations sur l'établissement des compagnies*, « *qu'on voit en France l'âge d'or pour* » *les faquins et le siècle d'airain pour les honnêtes gens.* » En toute autre matière, pourrait-on s'empêcher de rire ? Un homme qui a le sens

compagnie de commerce dans laquelle tombent successivement tous les effets commerçables du royaume, et qui n'en fait qu'une masse. La nation entière devient un corps de négociants, dont la banque royale est la caisse, et dans laquelle par conséquent se réunissent tous les avantages du commerce d'argent et de marchandises. Tous les peuples ont cru de tout temps que le commerce des particuliers mêmes faisait la plus grande richesse d'un État; que doit-on penser d'un État qui fait le commerce en corps? »

Daguesseau avait bien raison de trouver que tout était violent et forcé dans ce système qui organisait l'agiotage au nom du roi et pour son compte; non-seulement son contradicteur donne au prince le droit de remplacer l'argent par le papier, mais il soutient que notre argent n'est pas à nous, et que nous n'avons sur lui qu'un droit d'usage. « L'argent n'est à vous, dit-il, que par le titre qui vous donne droit de l'appeler et de le faire passer par vos mains, pour satisfaire à vos besoins et à vos

commun peut-il dire que tous les édits et les déclarations contradictoires qu'on a publiés en France sont propres à soutenir le crédit du roi et la confiance publique ? »

désirs.—Hors ce cas, l'usage en appartient à vos concitoyens, et vous ne pouvez les en frustrer sans commettre une injustice publique et un crime d'État.—L'argent porte la marque du prince et non pas la vôtre, pour vous avertir qu'il ne vous appartient que par voie de circulation, et qu'il ne vous est pas permis de vous l'approprier dans un autre sens... Je suis bien aise de répéter et d'appliquer cette proposition, puisque vous me marquez qu'elle a surpris et blessé quelques personnes, quoiqu'il n'y ait pas en politique une proposition plus vraie... Toutes les espèces du royaume appartiennent à l'État, représenté en France par le roi, et elles lui appartiennent précisément comme les grands chemins, non pour les enfermer dans ses domaines, mais pour empêcher que personne ne les enferme dans les siens; et comme il est permis au roi, et au roi seul, de changer les grands chemins pour la commodité publique, dont il est le seul juge par lui-même ou par ses officiers, il lui est permis aussi de changer les espèces d'or et d'argent en autres signes de transmission plus avantageux au public. »
—L'abbé Terrasson tire de ces principes des conséquences non moins contestables; il enseigne que le prince peut réduire les rentes et les supprimer,

forcer les gens à prendre des actions et à en faire le commerce; puis, revenant à son point de départ, remplissant d'ailleurs le rôle que Law lui a donné, il recommence, en terminant cette singulière correspondance, l'éloge du système et pousse à l'agiotage. Sa dernière lettre porte la date du 18 mai 1720; —elle précède de quelques jours seulement la chute du système, et elle le déclare immortel. Avec un art familier aux grands spéculateurs, elle associe sa destinée à celle du despotisme. « Le système, y est-il dit, est *inébranlable* en tout État, soit républicain, soit monarchique, qui l'aura une fois admis... J'ai prouvé qu'il était impossible que la banque royale pût jamais être détruite, ni par le roi, ni par le public.—Mais d'ailleurs, combien est grand l'avantage du pouvoir despotique dans les commencements d'une institution sujette à tant de traverses de la part d'une nation qui n'y est pas encore accoutumée! Il est comme impossible de réunir assez promptement les avis des chefs d'une république, pour remédier aux inconvénients journaliers et souvent contradictoires en apparence... *Un prince éclairé abrége infiniment toutes ces difficultés*... La France est l'État de l'Europe, et peut-être du monde entier, auquel le système convient

le mieux[1]... » Ceux qui auraient cru à ces assurances et qui auraient acheté sur les promesses de l'abbé auraient été ruinés en quarante-huit heures, et ils auraient bien pu, si la chose se fût passée sous l'empire du Code pénal, menacer l'honneur et la liberté de l'écrivain provocateur. — Ces lettres, imprimées à Paris avec privilége, furent attribuées à Law lui-même ; elles furent traduites en anglais, et le traducteur en fit hommage, dans une *épître dédicatoire*, aux *honorables et habiles* directeurs de la compagnie du Sud[2]. Ce traducteur était, comme l'auteur de l'œuvre originale, un ami du *fameux M. Law*. Cependant il déclare que la *mer du Sud* l'emporte de beaucoup sur le *Mississipi*. Il faut transcrire cette pièce curieuse, qu'on peut prendre, suivant les goûts, pour un panégyrique ou pour une raillerie sanglante de l'agiotage et et de ses effets. « N'en déplaise au noble écrivain (le comte d'Illay) qui a fait l'éloge de son compatriote (Law), j'oserai avancer que vous surpassez déjà infiniment

[1] Daguesseau avait prétendu, non sans raison, que le génie de notre nation, si vif, si changeant, si mobile, était fait pour suivre tous les entraînements de la spéculation et non pour les dominer et les conduire. Il n'y a pas en effet, à ce que l'on assure, de peuple plus spirituel ni plus crédule.

[2] C'était à Londres une imitation du système.

ce célèbre ministre qui, selon ce panégyriste, surpasse de beaucoup tout ce que le dernier siècle a connu (Colbert, par exemple), que le siècle présent peut concevoir ou que les siècles à venir pourront croire.—A la vérité, on a fort bien remarqué, à la louange du sieur Law, qu'une nation ruinée par une longue et infortunée guerre, accablée de dettes, gémissant sous le poids des impôts, et réduite à la dernière misère, a, par sa *sage conduite*, été rétablie dans un état si florissant que de pouvoir acquitter toutes les dettes du roi [1], donner de la solidité et de l'étendue à son commerce, et devenir tout à coup l'objet de l'envie et de l'admiration de ses voisins, et qui, *sans aide de magie*, a tiré des espèces innombrables *de l'air et du sein du néant*, réalisé des imaginations et des chimères, donné un corps à des idées et à des ombres, et engagé les Français à ceux qui leur en imposaient.

« Il faut pourtant avouer qu'on doit la plupart de ces merveilles au pouvoir absolu du roi de France, qui rend aisée à ses ministres l'exécution des projets qui seraient impraticables en d'autres États.— Mais, messieurs, il faut avouer, à votre louange

[1] Quel mensonge! — Daguesseau établit que le roi devait seize cents millions après comme avant le système.

immortelle, que votre adresse a non-seulement suppléé au défaut, mais même surpassé l'influence du despotisme. Les ressorts dont vous vous êtes servis pour élever votre grande machine, et pour lui donner de la consistance, n'ont pas été moins artificieux qu'imperceptibles. Vous avez su engager non-seulement les *souples agioteurs*, mais même les gens de la première volée, à devenir vos agents; vous avez *empaumé* les naturels du pays de même que les étrangers; vous vous êtes assurés des descendants d'Israël à Londres et à Amsterdam, vous avez alléché L'AVIDE COURTISAN ET L'AVARE BOURGEOIS, et vous avez même mis dans la masse les plus habiles chevaliers de l'industrie.—Vous avez non-seulement perfectionné, mais tiré du mépris et même anobli le métier d'agioteur.—Des gens de la première figure dans l'épée, dans la robe et même dans le sanctuaire, des patriciens et des étoiles de la première grandeur (l'auteur veut dire des cordons bleus) n'ont pas dédaigné de se jeter dans les flots de vils roturiers, dans les maisons de café de Jonathan et de Ganeway; en un mot, les gens de toutes sortes de rangs et de conditions ont sacrifié à votre brillante idole; et afin d'en partager les bénignes influences, un grand nombre des

dames de la cour ont été attendre, en déshabillé, aux avenues de l'allée du Change, pour donner à l'oreille leurs commissions à des juifs qui infectent de quatre pas.—Par le concours général d'adorateurs zélés, pour ne pas dire enthousiastes, votre pagode a crû et a gagné des forces d'une manière prodigieuse.—Pour parler uniment, vos actions ont été portées à un prix immense, malgré les oppositions les plus vives et les plus subtiles... Ce qui paraît plus étrange et plus surprenant, c'est que vous avez su engager les pères de la patrie et les sénateurs à approuver et à appuyer un arrangement qu'ils ne connaissaient qu'imparfaitement... A vrai dire, l'excellence de votre plan consiste principalement en ce qu'il est également impénétrable à vos amis et à vos ennemis... mais votre adresse a beaucoup plus brillé dans ce qui vient de se passer, quoique la manière clandestine avec laquelle on a fait la première souscription à votre fonds capital et l'empressement avec lequel quelques souscripteurs favorisés ont vendu leurs actions à gros profit aient d'abord excité des murmures et fait naître d'étranges soupçons.—Vous avez su non-seulement pratiquer une seconde souscription à cent livres sterling par action au delà de la pre-

mière, mais, prodige ! vous avez si bien captivé, je ne dis pas ensorcelé, les esprits des plus défiants et des plus tenaces, qu'un grand nombre de propriétaires de rentes constituées sont venus les souscrire aveuglément.—Après tant de merveilles, que ne doit-on pas espérer de votre habileté ! quels avantages ne verra-t-on pas éclore des trésors immenses et du pouvoir qui vous ont été confiés ! Ne peut-on pas s'attendre de voir un jour une nouvelle réforme dans l'Église, dans l'État et dans l'armée, de voir enfin toute la nation régie par vos sages conseils ?

« Si, pour venir à bout de ces grands desseins, vous trouviez à propos d'entreprendre des choses encore plus hardies que vous n'avez fait, ces deux lettres (celles de Terrasson) vous fourniront des idées pour attirer dans vos coffres toutes les espèces d'or et d'argent du royaume, et même des raisons pour donner cours au papier et pour prouver que vos obligations et vos billets valent mieux que l'argent comptant.—A la vérité, certaines gens, ou par envie, ou par malice, ou même par timidité, pourront avoir ou faire naître de terribles craintes d'un pouvoir si étendu que le vôtre ; mais quant à moi qui, par les miracles que j'ai déjà vus, crois

aisément ceux qui sont à venir, je m'en remets entièrement à votre modestie, à votre bonne foi et à votre intégrité!... »

La polémique de l'abbé Terrasson fut jugée comme elle méritait de l'être, et son nom encourut quelque chose du mépris qui commençait à éclater contre l'agiotage. Ce sentiment fut exprimé avec un remarquable accent de sincérité, de tristesse et de raison dans une lettre écrite au directeur du journal qui publia celles de l'abbé.—« Je vous envoie, monsieur, les lettres que M. l'abbé Terrasson a publiées, mais j'ai lieu de croire que votre curiosité n'en sera guère satisfaite.—Vous m'avez paru estimer cet auteur, et ses autres ouvrages lui ont effectivement fait honneur, mais que je crains que la lecture de ses lettres ne fasse succéder l'indignation et le mépris à l'opinion avantageuse que vous avez conçue de son mérite! C'est là l'effet qu'elles ont produit sur moi, quelque prévenu que j'aie toujours été en sa faveur.—On a été surpris que l'abbé Terrasson ait voulu employer ses talents sur un pareil sujet et insulter avec tant de confiance aux malheurs publics.—Je ne craindrai pas d'avancer qu'il en a été puni, et que ses talents lui ont manqué dans cette occasion; car on ne trouve dans

ses lettres ni la solidité ni la beauté du style de sa *Dissertation critique sur l'Iliade d'Homère;* on ne l'y reconnaît plus lui-même, et tout s'y ressent de la mauvaise cause dont il entreprend la défense.— Un système qui a fait tant de bruit dans toute l'Europe, qui a causé des changements si extraordinaires dans toute la France, n'avait guère besoin d'être expliqué; les effets surprenants qu'il a produits l'ont assez fait connaître. Sans être géomètre [1], sans être fort versé dans l'art de raisonner, on s'est d'abord aperçu du grand but du nouveau système auquel on fait trop d'honneur en le regardant comme un chef-d'œuvre et un prodige.—Il ne contient rien, en effet, qui soit si fort au-dessus de la sphère d'un esprit médiocre, quelque affectation qu'on ait eue de crier de tous côtés au miracle. On a senti que le système avait besoin d'être justifié aux yeux du public, et c'est dans cette vue qu'on a cherché un homme d'esprit qui ne rougît point de l'entreprendre.—Qui l'aurait cru, que M. l'abbé Terrasson ait voulu se charger d'un emploi aussi délicat et aussi dangereux pour sa réputation?—

[1] C'est un trait contre l'abbé, qui faisait de la géométrie la clef de toutes les sciences.

Assez d'autres auteurs, vils esclaves de la fortune, auraient volontiers prêté leur plume pour faire l'apologie du système, car vous savez que la France ne manque jamais de ces lâches flatteurs qui, renonçant à tout sentiment d'honneur et de probité, prodiguent au vice l'encens qui n'est dû qu'à la vertu. Les honnêtes gens, les amis mêmes de M. l'abbé Terrasson ont été mortifiés de lui voir faire cette démarche, et je sais qu'ils ont fait tous leurs efforts pour l'en empêcher.—Pour se convaincre que ces lettres ne valent rien, il suffit de les parcourir; on verra que leur auteur n'a aucune idée du commerce et des finances, qu'il ignore les premiers principes du droit des gens, qu'il compte pour rien de sacrifier les intérêts des peuples au pouvoir despotique dont il fait son idole.—Et, franchement, convient-il à un ecclésiastique d'entrer dans un sujet aussi éloigné de sa profession?—Il a eu sans doute pour cela des *raisons très-fortes* qu'un chacun peut facilement deviner.—Vous me dispensez de vous dire tout ce que j'ai appris là-dessus. »

XIV

La philosophie sensualiste du dix-huitième siècle doit beaucoup à l'agiotage.—La théorie des jouissances.—Le socialisme.—Son grand procédé.—La région brûlante des actualités.—M. de Talleyrand.—Enrichissez-vous !—Des devoirs de la bourgeoisie et de ses goûts.—Ses qualités et ses défauts.—Elle a fait la partie belle au socialisme.—La civilisation matérielle.—L'avocat général Servan.—La terre abandonnée.—Ce qui forme un Etat, ce sont les hommes et le terrain.—Le remplacement des hommes.—La terre ne donne plus aucun avantage social.—Les professions libérales.—L'agiotage et les gens d'esprit.—C'est la *bête* qui agiote.

Malgré ces protestations, le mal avait déjà fait et il fit encore d'immenses progrès. J'ai dit tout ce qu'il avait mis de mauvais dans les cœurs, et il me reste à dire en quoi il a corrompu les esprits.

Il y a entre le beau et le bien une étroite et noble parenté. Le beau, dans les arts et dans toutes les choses de l'esprit, est le reflet du bien : la saine

philosophie, celle dont Montaigne fait une si attrayante peinture, ne saurait venir des âmes corrompues. La pensée a toujours la souillure ou l'éclat du milieu où elle se forme. — On voudrait vainement faire jaillir des idées pures d'une société vouée au culte de l'argent. — S'il en existe encore dans quelques cœurs isolés, elles s'y concentrent et n'osent même pas marcher au combat. — L'argent, au contraire, amène tout à lui et commande à la pensée elle-même; — il obtient d'elle des sophismes, des lâchetés et des erreurs qui la déshonorent. — Que des hommes de lettres affamés acceptent ou recherchent cette dégradante soumission, on tâche d'oublier leur nom. — Dans tous les cas, le mépris qu'ils encourent s'attache à eux seuls. — Mais quand c'est la pensée publique qui s'altère, la raison commune qui s'égare, la doctrine qui se corrompt, le mal est à une grande profondeur, et sa racine est partout. Je ne crois pas chercher un rapprochement arbitraire en rattachant à la matière corrompue que je viens de remuer la philosophie sensualiste du dix-huitième siècle. — N'eût-elle jamais été enseignée, cette philosophie devait naître au milieu de la déroute des idées morales, et prendre la direction des intérêts

et des appétits. La théorie précède quelquefois la pratique ; mais il arrive aussi qu'elle vient après elle pour la consacrer et l'étendre. Il me semble d'ailleurs tout naturel qu'au spectacle d'une société qui se précipitait sur la richesse et courait par elle à toutes les jouissances, l'esprit humain ait quitté les vrais dogmes et suivi le torrent. La philosophie sensualiste du dernier siècle n'est pas un fruit spontané de la pensée qui s'agite loin des faits et cherche de toutes parts la vérité; elle est venue et elle a grandi dans des désordres assez généraux et assez puissants pour vouloir et pour obtenir des encouragements et une doctrine. — C'est bien là son berceau. — Voyant l'homme éloigné des idées morales, elle lui a dit : Tu fais bien. — La religion a de vaines promesses. — Il ne faut pas attendre, pour être heureux, que Dieu le permette ou l'ordonne; la loi du bonheur est dans le vif instinct qui nous pousse vers lui; cherchons-le donc ardemment, non pas dans l'idéal, ni dans l'avenir, ni dans l'espérance, ni dans le devoir accompli, mais dans des réalités immédiates et de continuelles jouissances. A ce langage, des âmes un peu fermes auraient bien reconnu l'ennemi de leur honneur; mais les âmes énervées devaient

l'écouter et s'y complaire.— C'était le grand thème enfin découvert, avec lequel on allait remuer sans cesse les fondements de la société. — Je ne dis pas que tout fût parfait auparavant, mais du moins il y avait des consolations pour ceux qui souffraient, des menaces divines contre ceux qui faisaient souffrir les autres; pour le plus grand nombre, des croyances religieuses et des idées morales qui berçaient les hommes comme des vagues bienfaisantes en attendant le port. Au contraire, dès qu'on eut proclamé le culte des sensations et des jouissances, la société devint une épaisse mêlée dans laquelle les appétits de toutes façons, aiguisés et nullement retenus, cherchèrent par tous les moyens à se satisfaire et à s'irriter. — L'œuvre de cette philosophie est aujourd'hui bien connue, éclairée comme elle l'a été par le feu des révolutions et les lueurs toujours menaçantes du socialisme. — Elle a mis au rang des préjugés les idées de sacrifice et de dévouement; elle a cherché à rompre et elle a successivement rompu tous les freins qui lui faisaient obstacle. Elle a commencé par la religion, son plus grand adversaire; — après la religion, elle a attaqué les lois politiques qui gênaient son empire; après les lois politiques, les

lois sociales, et, de brèche en brèche, de piége en piége, de tentation en tentation, de sophismes en violences, elle est arrivée à faire de la puissance sociale et de ses jouissances l'enjeu de toutes les ambitions, de toutes les cupidités, des appétits grossiers et de toutes les passions sensuelles. — Si je m'afflige de ces résultats, je ne m'en étonne pas. — La terre donne les fruits dont elle reçoit les germes. Si c'est l'honneur qui est mis à l'ordre du jour d'une société, vous avez des héros; mais si vous y mettez la jouissance, vous avez d'ignobles combats, où les vaincus méprisent les vainqueurs, en cherchant sans relâche à se mettre à leur place. La loi veut empêcher ces continuels assauts; elle invoque la force du droit; mais le désir surexcité lui répond par de nouvelles agressions, et on la voit qui se consume dans ces luttes dont le secret est le besoin de jouir. Un poëte qui a chanté sous des inspirations bien diverses disait un jour, en confessant ce mal, que pour y remédier il fallait *ensemencer* la terre d'Évangiles. Il avait éloquemment raison, et indiquait assez par la beauté du remède la gravité des plaies.

Je n'ai pas à dire par quelles phases le socialisme a fait passer cette théorie de la jouissance.

— Tout le monde le sait.— Il suffit que je rappelle que c'est dans ce principe qu'il a pris ou qu'il prend toutes ses armes. Il enlève (tel est son procédé) aux âmes leur noblesse, aux cœurs leur générosité, aux sentiments leur force en réduisant l'homme, sans que celui-ci s'en aperçoive, au rôle d'un animal tout rempli d'appétits ; il lui montre un seul but : posséder et jouir. — Il le tient ainsi sous le charme de ses promesses, de ses combinaisons et de ses calculs, et, l'ayant mutilé, il le dispose à toutes les révoltes et à toutes les violences.

C'est cette mutilation de la dignité humaine qu'il aurait fallu combattre plutôt que l'amour de la liberté et les égarements des passions généreuses. Je suis si convaincu que le mal est là aujourd'hui, comme il y était en 1769 quand l'avocat général Michel Servan, celui que Voltaire appela l'avocat général de l'humanité, protesta au nom des mœurs, que j'ose entrer dans la région brûlante des actualités.

Ce n'est pas d'hier seulement, comme voudraient le faire croire ceux qui mêlent la politique à tout, que la fureur des jouissances, l'oubli des devoirs et l'âpre désir des richesses fournissent des aliments au socialisme. — On assure qu'un homme dont la

célébrité a commencé au champ de Mars, et qui, depuis cette époque, a conseillé et servi tous les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à sa mort, avait trouvé pour son temps une formule qui lui semblait juste. — Il ne disait pas à ses contemporains : Soyez libres ou cherchez la gloire, aimez la grandeur militaire ou celle de l'esprit ; il leur disait : *Enrichissez-vous!* Ce conseil a été suivi avec une ardeur qu'aucun événement n'a calmée. — Sous le gouvernement de la restauration, quoique la politique occupât les esprits et que la bourgeoisie recherchât le pouvoir et l'influence, elle se laissa aller à ce goût des richesses et s'adonna aux moyens de les obtenir vite et à peu de frais. — C'est dans cette recherche, qui continua et qui s'accrut encore après 1830, qu'elle perdit sa force morale et devint aussi facile à vaincre que l'avait été la noblesse. Les classes qui veulent commander ont besoin de prestige. — La bourgeoisie ne pouvait en trouver que dans la dignité de ses mœurs, la probité de ses habitudes, l'exemple du travail et la conquête laborieuse de chaque avantage obtenu. La grande politique, puisque ce mot a été employé, eût consisté à lui ménager ce rempart contre le flot impatient de la démocratie. Qu'auraient pu

dire les professeurs de révolte, si elle avait eu ces mérites? Il leur eût fallu encore plus d'artifices qu'ils n'en emploient pour lui ôter l'estime publique.— Elle aurait résisté à toutes les agressions dirigées contre elle au nom du droit révolutionnaire. Ses défenseurs auraient dit avec la plus haute et la plus équitable raison : — Ses seuls priviléges consistent à donner l'exemple du bien et du devoir. — Que le peuple l'imite, et il s'élèvera comme elle. — On a beaucoup écrit sur le gouvernement des classes moyennes autrefois et de nos jours. On peut maintenant, sans flatterie, rappeler à ce sujet le suffrage d'Aristote : « Les États bien administrés, dit-il, sont ceux où la classe moyenne est plus nombreuse et plus puissante que les deux autres... Partout où la fortune extrême est à côté de l'extrême indigence, ces deux excès amènent ou la démagogie absolue, ou l'oligarchie pure, ou la tyrannie... La tyrannie sort du sein d'une démagogie effrénée ou d'une oligarchie extrême bien plus souvent que du sein des classes moyennes. — C'est la moyenne propriété qui rend les démocraties plus durables et plus tranquilles que les oligarchies, où elle est moins répandue et a moins de part au pouvoir politique... » — Je n'ai pas cessé

de trouver cela juste, parce que ma pensée ne suit pas en toutes choses le cours des événements et qu'elle se défend assez volontiers contre eux. — Je crois donc que le gouvernement des classes moyennes était aussi légitime que les autres, et que ce n'est pas la faiblesse de son principe qui l'a perdu. — Mais je l'affirme avec une sincérité qui n'est pas exempte de tristesse : ce qui leur a manqué, c'est la dignité morale, ou, si l'on veut, la vertu ; non pas cette vertu étroite et personnelle qui honore seulement les individus, mais cette vertu politique que Montesquieu exige dans les États démocratiques et sans laquelle un grand pays ne se gouverne pas lui-même. — Je leur reproche de n'avoir pas assez fait estimer le pouvoir qu'elles exerçaient. Elles ont trop écouté les mauvais conseils de la philosophie sensualiste et trop regardé les mauvais exemples de l'histoire. Portées un peu par leur nature et par la nouveauté de leur puissance à s'en servir pour elles-mêmes, elles n'ont pas su éviter cet écueil. On ne leur a pas assez dit, ou elles n'ont pas voulu comprendre qu'elles ne pouvaient vaincre l'indiscipline et l'indifférence populaire que par l'abnégation et le dévouement. Elles se sont jetées dans les *affaires* et y ont en-

traîné avec elle la puissance publique, qui s'y est affaiblie. Il y aurait de longues et de saisissantes peintures à faire de ces oublis et de ces mœurs. Mais toutes ces fautes ont été chèrement payées, et on a dit à ce sujet beaucoup plus que je ne veux dire. Dans un langage qui a plus d'art que de mesure, on a appelé la révolution qui les menaçait et qui les a frappées, la révolution du mépris.

Sans aller jusque-là, quand on cherchera dans le calme de l'histoire les causes de cette révolution de février, qui a semblé un jeu à ceux même qui l'ont faite, on les trouvera presque toutes dans l'abaissement des mœurs, le goût des jouissances matérielles, la recherche passionnée des richesses, la spéculation, l'agiotage, pour tout dire d'un seul mot, dans la corruption pécuniaire.

Il faut savoir dire aujourd'hui que ce mal ne nous a pas quittés. Il a, pendant quelque temps, fait la partie belle au socialisme. Grâce à Dieu, nous avons échappé à ce péril, et nous nous reposons maintenant d'agitations excessives sous un prince énergique et puissant. En beaucoup de choses, j'en conviens, nous avons refait nos santés; nous avons calmé cette fièvre d'idées qui brûlait le corps social au lieu de l'échauffer. Mais nous sommes saisis,

dévorés par cette fièvre d'intérêts, d'appétits, de jouissances et de jeu, qui donne, si l'on veut, une grande impulsion au progrès matériel, mais qui tient nos cœurs malades et affaiblit nos âmes.

La civilisation matérielle a sans doute sa grandeur, et ce serait montrer une raison étroite et ingrate que de la méconnaître; mais j'estime que cette grandeur peut se réaliser sans tant de corruption. C'est l'agiotage que je poursuis, et non pas le mouvement des capitaux dans de grandes et saines entreprises. Ce ne sont pas les grands industriels que je combats, mais ceux que La Bruyère a si bien appelés les manieurs d'argent. Ce sont eux qui corrompent jusqu'à la spéculation, s'enrichissent sans rien faire, attirent vers le jeu l'argent et les consciences, créent ce luxe singulier qui déprave tout sans rien embellir.

Le mal social qu'ils causent est incalculable, et ils ne font aucun bien. Quoi qu'ils disent, la véritable industrie n'a nul besoin d'eux, à moins qu'elle ait besoin de supercheries et de mensonges.—Ils n'ajoutent rien au crédit, si ce n'est ce que des charlatans y peuvent ajouter pour une heure;—leurs opérations n'améliorent pas les entreprises, et ce sont leurs manœuvres seules qui font monter et

descendre tour à tour, comme dans une machine de prestidigitation, le niveau des valeurs.

Déjà, au dernier siècle, sous ce mot de finances, on avait laissé pénétrer de grandes faiblesses dans la conscience publique. L'avocat général Servan le remarquait avec une éloquente tristesse[1].

Il signalait aussi, ce qui me dispense de le faire, le danger si actuel aujourd'hui de l'abandon où l'agiotage réduit la terre ;—on croirait cette page écrite depuis quelques jours seulement, tant elle répond à nos inquiétudes et révèle un des effets les plus graves de la spéculation et du luxe. « Armé du fouet de la misère ou de la folie, il (le luxe) chasse, disait-il, les hommes des campagnes dans les villes,

1 «Dans les anciens gouvernements, où on s'occupait tant des mœurs, on parlait peu de *finances ;* on faisait de bonnes lois, et les citoyens qu'elles rendaient heureux peuplaient avec sécurité un État qui savait user des hommes. Alors on fortifiait ces jeunes corps, on éclairait leurs âmes, on s'appliquait à leur faire chérir la patrie ; et quand tous ces bras nerveux enlaçaient l'État et le tenaient serré contre les cœurs, tous les efforts humains ne l'auraient pas ébranlé.—Il fallait que le luxe, que l'ambition, l'intérêt, les vices, amollissent insensiblement ces liens ; et lorsque ces bras tombaient et se penchaient avec les cœurs vers la terre pour en ramasser les richesses, alors la fortune ennemie saisissait ce fatal instant, et tout un empire s'écroulait quelquefois du premier coup dont elle le poussait. »

(Discours sur les Mœurs)

et des villes dans la capitale, les uns pour servir, les autres pour commander, et tous pour s'y corrompre... Je me plais à recueillir sur ce sujet les vœux assidus et les maximes de nos meilleurs ouvrages de finances... la plupart sont les maximes mêmes des mœurs. — Ce qui forme un État, disent-ils, ce sont *les hommes et le terrain*; ce qui consolide les hommes en société, *c'est la propriété du terrain*; or, la culture seule réalise la propriété; il ne faut donc pas enraciner dans la terre le blé, le mûrier ou la vigne, mais *l'homme*; ce sont ses deux bras qu'il faut planter : voilà les plantes vraiment fructueuses. — Ramenons donc les hommes à la terre. Où sont-ils? ils sont perdus dans les villes... Il faut que ces hommes, autrefois laboureurs, libres et respectables, maintenant esclaves volontaires dans nos cités, viennent reprendre cet instrument qui jadis fit un dieu de son inventeur; il faut que tous ces vastes propriétaires rendent à la terre la substance qu'ils dévorent dans la capitale... que ces arts frivoles qui emploient leur génie à créer de faux goûts et de nouveaux désirs se rangent vers l'utile... que la cour, surchargée de ces témoins oisifs qui viennent la considérer sans l'orner, de ces solliciteurs dangereux qui viennent fatiguer la

justice par l'importunité; que cette cour, où tout doit ressentir et imiter la majesté du prince, soit purgée de tout ce qui l'obscurcit et la gêne, et qu'elle ne voie que des hommes utiles aux besoins du monarque et à son éclat; que ce flux continuel, qui depuis plusieurs siècles roule sans cesse nos provinces vers la capitale, soit suivi d'un reflux heureux qui ramène tout à sa place.—Quand les hommes seront ainsi remis et disposés sur le terrain, ils ne formeront plus ces masses informes jetées çà et là à de grandes distances, vides dans l'État, sans union entre elles.—Les grands propriétaires attachés à leur patrimoine en feraient l'objet de leurs soins, et peut-être de leur passion.—L'avarice même deviendrait utile, parce qu'elle n'exercerait plus son usure que sur la terre, usure la seule légitime et la moins trompée; car jamais la terre n'a frustré le créancier qui a su lui prêter un peu pour en exiger beaucoup.—Si les propriétaires sollicitaient les bras en faveur de l'agriculture, l'heureuse concurrence rehausserait les salaires, ranimerait les forces et le courage du travailleur indigent... On verrait peut-être réaliser l'espérance de cet aimable, de ce divin Henri, de cet homme-roi, qui voulait voir sur la table du laboureur les

aliments aujourd'hui réservés pour celle du riche; tout se réformerait en même temps; les grands propriétaires, devenus plus riches, satisferaient plus de goûts; ces goûts épuiseraient tout ce qui est bon : une vie plus sage et plus réglée éloignerait le cœur des arts frivoles; et les hommes, en se comparant moins, se piqueraient moins aussi de paraître mieux qu'eux-mêmes.

« Ainsi, du seul replacement des hommes renaîtrait infailliblement l'agriculture, la richesse du laboureur, des propriétaires et du reste des citoyens;—cela rétablirait l'équilibre des professions, qui fait l'assiette inébranlable de l'État... »

Je ne sais pas si le retour vers l'agriculture et la terre amènerait tous les effets que poétisait un peu l'espérance et qu'exaltait la pensée de l'écrivain moraliste; mais il est sûr que la France y gagnerait en richesse réelle, en moralité, en véritable repos; car la terre n'a pas seulement l'avantage de renfermer des trésors qu'elle ouvre au travail; elle donne à ceux qui la fréquentent et qui la cultivent quelque chose de sa solide et féconde nature; elle n'enrichit pas en un jour, mais la richesse qui vient d'elle a comme une certaine noblesse qui la rehausse et augmente son prix. Si les laboureurs

n'ont pas tout le bonheur ni toutes les vertus que les poëtes leur attribuent, ils sont du moins des citoyens utiles et ils peuvent avoir

> . . . . Cette fierté sereine
> Que donne un léger gain après un jour de peine.

Mais l'agiotage, qui triomphe partout, a vaincu la terre et la met dans un rang d'infériorité que la loi politique ne combat même plus. Où sont, en effet, les avantages de la propriété foncière? Elle rapporte peu de chose, pendant que les manieurs d'argent obtiennent de leur capital des intérêts ou des résultats énormes. Je ne veux pas donner à ce point de vue une importance qui pourrait paraître matérialiste; mais enfin, n'est-il pas vrai que dans ce monde où tant de choses se font par l'argent, le propriétaire foncier a moins de ressources que les autres? — Il faut qu'il évite le luxe et les vaines dépenses, qu'il ait enfin, puisqu'on calcule ainsi, trois ou quatre fois moins de jouissances que le possesseur d'argent. — Si du moins il était dédommagé par des avantages sociaux, il pourrait, par eux, rester attaché à son sol et trouver le partage équitable; — mais l'esprit d'égalité ne le permet pas. Autrefois, la terre donnait la noblesse; plus ré-

comment, elle donnait une certaine supériorité politique et sociale. — Celui qui l'avait pouvait encore avoir pour elle des motifs particuliers de préférence et d'affection; — mais le suffrage universel lui a ôté ce dernier et bien minime avantage; — elle n'en a plus, et sans son charme naturel qui retient un peu, elle devrait être partout délaissée ou transformée.—Je ne suis pas l'ami des priviléges, mais je remarque qu'en cherchant bien, on trouverait que la loi, par son imperfection et par sa tolérance, en donne ou en laisse prendre à la fortune mobilière.

Il est certain, du moins, qu'aucune profession ne pourrait soutenir la moindre concurrence avec les manieurs d'argent. Les travaux de l'intelligence, à moins qu'ils ne s'appliquent aux amusements du public, ne font pas vivre ceux qui y consacrent leur vie. Aussi voit-on assez souvent les rangs des écrivains s'ouvrir pour laisser passer un déserteur impatient qui va demander à la spéculation une fortune vainement cherchée dans le travail. — C'est encore un grand dommage que la spéculation cause au sentiment moral[1]; — elle met de son

[1] J'admets très-certainement la distinction faite dans ces vers :

Je ne confondrai point dans le même anathème

côté un certain nombre de gens d'esprit qui la défendent d'abord par intérêt, ensuite par reconnaissance, et qui font peur à quelques assaillants. — Enfin elle attire un peu tout le monde, et on assure que c'est aujourd'hui sa grande force.

Elle a mis dans ses intérêts des gens de toutes les professions et de toutes les carrières. Elle s'est à la faveur du succès, le plus grand des corrupteurs, introduite dans beaucoup de maisons; elle a montré à la propriété foncière qu'elle valait et qu'elle rapportait plus qu'elle; elle a laissé voir aux travaux de l'esprit ses immenses recettes à côté de leurs stériles efforts; elle a organisé comme une conscription générale, et par ses mille séductions elle y a enrôlé trop de monde; son secret est bien simple, elle a dit : « Venez jouir, — je donne la richesse sans travail; — aux habiles, je la donne à peu près à coup sûr; — la terre est ingrate, l'esprit inutile, les arts sont sans profit. Je suis la source universelle; — venez boire. — Avant et depuis Xavier de Maistre, il y a eu en nous deux personnes: la bête et celle qui ne l'est pas. — Je laisse à devi-

Les marchés sérieux avec le jeu lui-même.
Les premiers, concentrant les capitaux épars,
Secondent puissamment l'industrie et les arts.
PONSARD.

ner celle qui a répondu à cet appel et s'est précipitée à ce rendez-vous des appétits et des convoitises.

Mais je ne veux pas sonder cette plaie davantage; — elle est tellement ouverte et tellement large, qu'on la voit de partout et qu'elle s'étend d'heure en heure. C'est le cas de tout résumer à ce sujet avec Juvénal, et de dire : *Sanctissima divitiarum majestas,* très-haute *majesté de l'argent.*

XV

La Bourse de M. Ponsard. — C'est à ceux qui commandent de trouver les remèdes. — Le jeu peut-il être un moyen de gouvernement? — La lutte entre l'agiotage et la loi. — Les arrêts du conseil. - Mécontentement du roi Louis XVI. — Ce qu'il dit aux agents de change. — 1786. — Il exclut les agioteurs de tout emploi de finance. — 1787. — Le roi recule devant l'agiotage. — Le décret de la Convention.

Quelques voix se sont déjà élevées contre ce honteux despotisme. Dans une œuvre qu'on ne peut plus louer, après les éloges qu'elle a reçus, un poëte a attaqué le monstre en le nommant. Forcé par les nécessités de son art de faire tenir tout son sujet dans un drame, il n'a pas pu tout juger ni tout dire; il a dû concentrer les effets du vice par lui poursuivi sur quelques personnages, et faire de son blâme une affaire domestique. — Le moraliste n'est pas retenu dans ces limites, où l'art resserre la pensée pour lui donner plus d'éclat et de force;

d'ailleurs, on voit bien, dans la comédie de M. Ponsard, les effets généraux de l'agiotage, dont il décrit les procédés dans ces vers exemplaires :

. . . . . Les joueurs y sont partagés en deux corps,
Les faibles dans un camp et dans l'autre les forts.
Grâce aux gros bataillons qu'ils tirent de leur caisse,
Ceux-ci font à leur choix ou la hausse ou la baisse;
Si bien que l'un des camps étant maître des cours
Toujours gagne, pendant que l'autre perd toujours.
A ce duel inégal joins l'œuvre des habiles :
Les uns ont su d'abord les nouvelles utiles,
Les autres, inventant et semant de faux bruits,
De la frayeur publique ont recueilli les fruits.
D'autres, par les appâts d'un dividende énorme,
Haussent les actions d'une entreprise informe;
Puis les laissent, aux yeux d'acquéreurs stupéfaits,
Retomber à zéro dès qu'ils s'en sont défaits.
Et dis si les maisons par les grecs fréquentées
Ont employé jamais cartes plus bizautées!

Le poëte montre bien l'agiotage accomplissant partout son œuvre de corruption, prenant d'abord un jeune homme dont l'entraînement a quelque excuse puisqu'il cherche la fortune pour aider son amour, le séduisant par des premières caresses, le ruinant presque aussitôt, et le gâtant jusqu'au mensonge. — Du jeune homme, la contagion passe au vieillard, qui joue parce qu'il se croit sûr de gagner, et qu'il veut arrondir sa terre avec l'argent

d'autrui. Enfin jusqu'au *batteur en grange*, tous subissent l'influence du mal et boivent le poison.

Un trait qui n'a pas échappé au poëte, et qu'il met toutefois dans un jour adouci, c'est la faveur qui s'attache aux spéculateurs heureux, l'empressement avec lequel on les recherche et on les entoure, l'hommage qu'en leur personne la cupidité rend à la fortune, et l'espèce d'inviolabilité que toutes ces faiblesses leur donnent. — Je ne résiste pas au désir de relever encore dans cette œuvre excellente un coup de pinceau d'une vivacité qui n'est pas familière à l'auteur. Il est presque indispensable aujourd'hui d'introduire dans une pièce de théâtre, à un titre quelconque, une de ces femmes qui ont pris une certaine importance sociale, et qui font depuis quelque temps presque tous les frais de l'art dramatique. M. Ponsard a cédé à ce besoin aussi peu qu'il a pu, mais son sujet l'y forçait, car à côté du jeu ce personnage est à sa place, et il occupe un des premiers rangs parmi les objets de luxe que le jeu favorise. C'est une ingénieuse idée de lui avoir fait vendre son amour à deux joueurs à la fois, l'un qui joue à la hausse, l'autre à la baisse. Il y a là, si je ne m'abuse, un vif reflet

de cette corruption qui naît à la Bourse et qui s'y alimente.

Mais je ne veux pas sortir du rôle que je me suis tracé, et me complaire dans ces tableaux où, malgré moi, je placerais des visages qu'on pourrait reconnaître. J'aime mieux qu'on reproche à ma satire d'être incomplète et pâle, que si on lui reprochait de blesser des personnes qui ne m'ont fait aucun mal. — Je n'ai même pas voulu prendre le fouet du ridicule, et frapper, comme au théâtre, avec une violence adoucie par le rire.

C'est une œuvre d'histoire et de morale que j'ai entendu faire, et rien autre chose. Je pourrais donc m'arrêter ici, et laisser agir sur la conscience publique les leçons du passé et les graves effets du présent. C'est surtout à ceux qui commandent à chercher les remèdes, à ceux dont Cicéron a marqué les devoirs d'un mot admirable, en disant que « le plus bel emploi de la vertu était le gouvernement des États. » — Toutefois je ne saurais me taire, ayant ainsi constaté la maladie, sans indiquer les soins qu'elle exige. —

Jusqu'ici la loi a été vaincue par l'agiotage et réduite à ce rôle, le pire de ceux qu'elle puisse avoir, d'exister malgré sa défaite et de vivre sans

commander. Je n'oublie pas que Daguesseau jugea impossible d'atteindre cette immoralité par la répression. Il indique assez bien comment, par sa nature et ses mille détours, elle se dérobe aux étreintes directes de la loi. J'ai même entendu des hommes, dont l'opinion m'impose et m'inspire surtout un grand respect, renouveler récemment cet aveu, et ajouter que jamais un législateur n'avait osé faire du jeu un délit[1]. Il y a des politiques qui vont plus loin, et qui verraient très-volontiers dans le jeu un moyen de gouvernement, une issue pour les passions et pour toutes les explosions dangereuses. Quand ils ont émis cette opinion, ils se prennent très-sérieusement pour des Machiavel.

La seule chose qu'en cela je puisse accorder, c'est qu'il n'est pas très-facile d'atteindre directement l'agiotage par la loi. Si je n'approuve pas le décret de la Convention qui frappait l'agioteur de deux années de détention, prononçait la confiscation de ses biens, le soumettait à l'exposition en public avec un écriteau sur la poitrine portant ce

[1] Ce qui n'est même pas vrai : témoin le remarquable arrêt que la Cour de cassation vient de rendre, au rapport de M. le conseiller Bresson (9 mai 1857).

mot *agioteur*, c'est qu'il est excessif comme presque toutes les idées justes qui s'échauffaient dans cet ardent creuset. Mais la pensée en est exemplaire et morale. — L'ancienne monarchie, d'ailleurs, avec plus de mesure, avait essayé d'empêcher l'agiotage. En créant la Bourse au mois de septembre 1724, et en faisant des officiers publics chargés de négocier tous les effets commerçables, non-seulement elle leur défendait tout commerce personnel, sous peine de destitution et d'amende, mais elle leur défendait, sous les mêmes peines, de servir d'intermédiaires pour des jeux et pour des paris. Cette défense était doublement obligatoire; elle était faite dans l'intérêt public; elle était adressée à des hommes investis de la confiance de l'État, revêtus d'un caractère public, qui prêtaient serment au roi. Elle fut cependant méconnue, et soixante ans plus tard[1] le roi disait, avec une tristesse qui ne devait plus qu'augmenter : « J'ai voulu faire cesser l'agiotage effréné qui s'est introduit; j'ai distingué les contractants en état de remplir leurs engagements d'avec ceux à qui la livraison de ce qu'ils ont vendu serait dans tous les cas

[1] Arrêt du conseil du 12 octobre 1785.

impossible... j'ai donné des délais pour liquider, je veux qu'il ne reste plus aucune trace de ce vestige de spéculation désordonnée qui, n'ayant pas encore eu d'exemple dans le royaume, nécessitait un remède extraordinaire. » La pensée royale fléchissait un peu dans ces autres paroles, par lesquelles cependant elle proscrivait les marchés fictifs : « Faire envisager les marchés comme n'étant, en dernier résultat, que des paris sur le cours éventuel de la place, ce n'est pas les légitimer ; quand il serait permis de supposer que la vigilance du souverain, qui s'étend jusque sur la conservation des fortunes de ses sujets, *dût fermer les yeux sur toute espèce de jeux et de paris*, pourrait-elle souffrir que leur licence se déguisât sous un faux titre, prît les caractères des contrats de vente, et portât le trouble et la confusion dans la négociation des effets royaux ? » — Ce langage ne fut écouté ni des agents de change ni du public, et un an plus tard (le 26 septembre 1786), le roi confessa sa défaite dans ces termes émus et touchants : « Sa Majesté n'a pu voir sans une vraie peine que, nonobstant les sages mesures qu'elle avait ordonnées l'année dernière pour réprimer les excès de l'agiotage, ce désordre, aussi nuisible au commerce

qu'aux négociations honnêtes dont il trouble toutes les combinaisons, s'efforçait encore depuis quelque temps de se reproduire sous des formes différentes de celles déjà produites. » Puis ayant pris quelques nouvelles mesures, il ajoutait ces paroles vraiment belles et dignes d'être entendues : « Quelle que puisse être l'efficacité de cette nouvelle mesure[1] pour arrêter le cours des spéculations désordonnées qui font gémir les gens sensés, Sa Majesté doit compter encore plus sur l'impression salutaire que fera sans doute sur tous les esprits le témoignage public du mécontentement qu'elle aurait de la conduite de ceux qui continueraient de s'y livrer, et *la résolution qu'elle a prise de les éloigner à jamais de tout emploi ou charge de finance.* » — L'année suivante, la loi recule encore devant l'agiotage. Le roi avait évoqué à son conseil le jugement de toutes les contraventions commises en cette matière, et donné ainsi la mesure de l'intérêt qu'il mettait à combattre le mal. Le 14 juillet 1787, il les rendait aux juges ordinaires et disait : « Je reconnais que ce n'est pas par ma surveillance directe, ni celle de mon

[1] Arrêt du conseil fixant un terme de deux mois pour la livraison des effets publics.

conseil, que l'agiotage peut être arrêté. Si ceux qui s'y livrent emploient, pour assurer leur gain, des moyens contraires à la probité et proscrits par les lois, les tribunaux sont leurs juges naturels et suffisent pour les réprimer. S'ils n'emploient pas des moyens illicites, ils sont encore condamnables; mais, semblables à ceux dont les actions sont contraires aux mœurs sans être contraires aux lois, ils doivent être abandonnés aux remords, à la honte et aux malheurs que, malgré quelques exemples rares, entraînent tôt ou tard des spéculations auxquelles une extrême avidité ne permet pas de mettre des mesures. » —

La gravité et le progrès du mal se trahissaient dans ces derniers mots, qu'il n'est pas inutile de replacer aujourd'hui sous nos yeux. C'est Louis XVI qui parle : « La Bourse, qui par son institution doit être le théâtre de la bonne foi et de la confiance, ne doit pas offrir le spectacle d'un jeu indiscret et ruineux, également préjudiciable au crédit public et à la fortune des particuliers. »

XVI

Aujourd'hui encore l'agiotage est plus fort que la loi. — Les remèdes. — La loi d'abord. — Les agents de change ramenés à leurs fonctions. — L'exemple. — La propreté morale. — Notre docilité pour le mal. — Vauvenargues. — Les classes moyennes. — La morale et l'architecture. — *La Question d'argent.* — Les loyers d'honneur. — La considération. — L'aristocratie des honnêtes gens. — L'esprit d'égalité. — Coalition de la probité. — Par où le socialisme passera, s'il passe. — Est-il trop tard?

La lutte n'a pas cessé pendant la révolution, et la cupidité n'a pas craint d'affronter les radicales mesures de la Convention. — Aujourd'hui la loi qui pourrait sinon détruire, au moins affaiblir l'agiotage, laisse passer le torrent sous prétexte de sa violence et le grossit peut-être par sa faiblesse[1].

[1] En m'exprimant ainsi, je n'entends pas méconnaître, ai-je besoin de le dire? l'utilité des mesures qui ont été prises depuis quelque temps par le gouvernement de

Les agents de change, créés pour donner aux négociations sérieuses la garantie du secret et celle de leur caractère abaissent, dit-on, leurs fonctions dans des opérations fictives et prêtent leur ministère à des jeux effrénés. L'honneur et la loi le leur défendent, ils le font impunément, — ils élèvent l'agiotage jusqu'à eux, ou plutôt ils descendent jusqu'à lui; ils encourent, en agissant ainsi, la destitution et des peines correctionnelles. — Mais au lieu de châtiments, ils trouvent des bénéfices énormes, et dans un temps où l'on vise à la réduction des charges des officiers ministériels, les leurs se vendent jusqu'à deux millions de francs. — Ils sont donc plus forts que la loi, — il y a donc pour eux des priviléges dans un pays qui les a tous abolis, même ceux que donna autrefois le sang répandu sur les champs de bataille. — Il faut être magistrat pour savoir jusqu'où vont ces abus et combien est douloureuse et complète cette impuissance de la loi. — Tout récemment, dans une audience de la cour de Paris, les avocats reconnaissaient qu'un agent de change avait servi d'intermédiaire à des étudiants en droit qui avaient

l'Empereur, ni surtout les généreux désirs que ces mesures contiennent.

joué sur des millions. — Je comprends bien qu'il soit difficile d'atteindre ces courtiers sans respon-bilité et sans nom qui aujourd'hui, comme au temps de Daguesseau, font leur métier au coin des rues ou dans les cabarets; mais rien n'est plus simple que de ramener les agents de change qui s'en écartent à la dignité et au cercle encore assez large de leurs droits et de leurs devoirs. — Il est temps qu'on y pense, sous peine de responsabilité. — Quant à ceux que la loi ne connaît pas et qui agissent en dehors d'elle, il n'est pas absolument impossible de les attaquer ni de gêner leur funeste commerce. Ils l'exercent habituellement sur la voie publique et s'exposent à l'action directe et souveraine de la police. On voit souvent poursuivre devant les tribunaux répressifs de pauvres gens qui, dans les marchés et dans les fêtes publiques, étalent des jeux de hasard et y gagnent avec beaucoup d'adresse un franc en huit jours, — la police les cherche et les surprend dans l'exercice de cette industrie insignifiante et blâmable. — On les condamne à l'amende et à l'emprisonnement. Le mal social qu'ils causent se peut-il comparer à celui que l'agiotage engendre? — Nous ne sommes donc pas désarmés entièrement, et la société a

d'efficaces moyens de se défendre. Qu'on ne parle pas de crédit public et qu'on n'élève pas devant la loi, au profit de l'agiotage, ce rempart devenu banal. Le crédit public n'est pas là, pas plus que le plaisir n'est dans la débauche, ni la liberté dans la licence. — Que si je me trompais et que s'il était nécessaire de supporter ces plaies pour que la richesse s'accrût et que le progrès matériel ne fût pas ralenti, je demande du moins que la loi disparaisse et que nous ne soyons pas condamnés, nous ses ministres, à la tenir en nos mains, frémissante, inappliquée et vaincue.

Mais, je l'ai dit au début de ce livre et j'y reviens, parce que c'est ma croyance, ce sont les mœurs qu'il faut mettre en bataille, et pour refaire les mœurs, il faut employer l'exemple, qui agit à la fois sur celui qui le donne et sur ceux qui le reçoivent. Je sais que ce remède n'est pas nouveau, mais il est excellent parce qu'il crée l'émulation de l'honnêteté et du bien, et qu'il enlève au vice la faveur et les caresses de l'opinion. On peut juger aujourd'hui, comme à Rome, le sort d'une société, quand de toutes parts on y répète cette sentence d'Ennius: *On ne s'informe pas d'où viennent les richesses, il suffit d'être riche.* Nous sommes en toutes choses

des imitateurs dociles, nous le sommes surtout dans le mal et dans la dépravation :

> . . . . Dociles imitandis
> Turpibus ac pravis omnes sumus [1].

C'est là ce qui impose à ceux qui, ayant plus d'avantages, ont aussi plus de devoirs que les autres, l'obligation de répandre autour d'eux le goût et l'exemple du bien, de cette probité dont Vauvenargues dit qu'elle est un attachement à toutes les vertus civiles. Ceux que La Bruyère appelait les grands n'existent plus, du moins avec les traits particuliers qui les distinguaient il y a deux siècles. — Mais il y a toujours dans une société, si démocratique qu'elle soit, des hommes supérieurs aux autres par le pouvoir, par l'intelligence, par la fortune; — qu'ils occupent telles ou telles hauteurs, ou qu'ils soient mêlés à la foule, la foule a les yeux sur eux et cherche à prendre leurs mœurs. — A son insu, ou bien qu'elle y consente, cette foule devient presque inévitablement l'image grossie de ceux dont elle souhaite le sort, et qui guident ses passions et ses désirs. Massillon pour-

[1] JUVÉNAL., *Sat.* XIV.

rait recommencer devant la bourgeoisie les sermons éloquents qu'il adressait aux *grands* en 1718, et dans lesquels il mettait sous un jour admirable cette vérité, qu'une société prend les vices de ceux qui, à des titres divers, habitent ses sommets.

Soyons justes. Nous ne pouvons guère demander au peuple de se donner de nobles ambitions, si nous n'en avons pas nous-mêmes. — Le peuple est cet enfant dont parle Juvénal : — si on allume dans son cœur le désir des richesses par des conseils et par des exemples ; si on lui persuade qu'il a la liberté de doubler son patrimoine par la fraude et qu'on lâche toutes les rênes à cette vile passion, il est à tout jamais gâté ; on ne le ramènera par vers le bien, et méprisant les avis, il passera toutes les bornes[1] ; — si au contraire, on met devant ses yeux des maisons sans tache et exemptes de vice,

Sine labe domum, vitioque carentem,

il prend le goût de cette propreté morale dont veut parler le poëte.

[1] *Satire* XIV.
Un rhétoricien de 1711 indiquait dans ces vers la né-

Cet esprit d'imitation va si loin qu'il y a des gens qui mettent à la mode leurs fantaisies et leurs ridicules. Croit-on que si ceux qui tiennent de leur

cessité de joindre l'exemple au précepte, et cela au sujet du luxe :

Certain prédicateur, homme éloquent, habile,
Et qui d'un air touchant annonçait l'Évangile,
Contre l'excès du luxe ayant un jour prêché,
Un bourgeois, homme simple, en eut le cœur touché,
En sortant du sermon, alla dire à sa femme
Qu'il allait tout quitter, voulant sauver son âme.
—Tout quitter! reprit-elle.—Oui, c'est ce qu'il a dit :
Il faut, pour se sauver, n'avoir qu'un seul habit.
J'en ai deux, j'en garde un ; pour l'autre, va le prendre,
Et porte à l'Hôtel-Dieu l'argent qu'on peut le vendre.
—Ne peut-on adoucir ce sévère docteur,
Dit-elle, et voir un peu ce beau prédicateur ?
Elle va, court chez lui...—Mais monsieur est à table,
Lui répond un valet d'un ton peu charitable.
—J'attendrai.—D'aujourd'hui vous ne le pouvez voir,
Dès qu'il se met à table il en a jusqu'au soir.
—Ce soir je reviendrai.—Non, c'est peine inutile,
Monsieur n'y sera pas ; il doit jouer en ville.
—Demain.—Oui, demain venez à son lever,
Comme il se lève tard vous pourrez le trouver.
Elle vient à midi.—Vous demandez mon maître ?
Dit le valet, bientôt vous le verrez paraître.
Attendez.—Quoi ! si tard il est encore au lit ?
—Non, pour aller au champ, monsieur change d'habit.
—Change d'habit, dit-elle ; adieu, je me retire.
Puisqu'il a deux habits, je n'ai rien à lui dire.
Elle sort aussitô et va faire au logis
Le conte du repas, du jeu, des deux habits.
Et l'exemple aisément dissipe le scrupule
Que donnait le sermon à ce bourgeois crédule.
C'est ainsi qu'en prêchant on fait si peu de fruit :
Le sermon édifie et l'exemple détruit.

position sociale et de la faiblesse des autres cette puissance de contagion, l'employaient pour le bien et l'honneur, l'honneur et le bien n'y gagneraient pas tout de suite dans des proportions aussi grandes que subites? Il y a dans l'exemple, quand il est bon, une richesse morale que nous avons l'air d'ignorer et que la politique ne doit jamais négliger. — Quand il est mauvais, on peut l'apercevoir sous l'image de cette eau qui tombe d'une haute gouttière, creuse le sol, le déchire et lui ôte sa fécondité.

J'ai déjà dit, et j'y persiste, que les classes moyennes[1] avaient trop aisément perdu de vue cette grande vérité en exaltant le progrès matériel et en se précipitant vers les jouissances de toutes sortes par toutes sortes de voies; — elles auraient dû, au contraire, se donner une noblesse qui eût effacé toutes les autres, celle du bien simplement pratiqué; en prenant des goûts généreux, des habitudes élevées, des mœurs pures, elles auraient émoussé les coups que le socialisme leur a portés et leur porte encore. Pour cela, il n'aurait pas

[1] Je me sers de ce mot, bien qu'il n'existe pas de classes supérieures aux classes moyennes.

fallu adopter cette morale que Vauvenargues flétrit avec une douceur ingénieuse, et dont il dit, avec son charme accoutumé : « *On* traite la morale comme on traite la nouvelle architecture, où l'on cherche en toutes choses la commodité. » Celle de Servan valait bien mieux quand, écrivant précisément pour cette bourgeoisie qui grandissait alors, et dont il était une des illustrations, il disait: « Un homme vertueux est une loi vivante, il est plus : les préceptes guident, mais les exemples entraînent. — Quelle différence entre une loi qui ne parle qu'une fois et Caton qui agit toujours! — Ce Caton était à Rome la treizième table des lois si insuffisantes dans les douze autres. »

Ainsi, d'une part, la loi exécutée enlèverait à l'agiotage cette sorte de consécration officielle qui lui est donnée; elle le priverait de ces intermédiaires, qui sont les plus honorables de ceux qu'il emploie et par cela même les plus dangereux. L'exemple, de son côté, si tous ceux qui le doivent consentaient à le donner, éclaircirait bien davantage encore les rangs des agioteurs et réduirait cette armée, aujourd'hui si nombreuse, à une cohue d'exceptions.

Il resterait ensuite à élever une barrière infran-

chissable qui séparerait entièrement les gens honnêtes et laborieux de la poignée de joueurs qui survivraient. — Je ne parle pas des promesses de la religion, ni même des joies de la conscience qui forment les principaux attraits du bien et qui en sont les saintes récompenses. A côté d'elles le monde, malgré ses faiblesses, a aussi un genre de récompenses qui méritent bien qu'on les recherche, c'est l'estime des autres et la considération. Eh bien! il faut organiser comme une ligue de l'honneur public, et faire par l'opinion, autour de ceux qui ne s'enrichissent pas honnêtement et qui recourent à des moyens illicites et usuraires, comme un cercle de disgrâce morale.

Le jeune et sage écrivain que je ne me lasse pas de citer, qui n'avait dans le cœur d'autre amertume que celle qu'y dépose toujours la vue du mal, Vauvenargues disait, et malheureusement on peut le répéter après lui[1]: « La conscience, l'honneur, la chasteté, l'amour et l'estime des hommes sont à prix d'argent. » C'est ce régime qu'il est nécessaire de détruire. — Que l'argent ait une large part, la plus large, si on veut, dans les jouissances matérielles, qu'il fasse avec elles un commerce habituel, je le com-

[1] *Maxime* XXIX (VAUVENARGUES).

prends, et cela peut sembler naturel. Mais qu'il amène à lui la conscience, l'honneur, la chasteté, l'amour et l'estime des hommes, c'est une usurpation manifeste qui fomente et qui explique toutes les révoltes.

Les chambres de justice ont à peine troublé ce despotisme, ou plutôt elles n'ont fait que le changer de mains.—La loi à elle seule ne saurait l'empêcher. Les règles ne vont pas où se fait cette soumission des plus nobles choses à la plus vile. On poursuit à de longs intervalles un misérable usurier qui prête à de pauvres gens sa sordide épargne,—il est condamné et flétri par arrêt, tandis que, sous le *soleil* de la Bourse, en toute liberté, sous l'éclat du succès, aux applaudissements de la foule, l'usure a son marché régulier et donne des résultats aussi scandaleux qu'impunis. Quant à moi, je n'accepte qu'en frémissant cette servitude de la loi, et j'estime qu'il ne serait pas aussi difficile qu'on le pense de la faire cesser.—Du moins ne laissons pas cette domination de l'argent s'étendre sur nous tous, et nous prendre ce que nous avons de meilleur. Dieu m'est témoin que j'ai l'âme libérale et le dégoût de toutes les violences. Cependant je voudrais que ceux qui ne s'enrichissent pas honnêtement fussent tenus à

l'écart, loin des gens de bien, dans l'attitude de l'isolement et du mépris; on leur dirait : « Gagnez au jeu l'argent d'autrui; devenez riches sans travail, la liberté peut avoir ce singulier effet; dépensez comme il vous plaira la fortune acquise de la sorte; ayez le luxe le plus éclatant et le moins délicat; créez par une émulation fiévreuse une hausse énorme sur toutes les immoralités;—soyez aux premières places de tous les plaisirs, — mais vous n'entrerez pas chez les honnêtes gens. » — Beaucoup se moqueraient de ce châtiment, mais pas tous.

Cette idée de proscription a inspiré récemment une comédie envers laquelle le public ne m'a pas semblé juste. — Je veux parler de *la Question d'argent.* — On a contesté à l'auteur l'exactitude de son principal portrait, on lui a cherché querelle sur des accessoires, on a nié l'intérêt de son drame. Si j'avais à le défendre sur la plupart de ces points, je le ferais sans embarras. Il est possible qu'il n'ait pas connu, comme on le lui a reproché, tous les secrets de la spéculation. Mais rien n'indique qu'il ait voulu mettre au théâtre ce qu'on appelle un grand spéculateur, un de ces hommes dont M. Ponsard place si finement l'ironique éloge

dans la bouche d'un de ses personnages[1], et dont La Bruyère avait dit : « A force de faire de nouveaux contrats, ou de sentir son argent grossir dans ses coffres, on se croit enfin une bonne tête, et presque capable de gouverner l'État. » Il a mieux fait et plus justement, en y mettant un agioteur comme ceux qu'on condamnait en l'an III, et sur la poitrine desquels on écrivait en signe d'infamie le mot *agioteur* lui-même, et qui sont comme la démagogie des spéculateurs. Son personnage existe-t-il? A-t-il dans la réalité la laideur théâtrale qu'il lui donne, ou s'est-il plu à l'enlaidir? Qu'importe ! même en ce dernier cas, la pensée de l'écrivain garde toute sa moralité, et il n'a nullement péché contre les règles de l'art. Quand on met sur la scène un ridicule ou un vice, il est presque toujours nécessaire de les grossir, afin

[1] C'est une dame qui n'est même pas du *demi-monde* qui dit :

............Eh! oui... ne faut-il pas
Sonder le cœur de l'homme et l'esprit des États,
Suivre la politique en ses métamorphoses,
Voir poindre les effets qui germent dans les causes,
Et, pénétrant les plans de chaque cabinet,
Déduire l'inconnu des actes qu'on connaît?
Un grand homme de bourse en lui contient l'étoffe
D'un profond politique et d'un grand philosophe !

que l'œil du vulgaire n'ait aucun prétexte pour ne pas les voir, et qu'il les trouve repoussants. D'ailleurs n'est-il pas vrai que le goût et l'habitude de l'agiotage désignent singulièrement les hommes et leur donnent des traits qui ne les quittent plus[1] ?

[1] La Bruyère dit d'une façon excellente : « Les traits découvrent la complexion et les mœurs ; *mais la mise désigne les biens de la fortune* ; le plus ou le moins de mille livres de rente se trouve écrit sur le visage. » Si on veut un beau portrait de l'homme enrichi, voici celui qu'a fait La Bruyère.—Avec quelques coups de pinceau contemporain, il nous donnerait la ressemblance ; mais il perdrait quelque chose de son exquise et sobre couleur :

« *Giton* a le teint frais, le visage plein et les joues pendantes, l'œil fixe et assuré, les épaules larges, l'estomac haut, la démarche ferme et délibérée ; il parle avec confiance, il fait répéter celui qui l'entretient, et il ne goûte que médiocrement tout ce qu'il lui dit ; il déploie un ample mouchoir et se mouche avec un grand bruit : il crache fort loin et il éternue fort haut ; il ronfle en compagnie ; il occupe à table et à la promenade plus de place qu'un autre ; il tient le milieu en se promenant avec ses égaux ; il s'arrête et l'on s'arrête, il continue de marcher et l'on marche ; tous se règlent sur lui ; il interrompt, il redresse ceux qui ont la parole ; on ne l'interrompt pas, on l'écoute aussi longtemps qu'il veut parler, on est de son avis, on croit les nouvelles qu'il débite. S'il s'assied, vous le voyez s'enfoncer dans un fauteuil, croiser les jambes l'une sur l'autre, froncer le sourcil, abaisser son chapeau sur les yeux pour ne voir personne, et le relever ensuite et découvrir son front par fierté. Il est enjoué, grand rieur, impatient, présomptueux, colère, libertin, *politique*, mystérieux sur les affaires du temps ; il se croit du talent et de l'esprit : il est riche. » (*Des Biens de la fortune*, ch. VI.)

Ils restent joueurs dans toutes les relations de la vie et jusque dans les contrats les plus sacrés. Ils ne peuvent pas, quand même ils le voudraient, payer d'ingratitude la profession qui les a enrichis; et, bien assise sur leur visage, la lèpre ne s'en détache pas. Mais ce qui m'a frappé le plus dans l'œuvre dont je parle, ce qui a attiré mon estime, ce qui fait qu'en cette comédie mon cœur et mon esprit ont trouvé leur plaisir, c'est que l'auteur y travaille avec une spirituelle âpreté à isoler l'agioteur, et qu'il lui interdit à la fin l'accès des honnêtes gens. C'est là, je le crois du moins, sa pensée dominante. Vauvenargues s'indignait de voir que « les joueurs avaient le pas sur les gens d'esprit, comme ayant l'honneur de représenter les gens riches. » M. Dumas a essayé de le leur ôter même sur les simples gens d'honneur; faisant notre société, ce qui n'est pas défendu, un peu meilleure qu'elle ne l'est, il le leur a ôté en effet, et les a relégués loin des bonnes et saines compagnies.

Cette idée-là mérite qu'on la loue. Elle rentre dans mon désir et dans mon remède. Elle refuse impitoyablement jusqu'aux apparences de la considération à des millions mal gagnés, et elle se complète, au point de vue de la scène, de l'art et sans

doute aussi de la vérité, en faisant de ce refus un chagrin réel pour l'agioteur.

La considération est « un loyer d'honneur, » comme dirait Montaigne, elle a un bien autre prix que ces récompenses et ces distinctions que retient ou que donne quelquefois la faveur, et qui s'égarent sur tant de monde. Elle se distribue, elle doit se distribuer du moins à un tribunal de juges délicats et intègres; on ne saurait être trop sévère pour l'accorder; il n'y faut pas mettre cette facilité que déjà, au temps de Montaigne, on mettait à répandre les récompenses d'honneur, et dont sa vive et sage raison se plaignait avec plus de force qu'on n'a osé le faire depuis. Sans repousser absolument les richesses, il convient, en changeant la sentence d'Ennius, de leur demander, non pas combien elles sont, mais d'où elles viennent. Pour éviter les surprises, qu'on place des sentinelles en plus d'un endroit. L'homme mal enrichi, quand il a gardé quelque chose du sentiment moral, recherche avec ardeur la considération, et assiége de mille manières le tribunal où elle se donne. Il prend assez souvent l'air attrayant de la charité, embarrasse la religion par ses prévenances et veut effacer par *l'emploi* le vice

de sa fortune[1]. Quelques consciences trop indulgentes et trop faciles acceptent cette rançon et plaident pour celui qui la paye. Qui de nous n'a entendu ces plaidoiries, et quelle est la probité un peu robuste qui n'en ait gémi? Ces avocats vous disent : « Je conviens que *Sosie* a mal gagné tout l'argent qu'il possède, mais il en fait un si bon usage! il l'a gagné dans un commerce qui nuit à l'État, à la famille, à la propriété, à tous les intérêts sacrés de la société, mais il en donne aux pauvres, aux églises, aux gens d'esprit malheureux, à ses amis et à ses ennemis. Le bien compense le mal, et on peut estimer *Sosie.* » — Non, si on veut rendre à l'honneur un peu de son vieil empire. — C'est là cette demi-morale faite pour la commodité, et que Vauvenargue dénonce. — C'est même, à y regarder de près, une morale qui mériterait Molière ou Pascal. — Mais le déguisement que j'ai signalé n'est pas le seul qu'emploient les manieurs d'argent pour surprendre l'estime d'autrui. — Dans nos temps de discordes civiles, quand les révolu-

[1] Comme la marquise de la comédie de M. Ponsard :

C'est vrai, mon cher monsieur, tout dépend de l'emploi.
Si dans mon placement le ciel me favorise,
J'ai fait vœu sur le gain de construire une église.

tions ont multiplié les partis en déplaçant la puissance, il y a des rangs que la défaite éclaircit tour à tour, parce que le plus grand nombre aime le succès et y court avec une infidélité banale. — Mais il n'est pas rare de voir des hommes enrichis tout d'un coup tourner autour de l'armée vaincue et y demander une place qui suppose quelque honneur; ils l'obtiennent, dit-on, aisément de la facilité de partis politiques dont les passions sont moins scrupuleuses que les consciences. Ils y apportent, quelquefois même avec une certaine libéralité, le nerf de toutes les guerres, et on les y *considère*. Ils parviennent souvent, parce que leur indépendance est toujours plus bruyante que celle des autres, à acquérir une certaine influence dans le parti dont ils ont pris les plumes. Le public lui-même finit par oublier le manieur d'argent et n'aperçoit plus que les traits grossis du politique. — On assure que nous avons en cela une telle faiblesse que les plus honnêtes gens s'y laissent tromper et parlent sérieusement de la probité politique d'hommes qui n'ont pas même eu la probité vulgaire, et dont la fortune s'est faite en évitant la loi. Ceux des partis que tout le monde honore, même en les combattant, n'ont pas besoin de ces

auxiliaires et devraient toujours s'en passer. Ni la religion, ni les idées morales, ni les dévouements sincères ne sont faits pour servir d'abri et de dissimulation à de tels hommes. Malgré la doctrine de l'utilité qui corrompt tant de choses sans en faire réussir beaucoup, il est certain qu'on ne gagne pas à ces conquêtes et qu'on échange presque toujours dans ces mauvais marchés la considération contre l'argent. — Ce que je conseille sera, si on veut, de l'ostracisme; mais en ce sens j'accepte volontiers la responsabilité du mot et de la chose.

« Ce qui manque surtout à ce siècle, a écrit madame de Staël, c'est le respect. » Cette pensée ou plutôt cette vérité éclaire tout notre horizon. Nous avons fait, il y a aujourd'hui plus de soixante ans, une révolution qui a entraîné avec elle de grands biens et de grands maux.—Ce qui la rend particulièrement chère à notre nation, c'est qu'elle a détruit les inégalités qu'avait auparavant consacrées la loi politique et civile. Nous avons pour la liberté des penchants passagers; elle nous inspire tantôt ces ardeurs qui s'attachent plutôt à des passions qu'à des goûts naturels, tantôt cette indifférence qui suit tous les genres d'excès. Mais nous chéris-

sons l'égalité, parce que nous nous chérissons nous-mêmes, et sur cet amour-là nous ne chancelons jamais. Aussi, tous les efforts qui ont été tentés contre elle depuis sa grande victoire ont-ils été stériles.—Comme elle renferme une grande puissance de destruction, on a essayé de la comprimer un peu, non plus par orgueil, mais par sagesse et pour rétablir l'équilibre rompu dans le mouvement de la société et dans l'influence de la politique.—On a toujours échoué. Le premier empire n'a fait une noblesse momentanée que parce que le sang répandu sur le champ de bataille semble aux yeux du vulgaire justifier toutes les faveurs, et qu'à vrai dire les démocraties les plus jalouses sont forcées de reconnaître et de consacrer les héros.—Mais quand on a voulu soutenir l'utilité d'une noblesse organisée pour tenir le milieu entre le pouvoir royal et l'élan démocratique, on n'a pas même été écouté. —Ainsi, c'est désormais une chose irrémissible.— Notre société veut vivre dans la plus complète égalité civile. Elle y tient plus qu'à tout le reste.—Elle s'avance, ou plutôt elle court depuis longtemps dans ce sens.—On la pousse même assez violemment, et si quelques forces morales ne ralentissent pas sa marche, les rêves de certaines écoles pour-

ront bien devenir des réalités.—Tout cela signifie que les meilleures choses se gâtent par l'excès.— L'esprit d'égalité a une grandeur que je ne méconnais en aucune manière.—Quand il sort de l'idée chrétienne, qui est sa véritable source, il a une pureté qui attire et qui charme; il humilie les superbes et élève les humbles sans leur donner d'orgueil;—il éveille ce sentiment de fraternité dont la douceur est si grande, quand on ne le détourne pas de son paisible sens pour le mettre au service de je ne sais quelle politique frauduleuse et mensongère.—Mais nous savons par expérience que, depuis bien longtemps, l'esprit d'égalité a perdu chez nous et, je crois, partout ailleurs, ce parfum religieux et cette vertueuse influence;—il est devenu le grand dissolvant de tous les liens sociaux; de mauvaises passions lui ont communiqué leur ivresse. Au lieu de se contenter de produire une généreuse émulation pour le bien, il s'attaque à chaque barrière destinée à contenir l'orgueil individuel et à maintenir un peu d'ordre entre les hommes; on en fait l'arme la plus aiguë et qui s'émousse le moins, de celles qu'emploient contre la société ses divers agresseurs; elle ne produit pas, comme la liberté déchaînée, des blessures

larges et subites, par où s'échappe tout d'un coup le repos des nations; mais elle détruit peu à peu l'autorité en toutes choses : c'est comme une eau corrosive qui s'infiltre en un dur ciment, et qui de jour en jour, détachant un peu de matière, finit par ruiner l'édifice.—Puisque dans ses excès ce principe a de tels dangers, il faut lui créer des obstacles, non pas avec la loi, beaucoup moins forte que lui, mais avec la morale, et en faisant tout simplement une aristocratie d'honnêtes gens. On a formé des sociétés de tempérance contre une ivresse bien moins funeste que celle que je combats.—Pourquoi n'essayerions-nous pas contre l'improbité déguisée et triomphante une propagande qu'on fait contre tant de bonnes choses et la plus licite des coalitions? Nous ne pouvons plus guère espérer de faire respecter au peuple autre chose que l'honneur sous toutes ses formes; il résiste à toutes les fictions, il n'écoute pas de manière à s'en pénétrer les grands enseignements de la religion.—Vainement la parole de Dieu lui est jetée par les bouches les plus éloquentes[1] et avec la plus vive tendresse; quand il

[1] Le P. Félix a prononcé à Notre-Dame, durant le dernier carême, d'admirables sermons sur ce sujet.—M. de Pontmartin en a fait, dans l'*Assemblée nationale*, une délicate et attrayante analyse.

vient de l'entendre, il se retrouve au milieu des mêmes vices et des mêmes faiblesses, il oublie ce qu'il a entendu, et reprend sa route ordinaire vers toutes les passions. Ce n'est donc pas trop que l'opinion, la morale et l'exemple s'unissent à la religion pour l'en faire changer. Qu'on veuille y réfléchir, contre toutes les séductions dont l'environne la doctrine des jouissances, nous n'avons presque rien. L'autorité des armes est incertaine, et d'ailleurs elle fait couler le sang.—Formons donc, sans lui donner un seul privilége, une noblesse qui ne repose ni sur la naissance ni même sur le talent, et qui vienne de cette probité systématique dont Vauvenargues a parlé.—Avec ce rempart, on peut défier toutes les attaques, ou du moins on n'a plus à craindre que les voleurs, dont le nombre devrait, du reste, diminuer beaucoup sous ces influences.—Il est aisé de voir qu'en parlant ainsi je ne caresse pas une illusion, et que je ne conseille des remèdes ni impraticables ni impuissants. Regardons autour de nous, dans la vie publique ou dans la vie privée : l'homme qui a, je ne dis pas la probité vulgaire qui passe inaperçue, mais cette probité exemplaire et intolérante qui ne transige jamais, attire sur lui et sur tout ce qu'il sert la plus fructueuse estime. Que seraient-ce si

les classes entières de la société qui doivent l'exemple aux autres forçaient aussi l'estime et le respect? Cela vaudrait bien mieux que les barrières de ciment et de pierre que la politique élève contre les agressions du dehors et les révoltes intérieures. —A toutes les époques de notre histoire et de l'histoire des autres, il est sorti des passions humaines une certaine quantité de mal.—C'est la loi d'ici-bas, et nous ne sommes pas nés, paraît-il, pour y vivre dans une paix profonde; mais que du moins ces passions gardent quelque générosité, et qu'elles ne se donnent pas toutes, pour s'y déshonorer, rendez-vous vers l'argent et vers les jouissances; je le dis avec une profonde douleur, mais avec une égale conviction, c'est par là, c'est par notre indifférence morale et par la corruption pécuniaire que passera, si elle passe, l'armée du socialisme.

Sous la Ligue, quand la France était déchirée par les guerres de religion et qu'elle y perdait son meilleur sang, Guillaume du Vair, effrayé de l'étendue du mal, rappela à l'hôtel de ville ce que Silanus avait dit au sénat de Rome : « Il est tard pour délibérer des affaires publiques;—c'est faire comme ces imprudents malades qui attendent d'envoyer vers le médecin quand ils sont hors d'état de guérir.»

Puisse cette désespérante pensée ne pas convenir au mal que j'ai combattu, ni au cher et précieux malade que nous voulons tous sauver !

FIN

DÉFENSE

DES

MANIEURS D'ARGENT

J'avais conçu ce livre depuis assez longtemps, quand je me suis décidé à l'écrire. C'est la violence même des choses qui a fait taire mes scrupules et cesser mes hésitations. Ce qui me retenait, ce n'était pas la crainte des injustices ni des hostilités qui attendaient ma pensée, c'était un sentiment d'une tout autre nature. J'aurais voulu que parmi les magistrats qui nous servent de modèles, quelqu'un se portât au combat comme autrefois Daguesseau, quelqu'un qu'on eût l'habitude d'entendre et que tout le monde eût été forcé d'écouter.

Il faut que je le rappelle encore puisqu'on m'y

contraint. Quand, au dernier siècle, l'agiotage, comme aujourd'hui, se répandit sur la société, sous prétexte de crédit public, avec la prétention, récemment rajeunie, d'être associé à la richesse de l'État, aux grandes entreprises, aux travaux d'utilité générale, à tous les élans de la civilisation matérielle, Daguesseau, qui avait été chancelier, qui allait le redevenir, qui n'avait pas, pour ainsi dire, cessé de l'être, puisque sans les fonctions il inspirait tout le respect qu'elles font naître, Daguesseau jugea cet ennemi digne de lui; et, sans colère contre les personnes, avec le seul amour de la justice et du bien public, avec les seules armes de la raison et du droit, il engagea la lutte et publia son beau *Mémoire sur le commerce des actions*. Quelques-uns de ses amis, ceux qu'on nomme habituellement les sages parce qu'ils évitent avec une égale prudence le mal et le bien, avaient voulu empêcher cette redoutable agression. Ils lui

en avaient montré les périls et essayé de lui en faire voir l'inutilité. Il y avait en effet à ce moment un certain courage, et peut-être aussi quelque danger pour une ambition vulgaire, à attaquer avec cet éclat l'agiotage, qui triomphait partout et qui enrichissait même le prince.

C'était alors une puissance toute nouvelle; mais, comme les puissances vicieuses, elle était absolue et despotique. Elle s'était emparée des hommes par leurs plus mauvais côtés, la paresse et les appétits grossiers. Elle s'était habilement rangée sous la bannière du prince, afin que le vulgaire la confondît avec lui. Dès ce moment, elle avait la prétention de tout faire, de payer la dette publique, d'enrichir l'État, de créer les plus grands travaux, de précipiter tous les progrès, de faire le bonheur commun, en un mot, de devenir l'unique et tout-puissant moteur de la civilisation et de la société. — Dès ce moment, elle portait ce masque en comédienne

éprouvée et avec cette majesté feinte qu'avait déjà, au temps de Juvénal, l'argent divinisé, *sancta divitiarum majestas.* Elle dut aisément sous ces traits attirer et tromper beaucoup de monde. Déçue par ces apparences et par quelques résultats qui les suivirent, la loi laissa faire et n'opposa d'abord aucune barrière à ce singulier despotisme. Le gouvernement avait livré son prestige et prodigué ses décrets à l'agiotage caché sous le crédit. J'ai résumé fidèlement et comme dans une douloureuse accusation cette royale complicité. — Ainsi tout concourait à rendre à la fois magique et redoutable le pouvoir de l'agiotage; il en était encore au succès et il pouvait, ce qui est toujours facile quand on triomphe, défier la morale, les conseils et les prévisions. C'est à ce moment que Daguesseau prit la plume. Il avait pour le prince qui gouvernait une tendre faiblesse; il connaissait presque tous les grands seigneurs

enrichis par le jeu; il était l'ami d'un grand nombre d'entre eux; s'il avait résisté aux grossières tentations du contrôleur général, il avait, comme tout le monde, cédé aux séductions de son esprit et de sa personne. Le régent l'avait fait prier d'encourager par son exemple le commerce des actions. Il était, comme a dit Saint-Simon, « doux, bon, humain, d'un accès facile et agréable, et, dans le particulier, ayant de la gaieté et de la plaisanterie salée, *sans jamais blesser personne.* » M. Sainte-Beuve, qui le connait aussi très-bien, en a fait une heureuse peinture que j'aime à reproduire et qui donne une idée fidèle de cet admirable agresseur. « De la modération, du *ménagement en toutes choses*, une intelligence vaste et tempérée, un sincère et ingénu désir de conciliation, cette politesse affectueuse qui naît d'un fonds d'honnêteté et de candeur, c'est ce que témoignent tous ses écrits et ce qu'on lisait aussi, jusqu'à un certain point,

dans les traits de son noble et beau visage, dans ce sourire discret, dans cet œil fin, bienveillant et doux. La bonté morale y dominait avec l'aménité. Il était vénérable et aimable à tout ce qui l'approchait.... Ses *répréhensions* mêmes avaient plutôt l'air d'une effusion que d'une réprimande. »

C'est cet homme, habitué d'ailleurs au gouvernement des affaires, et non pas isolé dans le monde des abstractions morales ou des rêveries philanthropiques, qui *succombe à la tentation* (ce sont ses termes mêmes) d'attaquer l'agiotage. — Dira-t-on qu'il ne comprenait pas le *système* ni les 39 Édits que Law avait obtenus du régent : qu'on étudie les lois qu'il a faites, celles qu'il a voulu faire, ses admirables réquisitoires sur les questions les plus diverses et les plus difficiles, sa correspondance si vaste et si précise s'appliquant à tous les points de l'administration judiciaire et civile, on verra bien que ce noble esprit comprenait les combinaisons

financières comme le reste, qu'il aimait et qu'il honorait la véritable industrie, qu'il n'était en rien opposé au développement de la richesse mobilière, ni à l'établissement du crédit public. Aussi ne se trompe-t-il pas quand il attaque, et va-t-il tout droit à l'ennemi dans ces mots qui répondent encore maintenant à des questions renouvelées avec une imprudente obstination : « L'agiotage, dit-il, dans le sens qu'on y attache aujourd'hui, signifie cette espèce de commerce de papier, qui ne consiste que *dans l'industrie et dans le savoir-faire de celui qui l'exerce,* par le moyen duquel il trouve *le secret* de faire tellement baisser ou hausser le prix du papier, soit en vendant ou en achetant lui-même, *qu'il puisse acheter à bon marché et revendre cher.* »

Telle est la plaie qu'il sonde sans nommer un seul agioteur, ni sans faire une seule blessure personnelle.

Il ne descendit pas de la région élevée où le plaçaient son caractère et ses récentes fonctions; il invoqua contre un grand mal les inspirations de sa raison si droite et de sa conscience si juste. Il montra par d'irréfutables déductions combien l'agiotage violait la morale, la probité, la loi du travail, tout ce qui fait l'honneur public. Il put dire, répétant une parole royale, que la corruption pécuniaire, fille directe de l'agiotage, *avait causé la ruine de presque tous les ordres du royaume.*

Alors il eut contre lui, suivant une expression employée par lui-même dans une de ses charmantes lettres à Racine le fils, *la cabale des sept péchés mortels.*

On lui reprocha son ignorance et sa passion; on lui répondit par des libelles écrits avec des plumes cotées au contrôle général; on s'étudia à cacher l'agiotage sous l'intérêt de la fortune publique, et par un abus insupportable, et qui

dure encore, à le confondre avec le bien du pays et du prince[1]. Mais l'opinion publique ne put s'y tromper longtemps : les pressentiments de Daguesseau devinrent de cruelles réalités; et «le Français, qui n'a pas changé de caractère depuis Jules César, et qui est extrême en tout, passa sans milieu de l'excès de la confiance à l'excès de la défiance.»

Sans doute il y avait dans les combinaisons financières du contrôleur général des idées qui n'étaient ni sans puissance, ni sans application utile; mais elles ont péri par l'agiotage, dont elles faisaient systématiquement un élément de crédit et de succès. Aujourd'hui même on est obligé d'en convenir, Law a trop *chauffé la chaudière aux ac-*

[1] Si j'avais voulu quitter un instant le ton grave, j'aurais rappelé à ce sujet un mot rapporté par un contemporain de La Bruyère : « Un partisan se trouvant dans une compagnie où chacun déclama contre les gens d'affaires, voulut prendre leur parti en disant qu'ils étaient *le soutien de l'État*. —Parbleu, répondit un de ceux qui l'écoutaient, c'est donc dans le sens que la corde est le soutien du pendu qui ne le quitte point qu'elle ne l'ait étranglé. »

tions; il a abusé des « émissions soutenues par des primes factices »; il a organisé, sur cette large échelle qu'on voit dans les gravures du temps, l'agiotage et le jeu; et, avide de gain sans travail la société française s'est précipitée dans ce gouffre. J'ai dit ce qu'elle y avait laissé, et je n'y reviens pas.

Maintenant me suis-je trompé en montrant aujourd'hui même ces plaies si gravement décrites par le chancelier Daguesseau, et si douloureusement béantes dans la lettre de l'évêque de Castres au secrétaire d'État La Vrillière. Je n'ai pas confondu d'une manière absolue le passé avec le présent; mais il serait bien imprudent de nier les analogies, si j'apportais en ces querelles autre chose que la passion du bien public et que le ferme dessein de ne pas laisser ma pensée descendre à des détails actuels ni surtout à des personnalités.— Rien ne m'eût été plus facile que de signaler *l'abus*

des émissions, les primes factices, les actionnaires fictifs, les dividendes imaginaires, les fausses nouvelles; mais, en le faisant, j'aurais oublié que la plume de l'écrivain devait être conduite par la conscience et par la dignité du magistrat. On a dit, avec plus de bienveillance que de justice, que mes fonctions avaient empêché « que l'exécution fût dans mon livre à la hauteur de la pensée. » — Je n'ai pas cessé de croire que la meilleure manière d'attaquer des abus et des vices était de le faire gravement. D'un autre côté, je n'ai pas commis la faute d'appeler le mépris et la haine sur une classe de citoyens qui mériteraient l'estime et la considération. On a voulu établir entre ma pensée et celle d'un rude écrivain, M. Proudhon, quelque confusion; il n'en existe aucune. J'aime et je défends dans la mesure de mes forces une société qu'il déteste et qu'il attaque : je voudrais détourner de l'agiotage et des abus de la spécula-

tion ceux qui s'y livrent; il se réjouit de choses qui m'affligent et il tient les agioteurs pour ses meilleurs auxiliaires. — Il les caresserait au besoin s'il espérait accroître ainsi les éléments de corruption sociale auxquels se plaît sa raison novatrice et tranchante.

Quant à moi, si j'ai parlé du mal, c'était pour le combattre et non pour l'irriter. J'ai poursuivi, dans une thèse générale, et sous un titre ancien et rajeuni, l'improbité qui s'attache, sous la forme de l'agiotage, à un trop grand nombre d'affaires, et qui gagne ou qui menace de gagner les mœurs publiques et privées.

Sans doute il s'est fait de grandes choses dans ce siècle et dans ces derniers temps; sans doute nous avons nos succès comme les autres âges. A côté des merveilles intellectuelles dont se forme en partie la gloire de Louis XIV, nous pouvons placer les merveilles de notre industrie et les

transformations inouïes que nous avons fait subir à la matière. J'en suis tout aussi fier qu'un autre et tout aussi heureux.

Mais veut-on dire que tout cela ne se serait pas fait sans l'agiotage et sans l'improbité?

J'avais cru jusqu'ici que ces grands travaux, et, pour ainsi dire, ces grands exploits matériels de notre temps, pouvaient s'accomplir sans cette vile escorte.

Était-ce une illusion?

Je connais cependant des entreprises considérables où l'argent a couru avec cet empressement qu'excite toujours l'espoir des bénéfices. La valeur de l'entreprise, la probité de sa direction, les succès bien amenés, ont créé de rapides fortunes et singulièrement accru le capital engagé.—Celles-là je les pourrais nommer, et je les nommerais si, par cette élection, je n'en signalais pas d'autres à un jugement contraire.

Qu'on assemble, je le veux bien, les hommes qui honorent leur pays et leur nom dans de grandes industries, non des manieurs d'argent, mais de véritables financiers, et si l'on veut aussi de loyaux spéculateurs; qu'on leur demande si le crédit public dépend de l'agiotage et du jeu, si cette lèpre est nécessaire, s'il faut perdre nos mœurs pour nous enrichir; que la question soit ainsi posée, et que chacun réponde nettement; qu'on dise sans détour que la civilisation matérielle est soumise à cette avilissante condition.—Devant la proclamation de ce sénat d'un nouveau genre, la loi qui prohibe le jeu se retirera vaincue comme une antique erreur; la morale, qui le proscrit, s'effacera pour céder la place à l'intérêt, son vieil ennemi; la religion elle-même se taira. Alors, sans doute, à titre de compensation, la hausse des valeurs n'aura plus de limites, et, loin de se concentrer sur quelques millionnaires heureux ou habiles,

la richesse publique se répandra partout, et, rivale de la charité, elle éteindra toutes les misères.

Mais non, le crédit public ne veut pas de si singuliers sacrifices. Il a des conditions d'existence particulières et que je suis loin de méconnaître; mais, ainsi que je l'ai dit, il n'y a entre lui et le jeu que des rapports créés par l'improbité et par le désir de s'enrichir sans travail.—Il est en un sens la vie d'un État que le jeu empoisonne loin qu'il la fortifie. Les aliments que lui donne l'agiotage, si je puis ainsi parler, lui procurent une santé trompeuse; il grossit par cette nourriture, mais d'une chair languissante et malade qui s'affaisse tout à coup et laisse voir la maigreur.

J'entends bien qu'on nous dit que ce mal est invincible (je parle de ceux qui conviennent au moins que c'est un mal), qu'il échappe à la loi, comme au chercheur un peu d'ivraie dans beaucoup de bon grain.

Mais cela n'est pas exact. La Cour de cassation a fait cette œuvre de séparation plus d'une fois, et, dans une occasion récente, elle l'a fait sur un remarquable rapport de mon honorable ami M. le conseiller Bresson; elle l'a fait comme il appartient à cette grande compagnie judiciaire, sur laquelle nous avons tous les yeux fixés comme sur un exemple, avec une ferme sagesse, sans autre passion que celle de la loi et sans même entendre les clameurs de l'opinion hostile aux agioteurs. La tâche est rendue difficile par les empiétements du mal, par les habitudes d'impunité et d'arrogance qu'il a déjà prises, par la faiblesse naturelle aux gens de bien; mais que les encouragements du Prince continuent, que le sentiment public soit avec nous, que la presse, amie des sages libertés et de la probité publique nous seconde : la magistrature, j'en suis sûr, bien que je ne parle pas en son nom, est prête à remplir tous ses devoirs contre

tous les ennemis de la société, qu'ils s'appellent agioteurs ou socialistes.

OSCAR DE VALLÉE.

Septembre 1857.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

CHAPITRE TREIZIÈME.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE QUINZIÈME.

CHAPITRE SEIZIÈME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

COLLECTION MICHEL LÉVY.

Volumes parus et à paraître. — Format grand in-18, à 1 franc.

vol.

A. DE LAMARTINE.
Les Confidences. . . 1
Nouv. Confidences. . 1
Touss. Louverture. . 1

THÉOPH. GAUTIER
Beaux-arts en Europe 2
Constantinople. . . 1
L'Art moderne. . . 1
Les Grotesques. . . 1

GEORGE SAND
Hist. de ma Vie. . 10
Mauprat. 1
Valentine. 1
Indiana. 1
Jeanne. 1
La Mare au Diable. . 1
La petite Fadette. . 1
François le Champi. 1
Teverino. 1
Consuelo. 3
Comt. de Rudolstadt 2
André. 1
Horace. 1
Jacques. 1
Lettres d'un voyag. 1
Lélia. 2
Lucrezia Floriani. . 1
Péché de M. Antoine 2
Le Piccinino. . . 2
Meunier d'Angibault. 1
Simon. 1
La dern. Aldini . . 1
Secrétaire intime. . 1

GÉRARD DE NERVAL
La Bohême galante. 1
Le Marq. de Fayolle. 1
Les Filles du Feu. . 1

EUGÈNE SCRIBE
Théâtre (ouv. comp.) 20
Comédies. . . . 3
Opéras 2
Opéras comiques.. 5
Comédies-Vaudv.. 10
Nouvelles 1
Historiettes et Prov. 1
Piquillo Alliaga. . . 3

HENRY MURGER
Dern. Rendez-vous. 1
Le Pays Latin. . . 1
Scènes de Campagne 1
Les Buveurs d'Eau. 1
Les Amoureuses . . 1
Propos de ville et propos de théâtre. 1
Vacances de Camille. 1
Scènes de la Bohême 1
Sc. de la Vie de Jeun. 1

CUVILLIER-FLEURY
Voyag. et Voyageurs. 1

ALPHONSE KARR
Les Femmes. . . . 1
Encore les Femmes. 1
Agathe et Cécile. . 1
Pr. hors de mon Jard. 1
Sous les Tilleuls. . 1
Sous les Orangers. . 1
Les Fleurs. . . . 1
Voy. aut. de mon jard. 1
Poignée de Vérités.. 1
Les Guêpes. . . . 6
Pénélope normande. 1
Trois cents pages . 1
Soirées de Ste-Adresse 1
Menus-Propos . . 1

vol.

Mme B. STOWE
Traduct. E. Forcade
Souvenirs heureux . 3

CH. NODIER (Trad.)
Vicaire de Wakefield. 1

LOUIS REYBAUD
Jérôme Paturot . . 1
Paturot-République. 1
Dern. des Commis-Voyageurs. . . . 1
Le Coq du Clocher 1
L'Industr. en Europe 1
Ce qu'on voit dans une rue. 1
La Comt. de Mauléon. 1
La Vie à rebours. . 1

FRÉDÉRIC SOULIÉ.
Mémoires du Diable. 2
Les Deux Cadavres. 1
Confession Générale. 2
Les Quatre Sœurs . 1
Au jour le jour . . 1
Marguerite. — Le Maître d'École. . 1
Le Bananier. — Eulalie Pontois. . . 1
Huit jours au Château 1
Si jeunesse savait . 2

Mme É. DE GIRARDIN
Marguerite. . . . 1
Nouvelles. 1
Vicomte de Launay. 4
Marq. de Pontanges. 1
Poésies complètes. . 1
Cont. d'une v. Fille. 1

ÉMILE AUGIER
Poésies complètes. . 1

F. PONSARD
Études Antiques. . 1

PAUL MEURICE
Scènes du Foyer. . 1
Les Tyrans de Village 1

CH. DE BERNARD
Le Nœud gordien. . 1
Gerfaut. 1
Un homme sérieux. . 1
Les Ailes d'Icare . 1
Gentilhom. campagn. 2
Un Beau-Père. . . 2
Le Paravent . . . 1

HOFFMANN
Trad. Champfleury.
Contes posthumes. . 1

ALEX. DUMAS FILS
Avent. de 4 femmes. 1
La Vie à vingt ans. 1
Antonine. 1
Dame aux Camélias. 1
La Boîte d'Argent. . 1

LOUIS BOUILHET
Melænis. 1

JULES LECOMTE
Poignard de Cristal.. 1

X. MARMIER
Au bord de la Newa 1
Les Drames intimes. 1

J. AUTRAN
Milianah. 1

FRANCIS WEY
Les Anglais chez eux 1

vol.

PAUL DE MUSSET
La Bavolette. . . . 1
Puylaurens. . . . 1

CEL. DE CHABRILLAN
Les Voleurs d'Or. . . 1
La Sapho 1

EDMOND TEXIER
Amour et finance. . 1

ACHIM D'ARNIM
Trad. T. Gautier fils.
Contes bizarres. . . 1

ARSÈNE HOUSSAYE
Femmes comme elles sont 1
L'Amour comme il est 1

GÉNÉRAL DAUMAS
Le grand Désert. . 1
Chevaux du Sahara. 1

H. BLAZE DE BURY
Musiciens contemp. . 1

OCTAVE DIDIER
Madame Georges. . 1

FÉLIX MORNAND
La Vie arabe. . . 1

ADOLPHE ADAM
Souv. d'un Musicien. 1
Dern. souvenirs d'un Musicien. . . . 1

J. DE LA MADELÈNE
Les Âmes en peine. 1

MARC FOURNIER
Le Monde et la Comed. 1

ÉMILE SOUVESTRE
Philos. sous les toits 1
Conf. d'un Ouvrier. 1
Au coin du Feu. . 1
Scèn. de la Vie intim. 1
Chroniq. de la Mer. 1
Dans la Prairie. . . 1
Les Clairières. . . 1
Sc. de la Chouannerie 1
Les derniers Paysans 1
Souv. d'un Vieillard. 1
Sur la Pelouse. . . 1
Soirées de Meudon.. 1
Sc. et réc. des Alpes. 1
Les Anges du Foyer. 1
L'Échelle de Femm. 1
La Goutte d'eau. . 1
Sous les Filets . . 1
Le Foyer Breton. . 2
Contes et Nouvelles. 1

LÉON GOZLAN
Châteaux de France. 2
Notaire de Chantilly 1
Polydore Marasquin 1
Nuits du P.-Lachaise 1
Le Dragon rouge. . 1
Le Médecin du Pecq 1
Hist. de 130 femmes. 1
La famille Lambert. 1
La dern. Sœur Grise. 1

THÉOPH. LAVALLÉE
Histoire de Paris. . 2

EDGAR POË
Trad. Ch. Baudelaire.
Histoires extraordin. 1
Nouv. Hist. extraord. 1
Aventures d'Arthur Gordon Pym. . . 1

vol.

CHARLES DICKENS
Traduction A. Pichot.
Neveu de ma Tante. . 2
Contes et Nouvelles. 1

A. VACQUERIE
Profils et Grimaces. 1

A. DE PONTMARTIN
Contes et Nouvelles. 1
Mém. d'un Notaire. . 1
La fin du Procès. . 1
Contes d'un Planteur de choux. . . . 1
Pourquoi je reste à la Campagne. . . 1

HENRI CONSCIENCE
Trad. Léon Wocquier.
Scèn. de la Vie flam. 2
Le Fléau du Village 1
Les Heures du soir. 1
Les Veillées flamand. 1
Le Démon de l'Argent 1
La Mère Job. . . . 1
L'Orpheline. . . . 1
Guerre des Paysans. 1

PAUL DE MOLÈNES.
Chroniques Contemporaines 1

DE STENDHAL
(H. Beyle.)
De l'Amour. . . . 1
Le Rouge et le Noir. 1
La Chartr. de Parme. 1

MAX. RADIGUET
Souv. de l'Amér. esp. 1

PAUL FÉVAL
Le Tueur de Tigres. 1
Les dernières Fées. 1

MÉRY
Les Nuits anglaises. 1
Une Hist. de Famille. 1
André Chénier. . . 1
Salons et Souv. de Paris 1
Les Nuits italiennes. 1

ÉDOUARD PLOUVIER
Les Dern. Amours. 1

GUST. FLAUBERT
Madame Bovary. . . 2

CHAMPFLEURY
Les Excentriques. . 1
Avent. de Mlle Mariette 1
Le Réalisme. . . . 1
Prem. Beaux Jours. 1
Les Souffrances du profess. Delteil. . 1
Les Bourgeois de Molinchart. 1
Chien Caillou. . . 1

XAVIER AUBRYET
La Femme de 25 ans. 1

VICTOR DE LAPRADE
Psyché. 1

H. B. RÉVOIL (Trad.)
Harems du N.-Monde. 1

ROGER DE BEAUVOIR
Chev. de St-Georges. 1
Avent. et Courtisanes 1
Histoires cavalières. 1

GUSTAVE D'ALAUX
Soulouq. et son Emp. 1

vol.

F. VICTOR HUGO
(Traduction)
Sonnets de Shakespeare 1

AMÉDÉE PICHOT
Les Poètes amoureux 1

ÉMILE CARREY
Huit jours sous l'équateur. . . . 1
Métis de la Savane 1
Les Révoltés du Para 1

CHARLES BARBARA
Histoir. émouvantes 1

E. FROMENTIN
Un Été dans le Sahara 1

XAVIER EYMA
Les Peaux Noires. 1
Femmes du N.-Monde 1

LA COMTESSE DASH
Les Bals masqués. 1
Le Jeu de la Reine. 1
L'Écran. 1
Le Fruit défendu. . 1

MAX BUCHON
En Province. . . . 1

HILDEBRAND
Trad. Léon Wocquier
Scè. de la Vie holland. 1

AMÉDÉE ACHARD
Parisiennes et Provinciales. . . . 1
Brunes et Blondes. 1
Les dern. Marquises 1
Les Femmes honnêtes 1

A. DE BERNARD
Le Portrait de la Marquise. 1

CH. DE LA ROUNAT
Comédie de l'Amour. 1

MAX VALREY
Marthe de Montbrun. 1

A. DE MUSSET
GEORGE SAND
DE BALZAC etc.
Le Tiroir du Diable. 1
Paris et les Parisiens 1
[illegible] à Paris 1

ALBÉRIC SECOND
A quoi tient l'Amour 1

Mme [illegible]
([illegible])
Le Bonheur [illegible] 1

NADAR
Quand j'ét. Étudiant. 1
Miroir aux Alouettes 1

ÉMILIE CARLÉN
Trad. M. Souvestre
Deux Jeunes Femmes 1

LOUIS ULBACH
Les Secrets du Diable 1

F. HUGONNET
Souvenirs d'un Chef de Bureau Arabe. 1

JULES SANDEAU
Sacs et Parchemins. 1

LOUIS DE CARNÉ
Drames de la Terreur 1

PARIS. — Typ. Morris et Comp., rue Amelot, 64.